



Fédération
du Haut - Rhin
pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

Rapport d'activité 2023



Sommaire

1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES	1
2. RESSOURCES HUMAINES	5
3. DOMAINES FÉDÉRAUX	15
4. PARTENARIATS	16
5. PÔLE GARDERIE.....	19
6. PÔLE TECHNIQUE.....	24
7. PÔLE LOISIR PECHE	42
8. RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE.....	58
9. ADHÉRENTS	60
10. BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS.....	63
11. BUDGET PREVISIONNEL.....	69

Directeur de publication : Directeur de la Fédération

Conception : Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

Graphisme : Théo CRETIN

Crédits photos : Julien KAUFFMANN, Fabrice WITTNER,
FNPF - L. MADELON, Fédération du Haut-Rhin,
les AAPPMA du Haut-Rhin,
sauf mention contraire

1. LA FÉDÉRATION ET SES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

La **Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haut-Rhin** (FDAAPPMA 68), appelée plus couramment Fédération de Pêche du Haut-Rhin, est une association « Loi 1901 » :

- ☞ **reconnue d'utilité publique** (article L.434-4 du Code de l'environnement) ;
- ☞ **agrée au titre de la protection de l'environnement** (article L.141-1 du Code de l'environnement).

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définis par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.



Jean-Claude ZWICKERT,
le Président

1.1. Son rôle et ses missions statutaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin voit le jour le 11 novembre 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont les axes principaux sont les suivants :

- ☞ assurer et coordonner la gestion de la pêche de loisir dans le Haut-Rhin ;
- ☞ promouvoir le Loisir Pêche ;
- ☞ protéger et valoriser les milieux aquatiques ;
- ☞ contrôler et surveiller les milieux.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'investissement de plusieurs centaines de bénévoles présents dans nos 36 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, les AAPPMA !

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une douzaine de salariés, organisés selon 4 pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limitent pas à une thématique :

- ☞ un pôle Administratif ;
- ☞ un pôle Technique ;
- ☞ un pôle Développement du Loisir Pêche ;
- ☞ un pôle Surveillance.



l'équipe salariée

1. UN RÔLE ADMINISTRATIF

Un rôle *administratif* visant la gestion cohérente de notre Fédération et de ses AAPPMA, dont :

- 📄 gestion de la comptabilité et du fonctionnement de la structure ;
- 📄 gestion de la vente des cartes de pêche ;
- 📄 aides financières, techniques et administratives, aux associations adhérentes ;
- 📄 information sur la pratique de la pêche ;
- 📄 gestion des infractions à la réglementation ;
- 📄 gestion des dossiers de pollution ;
- 📄 gestion des outils et supports de communication.

2. UN RÔLE TECHNIQUE

Un rôle *technique* en faveur de la protection des milieux aquatiques dont :

- 📄 l'acquisition de connaissances sur ;
 - les atteintes aux milieux aquatiques,
 - l'état des peuplements piscicoles,
- 📄 le conseil et la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux ou d'aménagement ;
- 📄 la défense des intérêts piscicoles et des milieux aquatiques ;
- 📄 intervention/assistance technique en cas de pollution des eaux ou de mortalité piscicole ;
- 📄 l'élaboration d'un plan de gestion durable de la ressource piscicole (PDGP).



3. UN RÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Un rôle *de développement du Loisir Pêche* visant la

sensibilisation et l'information des pêcheurs ainsi que du grand public, dont :

- 📄 la réalisation d'actions de promotion du Loisir Pêche ;
- 📄 l'information et l'éducation en faveur de la protection de l'environnement, en particulier des milieux aquatiques ;
- 📄 l'apprentissage du Loisir Pêche pour tous publics ;
- 📄 la valorisation du territoire haut-rhinois.



4. UN RÔLE DE SENTINELLE ET DE SURVEILLANCE

Un rôle de *sentinelle* et de surveillance en faveur du respect des milieux et des espèces, dont :

- 📄 la surveillance ;
- 📄 la promotion et la vérification de pratiques respectueuses ;
- 📄 l'information et la vérification du respect de la réglementation ;
- 📄 l'application de sanctions en cas de non-respect, lorsque cela s'avère nécessaire.

1.2. Nos AAPPMA

Un des rôles de la Fédération est de fédérer les 36 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique haut-rhinoises, de coordonner et d'assurer la cohérence des modes de gestion.

Les AAPPMA ont renouvelé leurs mandats au dernier trimestre de l'année 2023 et procédé aux élections des nouveaux Conseils d'Administrations, pour une durée de 5 ans.

Au 31 décembre 2023, **le Haut-Rhin compte 36 Associations Agréées** de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

Plusieurs AAPPMA ont connu au cours de l'année des changements au sein de leurs Bureaux :

- ✍ **AAPPMA Huningue** : élection de M. BLATT au poste de Trésorier ;
- ✍ **AAPPMA Illfurth** : pouvoir du Président M. FERMENT donné au Vice-Président M. RISS ;
- ✍ **AAPPMA Rouffach** : élection de M. MULLER au poste de Président ;
- ✍ **AAPPMA Saint Louis Neuweg** : élection de M. HAAS au poste de Président, de M. MOUCE PENA au poste de Vice-Président et de Mme MOUCE PENA au poste de Secrétaire ;
- ✍ **AAPPMA Sainte-Marie-aux-Mines** : élection de Mme SOLLER au poste de Trésorière et de M. KNECHT au poste de Secrétaire ;
- ✍ **AAPPMA Vallée de la Thur** : élection de M. STIKER au poste de Président et M. FROEHLI au poste de Vice-Président ;
- ✍ **AAPPMA Village Neuf** : élection de M. MISSLIN au poste de Président et de M. ECKER au poste de Secrétaire.

Ces modifications interviennent principalement après des démissions mais aussi, plus tristement, à la suite de décès. Deux AAPPMA ont connu la perte et le deuil de leurs Présidents en 2023 :

- ✍ AAPPMA Vallée de la Thur : M. TSCHIEMBER Jean en décembre ;
- ✍ AAPPMA Village Neuf : M. REIBEL Eric en juillet.

Le monde de la pêche haut-rhinoise a perdu deux élus engagés dans leurs AAPPMA respectives mais également engagés au sein de la Fédération, répondant toujours présents dans leurs missions de développement du Loisir Pêche et œuvrant pour la défense des milieux aquatiques.



À noter également plusieurs changements à venir :

- **AAPPMA Guebwiller** : démission du Président et d'une partie du Bureau. Remplacement temporaire assuré par le Trésorier M. ZWICKERT ;
- **AAPPMA Illfurth** : démission du Président. Remplacement jusqu'à l'organisation d'élections complémentaires par M. RISS ;
- **AAPPMA d'Ostheim** : démission du Président et d'une partie du Bureau. Gestion temporaire assurée par le Trésorier M. SCHUELLER.

❖ Points sur les délégués

Les Présidents sont délégués de droit et dans les AAPPMA de plus de 250 membres actifs, un ou plusieurs délégués supplémentaires ont été désignés, ce sont les délégués élus. Les délégués sont les représentants des AAPPMA et composent l'Assemblée Générale de la Fédération.



Les délégués lors de l'Assemblée Générale 2023

AAPPMA	Président, délégué de droit	Délégué élu
Basse Vallée de la Fecht	KAUFFMANN Julien	
Bassin Potassique	AHR Jacky	
Berges de l'III	SCHMERBER Thierry	
Les Brochets de Mulhouse	SCHMITT Martin	SCHWARZ Damien
Brunstatt	RINGENBACH Jean-Louis	STREIFF Claude
La Fraternelle de Colmar	CORSETTI Carlo	BLANCK Pascal
Grande Vallée de Munster	HANS Daniel	
Guebwiller	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
Haute-Thur	HUNDSBUCKLER Jean-François	GOETSCHY Xavier
Herrlisheim	KIBLER Christian	
Huningue	ZIMPFER Isabelle	
Illfurth	RISS Robert	
Kembs	BURTIN Christian	
Lapoutroie	MULLER Alain	
Lutterbach	DREYFUS	
Munster	PIMMEL	
Ostheim	<i>En attente</i>	
Petite Vallée de Munster	MONHARDT Denis	

Reiningue	ELHANI Christian	ROBE Jacques
Ribeauvillé	SOBON Michel	
Riedisheim	MULLER Pascal	
Rosenau	SPISSER Christophe	
Rouffach	MULLER Pierre	
Sainte-Croix-aux-Mines	VOINSON Rémy	
Sainte-Marie-aux-Mines	SCHRAMM Daniel	
Saint Louis Neuweg	HAAS Patrice	MEYER Claude
Sans-souci	NAUD Thierry	
Sausheim	SOEHNLEN René	
SPL Mulhouse	KARRER Jean-Luc	BAILEN Jacques et WALDECK Jean
Sud Alsace	RUFF Jean-Marc	<i>En attente</i>
Les Truites du Bonhomme	HENRY Jacques	
Les Truites de Colmar 1880	GEILLER Christophe	
Les Truites de la Weiss	DEPARIS Jean-Claude	
Vallée de la Doller	HOLDER Eric	BITSCH Frédéric
Vallée de la Thur	STICKER Thierry	SCHMITT Daniel
Village Neuf	MISSLIN Emmanuel	ECKER Arnaud et WISSE Hervé

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Le Conseil d'Administration

De la même manière que pour les AAPPMA, le Conseil d'Administration de la Fédération a également connu des modifications au courant de l'année.

1. Modifications

M. Jean-Claude ZWICKERT préside le Conseil d'Administration de la Fédération composé des membres élus en 2021 : M^{me} Isabelle ZIMPFER et de MM. Frédéric BITSCH, Christophe GEILLER, Daniel HANS, Jean-Luc KARRER, Guy METZ, Denis MONHARDT, Pascal MULLER, Jean-Louis RINGENBACH, Daniel SCHMITT, Damien SCHWARZ, Olivier SOMMEN, Richard WALTZER, du Président de l'ADAPAEF M. Xavier MENGES et des membres cooptés : MM Julien KAUFFMANN, Sébastien KORN, Mathieu ROMAIN et Thierry SCHMERBER.

La Fédération a malheureusement perdu un de ses administrateurs.

M. Patrick ZIMMERMANN est décédé en juillet 2023. Une délégation de la Fédération composée du Président, d'Administrateurs et de GPP s'est réunie pour lui rendre un dernier hommage. Nous garderons de lui le souvenir d'un pêcheur passionné également très engagé dans l'AAPPMA Sud Alsace et l'Amicale de Carspach.



À noter également deux modifications dans la composition du Conseil d'Administration :

- ✍ **M. Mathieu WIPF** a démissionné de son poste de membre coopté en date du 07 décembre 2023 ;
- ✍ **M. Thierry SCHMERBER** a été coopté à l'unanimité des membres présents en séance du 18 décembre 2023.

2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023

 Bureau	 Jean-Claude ZWICKERT Président 06 75 73 21 96 - president-fd68@peche68.fr			
	 Jean-Luc KARRER Vice-Président	 Jean-Louis RINGENBACH Vice-Président	 Denis MONHARDT Trésorier	 Frédéric BITSCH Trésorier Adjoint
Administrateurs	 Daniel HANS Secrétaire	 Olivier SOMMEN Conseiller Technique	 Guy METZ Conseiller Technique	
	 Christophe GEILLER	 Pascal MULLER	 Daniel SCHMITT	 Damien SCHWARZ
Membres Cooptés	 Richard WALTZER	 Isabelle ZIMPFER	Xavier MENGES ADAPAEF	 Julien KAUFFMANN
		 Sébastien KORN	 Mathieu ROMAIN	Thierry SCHMERBER

2.2. Mouvements du personnel

9 collaborateurs ont été accueillis *temporairement* au sein de la Fédération, portant à **18 le nombre de collaborateurs** ayant contribué en 2023 à assurer nos missions statutaires, représentant une moyenne de :

- ✍ **7.76 Équivalent Temps Plein (ETP)** pour les contrats CDI/CDD ;
 - ✍ **3.67 ETP** pour les apprentis, stagiaires et la volontaire service civique.
- ◆ **Pauline FAGOT** – *Chargée de projets*
 - Contrat à durée indéterminée depuis le 20 février 2023
 - ◆ **Laura JANNEL** – *Volontaire Service Civique*
 - Engagement du 03 avril 2023 au 30 novembre 2023
 - ◆ **Julia DE SOUSA** – *Apprentie Communication*
 - Rupture anticipée du contrat d'apprentissage au 28 juillet 2023
 - ◆ **Léo PIECHOWIAK** – *Apprenti Pôle Loisir Pêche*
 - Fin du contrat d'apprentissage au 25 août 2023
 - ◆ **Mehdi YAHYA BEY** – *Apprenti Pôle Technique*
 - Fin du contrat d'apprentissage au 30 septembre 2023
 - ◆ **Théo CRETIN** – *Apprenti Communication*
 - Contrat d'apprentissage du 04 septembre 2023 au 30 août 2024
 - ◆ **Benjamin CHAUMONNOT** – *Apprenti Pôle Loisir Pêche*
 - Contrat d'apprentissage du 11 septembre 2023 au 29 août 2025
 - ◆ **Léonie-Tara LANNIC ROTA** – *Apprentie Pôle Technique*
 - Contrat d'apprentissage du 1^{er} septembre 2023 au 29 août 2025.

À noter également l'accueil de deux stagiaires sur des périodes courtes : Mlle Emy RIETH en Bac Professionnel GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) sur les mois de juin et juillet 2023 et Charly ANTOINE en BPJEPS Pêche de Loisir sur trois périodes, aux mois d'avril, mai et juillet 2023.

2.3. Formation du personnel

- ✍ **Télépilote Maitrise** : M. NAMOKEL Ywen, DRONE ON AIR, du 24 au 28 juillet 2023 ;
- ✍ **Utilisation du défibrillateur automatique** : MMES FAGOT Pauline, JANNEL Laura, JECKER Laetitia, LOUIS Sophie, SCHMERBER Marjorie et MM BORDIER Emilien, GROB Axel, NAMOKEL Ywen et TALLET Victorien, Sigfox Protection Life ; le 21 novembre 2023 – *matin*.
- ✍ **Lutte contre le feu** : MMES FAGOT Pauline, JANNEL Laura, JECKER Laetitia, LOUIS Sophie, SCHMERBER Marjorie et MM BORDIER Emilien, GROB Axel, NAMOKEL Ywen et TALLET Victorien, DID Sécurité ; le 21 novembre 2023 – *après-midi*.



Conseil d'Administration

Emilien BORDIER
Directeur
 directeur-fd68@peche68.fr
 0667852950



Ywen NAMOKEL



Responsable Technique
 0664757049
 responsable.technique@peche68.fr

Pôle Administratif

Pôle Garderie

Pôle Animation

Pôle Technique

Laetitia JECKER



Assistante de Direction
Référente comptabilité
 0668405382
 laetitia.j@peche68.fr

Marjorie SCHMERBER



Assistante de Direction
Référente RH
 0659155860
 marjorie.s@peche68.fr

Alain SODANO

Garde-pêche - VAUBAN
 0389606474
 contact@peche68.fr

Victorien TALLET



Agent de Développement
 0672408087
 victorien.t@peche68.fr

Axel GROB



Agent de Développement
 0781545698
 axel.g@peche68.fr

Pauline FAGOT



Chargée de Projets
 0784617127
 technique-fd68@peche68.fr

Sophie LOUIS

Chargée de Projets
 0647633648
 sophie.l@peche68.fr

Théo CRETIN



Apprenti
Chargé de Communication
 com.f68@gmail.com

Benjamin CHAUMONNOT



Apprenti
 alternant.f68@gmail.com

Léonie Tara LANNIC ROTA



Apprentie
 alternant@peche68.fr

Tristan BRIAND



Chargé de Projet
Lacs de Montagne
 0601224442
 tristan.b@peche68.fr

Martin REPIS



Stagiaire
Plan de Gestion Courtavon
 stagiaire.f68@gmail.com

2.4. Activité statutaire & vie du réseau

- ☞ **1** Assemblée Générale Ordinaire et **1** Assemblée Générale Élective, tenues le 1^{er} avril 2023 à Breitenbach-Haut-Rhin ;
- ☞ **4** Conseils d'Administration : 13 mars, 12 juin, 4 septembre et 18 décembre ;
- ☞ **5** Assemblées Générales : FNPF, ARGE, UBRM, URNE & ASR ;
- ☞ **1** séminaire de l'ARGE les 18 et 19 janvier ;
- ☞ **1** conférence de bassin à l'Agence de l'Eau le 30 mars ;
- ☞ **1** Assise Nationale du Loisir Pêche, organisée par la FNPF à Paris les 22 & 23 novembre ;
- ☞ **1** Assise Départementale du Loisir Pêche, à l'AAPPMA Sans-Soucis : 2 août - présentation des autorisations de circuler aux abords du DPF.



Assises de la Pêche sur les autorisations de circuler



Assemblée générale du 1er avril 2023 à Breitenbach-Haut-Rhin

AAPPMA	CONGRÈS 2023			ASSISES du 02 août 2023		
	Présent	Excusé	Absent	Présent	Excusé	Absent
BASSE VALLÉE DE LA FECHT	X					X
BASSIN POTASSIQUE			X			X
BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	X			X		
BRUNSTATT	X			X		
GRANDE VALLÉE DE MUNSTER - METZERL	X			X		
GUEBWILLER	X			X		
HAUTE-THUR			X	X		
HERRLISHEIM	X			X		
HUNINGUE	X					X
ILLFURTH			X			X
KEMBS	X					X
LA FRATERNELLE COLMAR	X					X
LAPOUTROIE ESPÉRANCE	X					X
LES BROCHETS DE MULHOUSE	X			X		
LES TRUITES DE COLMAR 1880	X			X		
LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	X			X		
LES TRUITES DU BONHOMME			X			X
LUTTERBACH	X					X
MUNSTER	X			X		
OSTHEIM			X			X
PETITE VALLÉE DE MUNSTER - SOULTZEREN	X			X		
REININGUE	X					X
RIBEAUVILLE		X				X
RIEDISHEIM	X			X		
ROSENAU	X					X
ROUFFACH	X			X		
S.P.L. MULHOUSE	X			X		
SAINT LOUIS NEUWEG	X			X		
SAINTE-CROIX-AUX-MINES	X					X
SAINTE-MARIE-AUX-MINES			X			X
SANS-SOUCI - NEUF BRISACH			X			X
SAUSHEIM	X			X		
SUD ALSACE		X				X
VALLÉE DE LA DOLLER - MASEVAUX	X					X
VALLÉE DE LA THUR - THANN	X			X		
VILLAGE NEUF	X			X		
ADAPAEF (pêcheurs amateurs aux engins & filets)	X					X

2.5. Bénévolat

Dans le cadre des actions de la Fédération uniquement, l'investissement des bénévoles en faveur des milieux aquatiques du Haut-Rhin et du Loisir Pêche est estimé à **5600 heures, soit 4 Équivalent Temps Plein**, contribuant notamment :

- 🦅 au développement du Loisir Pêche, notamment via l'organisation du 1^{er} Open Street Fishing à Mulhouse ;
- 🦅 au rempoissonnement des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🦅 à la surveillance et au contrôle des domaines fédéraux et du domaine public ;
- 🦅 à la tenue de stands sur les manifestations ;
- 🦅 aux pêches électriques ;
- 🦅 à la représentation de la Fédération dans diverses réunions ;
- 🦅 à la maintenance des domaines & biens fédéraux.



1. Investissement du Président

Le Président s'est investi en faveur des milieux aquatiques haut-rhinois et du monde de la Pêche à hauteur de :

- 🦅 **401** équivalents jours, dont :
 - **96** jours à la Fédération (contre 60 j en 2022),
 - **192** jours à domicile (contre 260 j en 2022),
 - **127** heures de déplacements (contre 164 h en 2022) ;
- 🦅 **11 418** kilomètres parcourus (soit 3000 km de moins que l'année passée).

2,01
Équivalent Temps Plein



Date	Lieu	Motif	Kms A/R	Heures
28-janv-23	Soultzeren	AG AAPPMA Petite Vallée	92	2
30-janv-23	Siège FD Mulhouse	Bilans pôles	46	8
3,4&5 Fév	Par Expo Mulhouse	Salon Festivas	46	27
06-févr-23	Com Guebwiller	projet nouveau Siège FD 68	0	2
07&08 fév 23	PARIS	C.A. FNPF	46	14
15-févr-23	Kingersheim	Commission Street fishing	40	2
17,18&19 fév	Guebwiller Hotel du Lac	Seminaire ARGE	0	16
20-févr-23	Vogelgrün	Reunion VNF accès rampe	82	3
24-févr-23	Munster	Parc des Ballons des Vosges	84	2
25-févr-23	Ste Croix Mines	14 h AG - AAPPMA	148	1
25-févr-23	Breitenbach	16 h AG AAPPMA	90	2
02-mars-23	Kingersheim	AG COGILL	40	2
09-mars-23	Rozerieulles (57)	AERM - GT poissons migrants	536	5
09-mars-23	Guebwiller	Syndicat de la Lauch	0	3
10-mars-23	Huningue	Obsèques Bernard Wislé	104	2
12-mars-23	Saint-Louis	AG AAPPMA	106	2
13-mars-23	Guebwiller Siège FD	CA FD 68	0	3
15&16 mars	Chaumont	CA - URNE	448	7
16-mars-23	Guebwiller Siège FD	présentation SDDL	0	3
18-mars-23	Düppenheim (67)	AG - FD 67	188	3
19-mars-23	Saint-Louis	CA - AAPPMA	106	2
21-mars-23	Mulhouse Siège Région GE	Rdv Christèle Lehry vîrés	46	2
22-mars-23	Huningue	Oberheinkonferenz	104	5
23-mars-23	Saint-Louis	AAPPMA contrôle des comptes	106	2
30-mars-23	Rozerieulles (57)	AERM conférence de bassin	536	5
1er avril 23	Breitenbach	AG - FD 68	90	5
03-avr-23	PARIS	FNPF Commission finances	46	12
05-avr-23	Guebwiller Siège FD	Commission Street fishing	0	2
11-avr-23	Kruth	réunion avenir du Lac	94	3
12-avr-23	Régisheim	AG - Brigades Vertes	28	3
14, 15&16 avril	La Petite Pierre (67)	AG - URNE	332	12
20-avr-23	Lac de la Lauch	CLE - SAGE Lauch	15	3
23-avr-23	Dampierre (70)	AG - FD 70	353	3
26-avr-23	Chaumont	Bureau URNE	448	5
26-avr-23	Huningue	AG - PCA	104	3
2&3 mai 23	PARIS	FNPF - CA	46	10
04-mai-23	PARIS	FNPF commission technique	0	10
05-mai-23	Guebwiller Siège FD	commission SDDL	0	3
06-mai-23	Hettange (57)	AG - FD 57	584	3
07-mai-23	Brunstatt	réception concours	70	2
11-mai-23	Saint-Louis	commission pisciculture PCA	106	2
12-mai-23	Soultzeren	Copil Ficht	92	3
13-mai-23	Tomblaine (54)	AG - FD 54	364	3
14-mai-23	Rouffach	Fête de la pêche	24	2
17-mai-23	Turckheim	SAGE Ficht	62	3
20-mai-23	Nomexy	AG - FD 88	248	3
23-mai-23	Guebwiller Maine	diagnostique Lauc - Maire	0	2
27-mai-23	Nomexy	CA - ARGE	248	4
30-mai-23	Guebwiller Siège FD	Oberheinkonferenz	0	4
30-mai-23	CCRG Guebwiller	présentation maison nature	0	2
12-juin-23	Guebwiller Siège FD	CA - FD 68	0	3

17,18&19 juin	PARIS	AG - FNPF & SNSAPL	46	22
20-juin-23	Mulhouse	Réunion ONF	46	2
22-juin-23	Strasbourg Siège CEA	Assises rhénanes de l'eau	214	7
05-juil-23	Sausheim	Copil plaine d'Alsace	50	3
06-juil-23	Ste Croix Mines	Comité gestion Liepvette	148	2
07-juil-23	Masevaux	Tr RHA Doller	76	2
18-juil-23	Mulhouse	VNF réunion accès	46	2
45125	Colmar Siège CEA	projet maison de la pêche	52	2
26-juil-23	Dornach	Obsèques P. Zimmermann	46	2
27-juil-23	Village-neuf	Obsèques Eric Reibel	106	2
02-août-23	Neuf Brisach	Assises circulation & accès	66	3
45156	Guebwiller Siège FD	Rdv Chantal Jeanpert CEA	0	3
23-août-23	Strasbourg	Rdv avocat environnement	214	2
24-août-23	Metz (57)	bureau + GT ARGE	536	5
04-sept-23	Guebwiller Siège FD	CA - FD 68	0	3
05&06 sept 23	PARIS	FNPF - CA + comm. Europe	46	18
12-sept-23	PARIS	FNPF Commission technique	46	12
45188	Saint-Louis	réunion à PCA avec ASR	106	2
20-sept-23	Wolfach (Allemagne)	Oberheinkonferenz	270	4
24-sept-23	Mulhouse	Street fishing	46	7
1er octobre 23	Brumath (67)	Jugendfrachten 3 front.	236	6
02-oct-23	Chaumont	Rdv La Banque Postale	448	3
10-oct-23	PARIS	FNPF commission technique	46	12
12-oct-23	Chaumont	CA - URNE	448	6
13-oct-23	Guebwiller Siège FD	AG - Saumon Rhin	0	5
16-oct-23	Colmar	DTT - Directeur	52	3
21-oct-23	Nomexy	CA - ARGE	248	4
23-oct-23	Guebwiller Siège FD	Daniel Fichting Festivas	0	2
24-oct-23	Wettolsheim	AG - Brigades Vertes	50	3
45227	Munster	colloque ONF	84	3
06,07&08 oct	PARIS	FNPF - CA + comm. Finances	46	17
10,11&12 oct	Libramont (Belgique)	Salon pêche	792	27
45244	Guebwiller Siège FD	Daniel Fichting Festivas	0	2
15-nov-23	Guebwiller Siège FD	réunion GPP FD 68	0	2
17-nov-23	Guebwiller Siège FD	KPMG - expert comptable	0	2
22&23 nov	PARIS	Assises Nat. Loisir-pêche	46	10
25-nov-23	Vogelgrün	Journée pêcheur au Rhin	82	3
26-nov-23	Mitzach	AG - AAPPMA	74	2
06-déc-23	Wittelsheim	AG - AAPPMA	50	2
09-déc-23	Village-neuf	AG - AAPPMA	106	2
10-déc-23	Guebwiller	AG - AAPPMA	0	2
12-déc-23	Visio conférence	FNPF Commission technique	0	3
12-déc-23	Guebwiller Siège	AG - AAPPMA	0	2
13-déc-23	Colmar	Obsèques P. Lehry	52	1
15-déc-23	Wittelsheim	AG - AAPPMA	50	2
18-déc-23	Guebwiller Siège FD	CA - FD 68	0	3
19-déc-23	Guebwiller Siège FD	Visio Alga - SDDL	0	4
Présence au siège			96 journées	864 h
Travail à domicile			192 journées	1344 h
Temps de déplacements				127 h

2. Réunions & rencontres

En sus des déplacements du Président, les élus et les salariés de la Fédération ont participé à pas moins de **85 réunions/rencontres**, dont 16 en visioconférence, afin de défendre les intérêts des pêcheurs et de nos milieux aquatiques.



Rencontre avec les services de la DDT et de l'AERM au bord du Rauenthal



Présentation du Directeur de l'AERM à Colmar

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

Organisme organisateur	Objet réunion	Date de réunion	Participant	Lieu
AAPPMA BVF	AG BVF	03/01/2023	YN/JCZ	WHIR AU VAL
DDT	AP Pêche 2023	11/01/2023	EB/SK/DS	Cité administrative Colmar
FD68	RDV Responsable OFB	16/01/2023	EB	OFB Guebwiller
Ministère	REX "sécheresse" FNPF / Ministère	16/01/2023	EB	visio
UBRM	Réunion des directeurs	24/01/2023	EB	visio
VNF	Rencontre acteurs Vogelgrun	21/02/2023	EB/JCZ	Club Aviron Vogelgrun
FD68	Rencontre directeur PNR	24/02/2023	EB/JCZ	Siège PNR
Mairie Whir-au-Val	Réunion cadrage chantier nature	01/03/2023	YN/MYB	Whir-au-Val
FD68	COTECH projet "Lauch à Guebwiller"	02/03/2023	EB/PF	Mairie
DREAL	GT "pêche et sensibilisation aux enjeux migrants "	08/03/2023	YN	siège AERM
Syndicat Lauch	AG Syndicat	09/03/2023	EB	ComCom Guebwiller
Communauté de communes de Saint-Amarin	Projet remise en service centrale hydro sur la Thur	20/03/2023	EB	Kruth
Région Grand Est	Projet Maison Pêche & Nature	21/03/2023	EB/JCZ	RGE Mulhouse
AERM	Plan Rhin vivant	22/03/2023	EB/YN	visio
Préfecture	CGRE	22/03/2023	EB	Préfecture
DDT68	Réunion chantier OH Robinot	23/03/2023	PFA / EB	Sainte-Marie-aux-Mines
UBRM	Réunion "pêche électrique"	23/03/2023	YN	visio
EDF	Rencontre annuelle "convention"	28/03/2023	EB	Siège FD68
AERM	Conférence de Bassin	30/03/2023	EB/YN/JCZ	Siège AERM
AAPPMA ROUFFACH	Réunion "chantier nature"	18/04/2023	YN/MYB	sur terrain
AAPPMA SUD ALSACE	Réunion "chantier nature"	18/04/2023	YN/MYB	sur terrain
RHA - FD68	Réunion projet de restauration annexe de la Lauch	20/04/2023	YN/SL	Colmar sur terrain
AERM	Plan Rhin vivant	04/05/2023	EB/YN	visio
CeA	Atelier "assises rhénanes de l'eau"	09/05/2023	EB	visio
Région Grand Est	COFIL "remise en navigation du CRR"	09/05/2023	EB	Biesheim
UBRM	Réunion projet de l'UB à la FNPF	09/05/2023	YN	Paris siège FNPF
FD68	COFIL démarrage projet RTB Fecht	12/05/2023	EB/PF/YN/JCZ	Soultzeren
Région Grand Est	Émergence SAGE Fecht	17/05/2023	EB/PF/JCZ	Turckheim
FD68	COFIL projet "Lauch à Guebwiller"	23/05/2023	EB/PF/JCZ	Mairie
FD68	Oberrheinkonferenz	30/05/2023	EB/JCZ	Siège FD68
Communauté de communes de Guebwiller	Projet Maison Pêche & Nature	30/05/2023	EB/JCZ	Siège Communauté de communes
UNIVERSITE DE LYON	Réunion mi-parcours alternance et notation	06/06/2023	YN/MYB	Guebwiller siège fd68
ARGE/UBRM	Assemblées Générales	10/06/2023	EB/DM/DH	Siège FD10
Préfecture du Haut-Rhin	Comité sécheresse	12/06/2023	YN	Colmar préfecture
Commune de Guebwiller	Projet Maison Pêche & Nature	13/06/2023	EB/JCZ	Mairie
Communauté de communes du Val d'Argent	Réunion "chantier nature"	14/06/2023	YN/MYB	sur terrain
RHA	Travaux pont Zimmerbach - Fecht	15/06/2023	EB/YN/JCZ	Zimmerbach
CeA	Réunion de travail PLMA	15/06/2023	YN/EB	CeA Colmar
VNF	Autorisations de circuler DPF	16/06/2023	EB	VNF Mulhouse
FD68	Rencontre ONF	20/06/2023	EB/JCZ	ONF Mulhouse
PNR BALLONS DES VOSGES	Réunion de travail PLMA	21/06/2023	YN	visio
CeA	Assises Rhénanes de l'Eau	22/06/2023	EB/YN/JCZ	Siège CeA
DREAL	GT "pêche et sensibilisation aux enjeux migrants "	28/06/2023	EB	visio
CEN LORRAINE	Réunion de travail PLMA	28/06/2023	YN	visio
Préfecture	Invitation "gendarmerie"	29/06/2023	EB	Préfecture
FD68	Rencontre nouveau Chef OFB	03/07/2023	EB/JCZ	Siège FD68
PNR BALLONS DES VOSGES et CEN LORRAINE	Réunion de travail PLMA et Observatoire des lacs vosgiens	03/07/2023	YN	PNR Munster
UBRM	Réunion des directeurs	04/07/2023	EB	Siège FD68
FD68	COFIL "Annexes de la Plaine d'Alsace"	05/07/2023	EB/YN/JCZ	AAPPMA Sausheim
Comité de Bassin Giessen/Lièpvrette	Réunion statutaire	06/07/2023	EB	Amicale de Fouchy (67)
RHA	Réunion Chantier Masevaux - Doller	07/07/2023	EB/JCZ	Masevaux
CeA	Projet Maison Pêche & Nature	18/07/2023	EB/JCZ	CeA Colmar

VNF	Présentation des autorisations de circuler	18/07/2023	EB/JCZ	VNF Mulhouse
DDT68 - RHA	Réunion de travail sur site - Moulin Walch	18/07/2023	PFA	Burnhaupt-le-Haut
Communauté de communes du Val d'Argent	Réunion de travail - CCTP "PPRE"	25/07/2023	PFA	visio
Communauté de communes du SUNDGAU	Conférence grand public FD68	25/07/2023	YN	Courtavon
Région Grand Est	Émergence SAGE Fecht	13/09/2023	EB/JCZ	
Région Grand Est	Présentations des partenariats possibles	25/10/2023	EB	visio
FD68	Réunion de travail Plan Lacs	27/09/2023	EB/YN	CeA Colmar
Région Grand Est - SAGE Ile Nappe Rhin	COTECH PTGE Grand Ried - Présentation de chantier de restauration type banquettes sur cours d'eau phréatiques	02/10/2023	PFA	GERSTHEIM
ASR	COGEPOMI	05/10/2023	PFA	visio
FD68	Rencontre annuelle DDT/OFB	05/10/2023	EB/JCZ/YN	Siège FD68
Communauté de communes du Val d'Argent	Réunion de travail- Validation du CCTP "PPRE"	06/10/2023	PFA	visio
AERM	Séminaire Plan Rhin vivant	10/10/2023	EB/YN	Vogelgrun
Syndicat Doller	SAGE Doller	17/10/2023	DM	
FD68	Rencontre Directeur DDT	16/10/2023	EB/JCZ	Cité administrative Colmar
INRAE	Conférence restauration des lacs	03/10/2023	YN	LYON
INRAE	Conférence restauration des lacs	04/10/2023	YN	LYON
UBRM & ASPS & FD88	Conférence maladie émergente des poissons	20/10/2023	YN	NOMEXY
DREAL	GT "alevinage " Plagepomi	08/11/2023	YN	STRASBOURG
SAGE GUISSEN LIEPVRETTE	REUNION SAGE	09/11/2023	YN	MUTTERSOLTZ
COMMISSION TOURISME VALLEE DE MUNSTER	REUNION - tourisme et eau vallée de Munster à Colmar	10/11/2023	YN	COLMAR
CCVA - BV Lièpvrette	COTECH GEMAPI	16/11/2023	PFA	Sainte-Croix-aux-Mines
PNR	REUNION OBSERVATOIRE DES COURS D'EAU	20/11/2023	PFA/YN	MUNSTER
EDF	Bilan annuel partenariat	21/11/2023	EB/YN	Siège FD68
FNPF	Assises du Loisir Pêche	22 & 23 11/2023	EB/JCZ/AG/VT	Paris
Préfecture du Haut-Rhin	AUDITION Commissaires enquêteurs	23/11/2023	YN	COLMAR
FD68 & EPAGE Largue & AERM	Réunion "l'avenir de Courtavon"	27/11/2023	EB/YN	visio
FD68	Suppression petits OH Rauenthal - AAPPMA Ste-Marie-aux-Mines	28/11/2023	PFA	Sainte-Marie-aux-Mines
Préfecture du Haut-Rhin	Bilan comité sécheresse	05/12/2023	YN	COLMAR
PCA	Bilan annuel pisciculture	07/12/2023	EB	visio
VNF	Réunion émergence de travaux de restauration d'annexe	08/12/2023	YN	MULHOUSE
CeA	Visite des locaux pour projet MPN68	12/12/2023	EB/JCZ	Siège FD68
UBRM	Thermie des cours d'eau	14/12/2023	EB/YN	visio
FD68	Réunion "l'avenir de Courtavon"	15/12/2023	EB/JCZ/YN	Courtavon



Visite d'annexes hydrauliques à restaurer avec les services de l'AERM et VNF

3. DOMAINES FÉDÉRAUX

3.1. La Fédération a déménagé !

Depuis le 19 décembre 2022, la Fédération est l'heureuse propriétaire des biens situés au **47 rue de la Commanderie à Guebwiller**. Depuis le **1er mars 2023**, cette dernière est installée dans son nouveau siège de 300 m².

Les biens immobiliers de l'ancien siège ont été vendus afin de contribuer au financement de cette nouvelle acquisition.

Ce lieu se veut être un lieu d'accueil **des AAPPMA**, de tous les pêcheurs mais aussi de toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'initier à notre loisir ou découvrir nos milieux aquatiques.

Les 150 m² du rez-de-chaussée seront en effet dédiés à l'accueil de tous au sein de la **Maison de la Pêche et de la Nature du Haut-Rhin**, au courant de l'année 2024 !



Fédération de pêche du Haut-Rhin : « Ça change la vie ! »

La fédération de pêche du Haut-Rhin a quitté le centre-ville de Mulhouse pour emménager, depuis le 1^{er} mars 2023, dans une belle maison de maître à Guebwiller. Une équipe de quinze personnes y travaille.

On l'appelle la Maison Bimboes, du nom de l'étude notariale qui a longtemps occupé cette belle demeure de 600 m², située sur les hauteurs de la rue de la Commanderie à Guebwiller. C'est là que la fédération départementale de pêche du Haut-Rhin a installé son siège depuis le début du mois de mars dernier. Quelques aménagements restent à finaliser mais l'essentiel est là.

« La fédération était auparavant implantée au centre-ville de Mulhouse, au 29 avenue de Colmar, juste en face de l'hôtel Bristol. Nous disposions de 160 m² au total, répartis en deux appartements du même pallier. Les dernières années, il fallait y loger quinze personnes, sans compter tout notre matériel... », rappelle Jean-Claude Zwickert, le président de la fédé-



Le Guebwillerois Jean-Claude Zwickert est le président de la fédération de pêche du Haut-Rhin. Photo L'Alsace/Édouard COUSIN

ration depuis 2010. « Les appartements avaient été acquis dans les années 1970. À l'époque, nos missions n'étaient pas les mêmes, et nous avions seulement une salariée et demie... »

Sept ans de recherche

Au fil des ans, la fédération a grandi. Elle emploie désormais dix salariés, compte trois apprentis, et deux stagiaires en été. Soit quinze personnes

au total. Bien que le président soit Guebwillerois, l'installation dans la capitale du Florival n'allait pas de soi. « Nous avons prospecté très longtemps. Au départ, nous étions très ambitieux. Notre rêve était de trouver un endroit au bord de l'eau, d'un lac ou d'une rivière, ou de construire quelque chose sur pilotis... »

Jean-Claude Zwickert complète : « L'idée était de se rapprocher du centre du département, à savoir le secteur

d'Ensisheim. Pendant sept ans, j'ai cherché. On m'a proposé des choses dans des zones commerciales ou industrielles... Cela ne convenait pas. Et puis, un beau jour, une adjointe au maire de Guebwiller lui signale que l'entrepreneur local Denis Kuentz avait rénové cette maison et la mettait en vente.

« Un projet très ambitieux »

« Ça a été réglé en deux mois. J'ai signé l'acte fin 2022 et nous avons emménagé en mars 2023. » De vastes espaces, des bureaux spacieux, un laboratoire dont l'équipement sera complété sous peu, une cave, des garages... « Ça change la vie ! », apprécie le président de la fédé. Il a d'ailleurs un projet qui ne demande qu'à être mis en œuvre au rez-de-chaussée du bâtiment : une Maison départementale de la pêche et de la

nature. « C'est un projet très ambitieux dédié à la formation et à l'éducation des enfants à l'environnement. Nous y organiserons aussi nos ateliers pêche nature, ce que l'on appelait auparavant l'école de pêche. »

Comme partout en France, la fédération du Haut-Rhin a deux grandes missions : surveiller et protéger le milieu aquatique d'une part, et organiser le loisir pêche de l'autre. C'est la raison pour laquelle elle dispose d'une équipe composée de quatre hydrobiologistes et d'animateurs professionnels spécialisés dans les questions d'environnement. La partie administrative compte un directeur, une juriste, et une comptable.

Édouard COUSIN



Les locaux de la fédération sont situés au 47, rue de la Commanderie à Guebwiller. Photo L'Alsace/Édouard COUSIN

SE RENSEIGNER Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 47 rue de la Commanderie à Guebwiller. Horaires d'ouverture : les lundis de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h ; du mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h. Tél. 03 89 60 64 74. Mail à contact@peche68.fr Site web www.peche68.fr

3.2. Les travaux de rénovation du chalet de Courtavon sont terminés

Depuis le départ de l'ancien garde-pêche début 2020, le chalet fédéral était inoccupé.

Dans le souci de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions le prochain garde-pêche, M. Louis KRAFT, d'importants investissements ont été consentis depuis 2021 afin de rénover entièrement cette propriété qui en avait bien besoin !

Depuis 3 ans déjà, les artisans se sont succédés et les bénévoles de la Fédération sont sur le pont, M. Jean-Luc KARRER en tête – Vice-Président de la Fédération en charge des opérations de travaux.

L'installation du garde-pêche est prévue pour le 1^{er} mars 2024 !

4. PARTENARIATS

4.1. Un soutien essentiel de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Le Ministère de la Transition Écologique et solidaire (MTES) et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) ont signé un accord-cadre visant à renforcer les partenariats existants entre les fédérations départementales et les agences de l'eau au cours des 11^{èmes} Programmes des agences de l'eau.

La déclinaison locale de cet accord-cadre a fait l'objet d'une convention cadre signée pour les 5 prochaines années (2019-2024) entre **l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)**, les **7 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique du bassin Rhin Meuse** : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges et **l'Union du Bassin Rhin-Meuse (UBRM)** des fédérations départementales.

Celle-ci vise à préciser les objectifs communs de partenariat à développer au cours du 11^{ème} Programme de l'AERM, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre :

- ◆ **préserver et améliorer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques** par des actions visant à gérer, restaurer et décloisonner ces milieux. Il s'agit en particulier de faciliter et de participer à la mise en œuvre de programmes coordonnés de la continuité écologique dans le but de contribuer au maintien et à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques et de leurs habitats. Assurer, dans ce cadre, une **gestion piscicole et halieutique équilibrée et durable**.
- ◆ promouvoir une approche globale et une **gestion intégrée à l'échelle des bassins versants**.
- ◆ **améliorer la connaissance**, le suivi et la surveillance des milieux aquatiques et de leurs peuplements piscicoles.
- ◆ **sensibiliser, former et communiquer** sur la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, notamment dans le cadre du Loisir Pêche.



L'AERM est un partenaire financier essentiel pour mener à bien les actions « milieux & éducation à l'environnement » portées par la Fédération.

4.2. EDF



EDF et la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut-Rhin ont le plaisir d'annoncer la reconduction de leur partenariat !

Par déclinaison de la convention Cadre Nationale signée entre EDF et la FNPF, une convention de partenariat local a été signée entre EDF Hydro Est et notre Fédération, ayant pour axes Dialogue & Concertation, Communication, Connaissance & Réduction des impacts sur les milieux aquatiques, en particulier sur le « Petit Rhin » renaturé en 2015, et Sensibilisation du public scolaire & Promotion du Loisir Pêche.

La convention vise également à sensibiliser les pêcheurs et autres usagers des milieux aquatiques sur les risques de brusque montée des eaux liés aux ouvrages hydrauliques, à travers des messages d'information et des actions de prévention sur le terrain.

4.3. RTE & ENEDIS

Notre Fédération a mis en place un partenariat avec Réseau Transport Électricité (RTE) et Électricité Réseau Distribution (ENEDIS) visant la **réalisation d'actions de sensibilisation à la sécurité des pêcheurs à proximité des lignes électriques**.

Une convention trisannuelle a été resignée en 2022.



4.4. Alsace Nature

Notre Fédération adhère depuis de nombreuses années déjà à Alsace Nature.

Depuis 1965, l'association Alsace Nature milite pour la protection de la nature, le développement de la biodiversité et la sensibilisation à l'environnement en Alsace.

Alsace Nature est une association de droit local à but non lucratif sans appartenance politique, agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 et reconnue de mission d'utilité publique depuis 1994.

C'est donc tout naturellement que nos intérêts réciproques se rejoignent sur de multiples dossiers. Alsace Nature s'est par exemple constituée partie civile dans l'affaire de la mise en assec de la Thur à des fins de production d'hydroélectricité en novembre 2021.



4.5. SAMU de l'environnement Alsace

Notre Fédération adhère également, et ce depuis de nombreuses années, au SAMU de l'environnement.

Le SAMU (**S**ervice d'**A**nalyse **M**obile en **U**rgence) de l'environnement Alsace est une association de droit local qui exerce ses activités depuis 2008.

L'association est reconnue **organisme d'intérêt général**.



La structure alsacienne a été la première à voir le jour, avec pour objectifs :

- ◆ évaluer l'état sanitaire de l'environnement (eau, air, sol et habitat) ;
- ◆ démocratiser les sciences de l'environnement pour une meilleure compréhension des enjeux : conseil, sensibilisation, information et formation ;
- ◆ innover et imaginer de nouveaux outils et protocoles pour le diagnostic environnemental ;
- ◆ faire vivre le réseau des acteurs de l'environnement sur son territoire.

C'est donc tout naturellement que nous travaillons ensemble sur la mise en place d'un système plus efficient pour agir en cas de pollutions.

4.6. Rhin-Meuse Migrateurs (Association Saumon Rhin)

L'association Saumon-Rhin (ASR) a été créée afin de gérer les différentes actions en faveur de la **réimplantation durable du Saumon et des poissons grands migrateurs dans le bassin alsacien du Rhin. ASR a changé de nom en 2023, pour Rhin-Meuse Migrateurs (R2M).**

Notre Fédération et ASR collaborons ainsi à la réussite de nos missions respectives, qui se rejoignent sur de nombreux points.

ASR est un partenaire technique essentiel dans le Haut-Rhin sur lequel s'appuie régulièrement la Fédération.

4.7. Petite Camargue Alsacienne

L'Association Petite Camargue Alsacienne (PCA), avec près de 700 membres, gère avec une direction générale et une quinzaine de collaborateurs :



- la Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne de 904 hectares de terrain ;
- le centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) ;
- la pisciculture impériale, spécialisée dans la reproduction du Saumon ;
- la station de recherche et de suivi d'espèces avec des partenariats avec l'Université de Bâle et le CNRS de Strasbourg.

4.8. Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

La prise en compte des grands enjeux contemporains, du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité a conduit le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) à se doter d'outils structurants pour en atténuer et compenser les effets.

C'est dans cette dynamique qui pousse à l'action que le PNRBV souhaite se doter d'une « Orientation EAU » ambitieuse.

Pour la définition de cette nouvelle MISSION EAU, le syndicat mixte du Parc souhaite valoriser le travail réalisé par les territoires et coopérer avec les acteurs de l'eau, afin de tendre vers « l'excellence de la gestion de l'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges ».



C'est ainsi que notre Fédération et les 13 AAPPMA situées sur le territoire du Parc ont été invitées à collaborer à la réussite de ces objectifs, en participant à la mise en place d'un Observatoire de la qualité des eaux, effectif dès 2024.

4.9. Brigade Verte

La Brigade Verte est un organisme de la fonction publique territoriale au service des communes ayant adhéré au syndicat mixte.

La Fédération et la Brigade Verte du Haut-Rhin, acteur majeur de la vie rurale du département, ont mis en place un partenariat privilégié visant à mettre les compétences de la soixantaine de gardes champêtres **au service de la surveillance des activités de pêche.**

Un temps annuel de formation et d'échanges a été mise en place à partir de 2023, dispensés par la Fédération. Saluée par l'ensemble des participants, cette rencontre annuelle sera reconduite.

Présente sur le terrain tout au long de l'année, il est possible de faire appel à la Brigade Verte 7j/7 par téléphone au 03 89 74 84 04 si vous constatez un trouble rentrant dans leur champ de compétence.



5. PÔLE GARDERIE

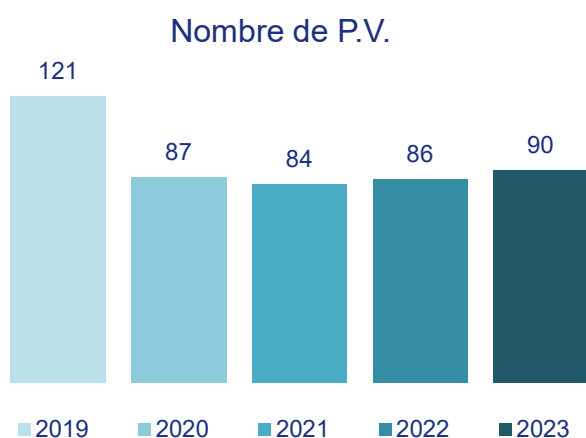
5.1. Procès-Verbaux d'infractions à la Pêche

1. Historique

L'année 2023 marque un retour au fonctionnement quasi-normal des contrôles effectués par les Gardes-Pêche Particuliers (GPP). L'ensemble de la brigade contrôlant le domaine public et les domaines privés de la Fédération est bien agréé et a connu un rythme classique de contrôle.

Les GPP ont procédé à plusieurs milliers de contrôles et relevé **90 infractions à la pêche**, traitées par la Fédération sous la forme de transactions civiles.

a) Évolution annuelle



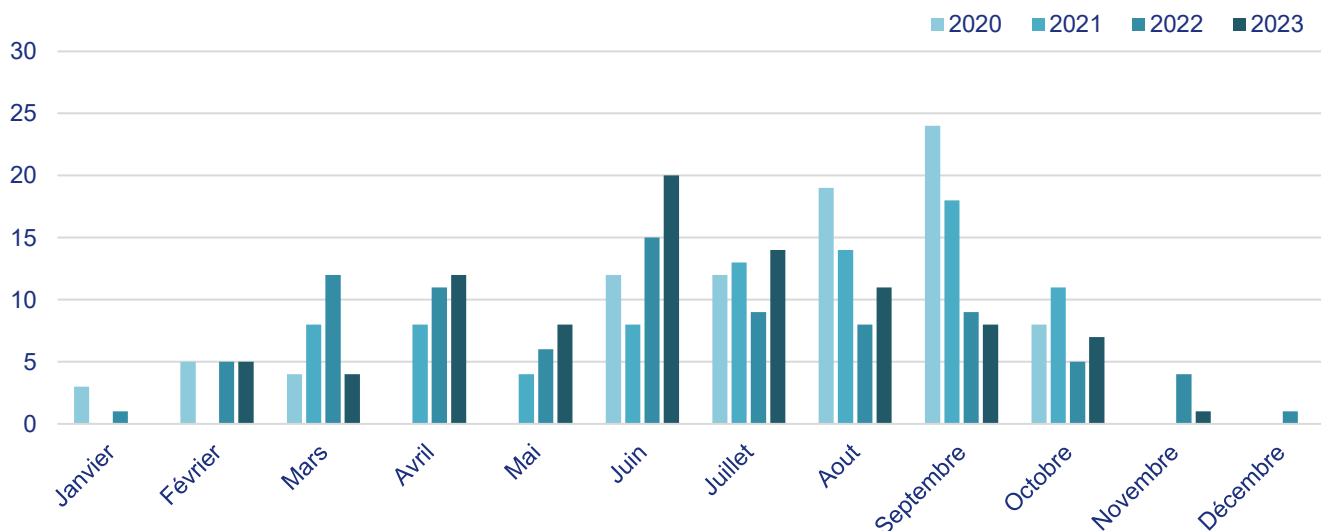
Depuis plusieurs années maintenant, les infractions traitées par transaction civile sont consignées.

Le nombre de dossiers est en légère augmentation depuis trois ans : **90 procès-verbaux en 2023 contre 86 en 2022**.

Une augmentation tout de même proche de la stabilité qui traduit la constante présence des GPP sur le terrain. En 2023, ils ont assuré leurs missions sans interruption tout au long de l'année.

b) Évolution mensuelle

Le nombre de procédures traitées varie selon les mois et même selon les années. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces fluctuations, notamment la présence des pêcheurs au bord de l'eau dépendant fortement des périodes d'ouverture comme de fermeture mais les conditions météo sont aussi à prendre en compte. En 2023, on constate que le relevé d'infraction débute réellement courant avril pour se terminer en octobre. Le début et la fin d'année ne connaissent que peu de procédures : moins d'une dizaine sur 5 mois.

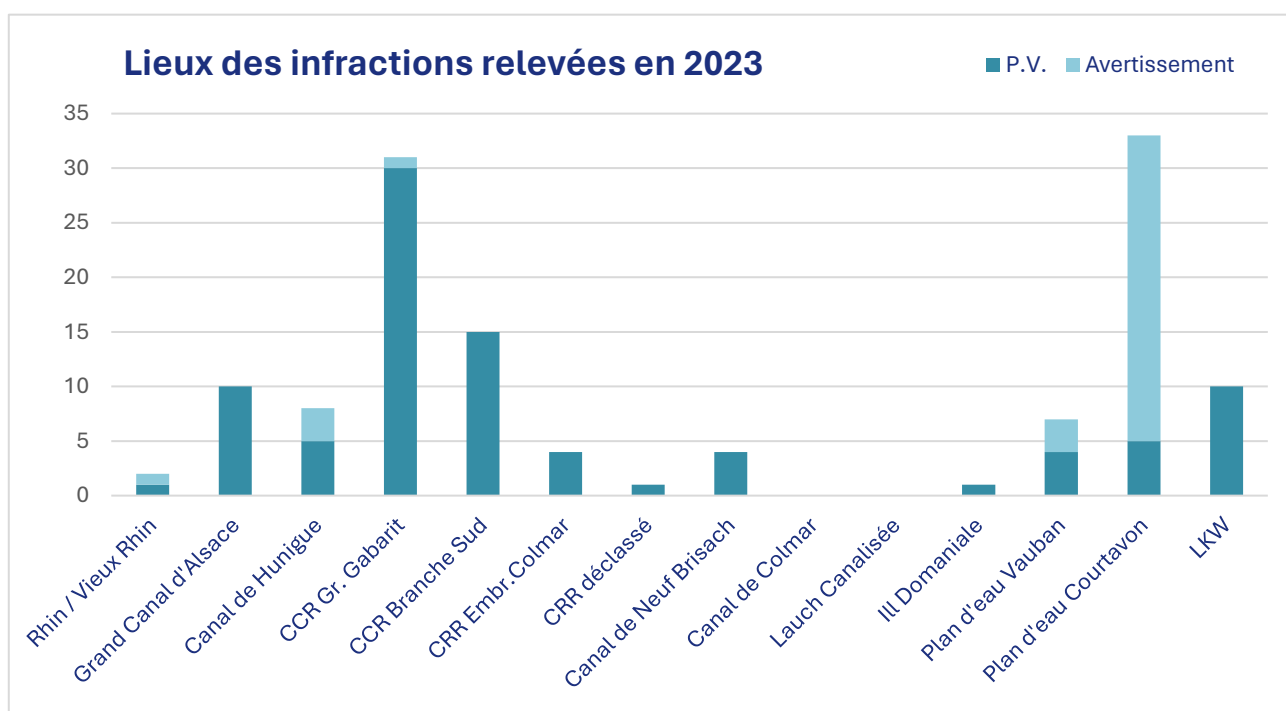
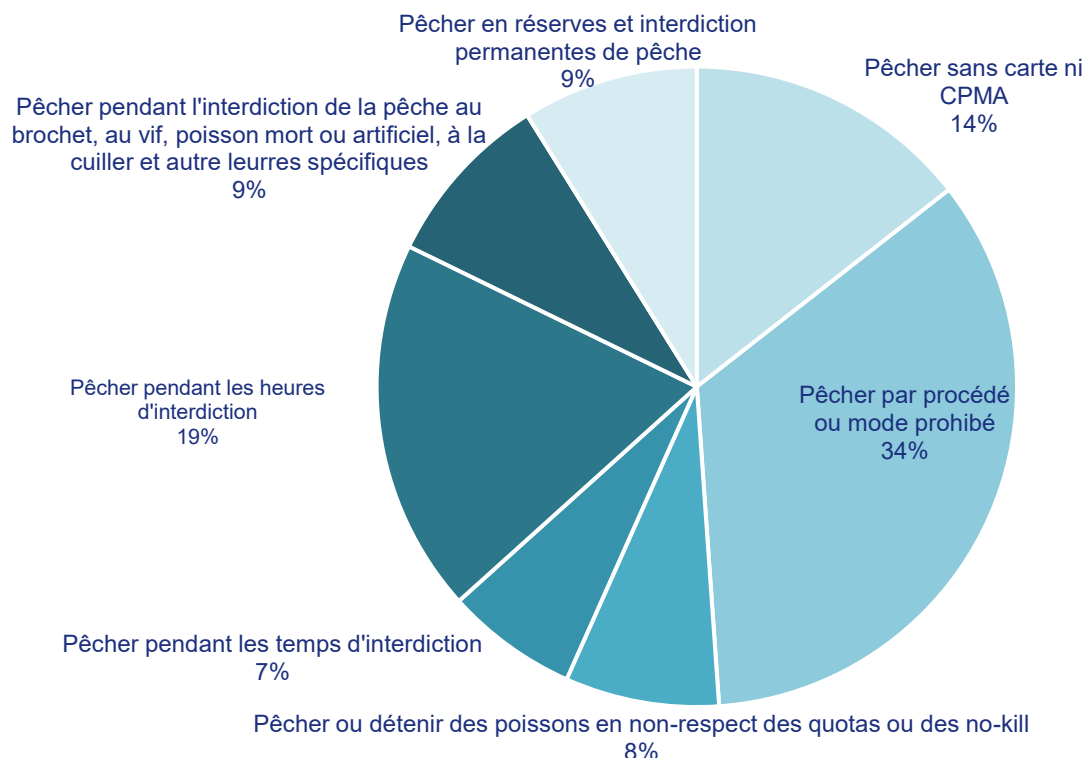


2. Informations sur les infractions

90 procès-verbaux pour infraction à la Pêche ont été réalisés par les GPP et envoyés sous la forme d'une transaction civile par la Fédération à destination des auteurs des faits fautifs. À cela se **rajoutent 36 avertissements écrits délivrés**, portant à **126** le nombre de dossiers traités en 2023.

À noter que les avertissements concernent essentiellement les faits commis en non-respect du règlement intérieur des plans d'eau privés gérés par la Fédération, notamment sur Courtavon et Vauban

Les infractions se répartissent comme suit :



5.2. Gardes-Pêche Particuliers

1. Réunion annuelle d'information

La Fédération assure un suivi régulier des GPP du domaine public et de ses domaines privés, que ce soit dans son fonctionnement ou dans la réalisation des différentes procédures. Ce suivi se fait bien souvent à distance par mail et/ou par téléphone mais, pour traiter certains points, il est nécessaire et plus simple de réunir les personnes concernées.

Des **réunions d'information et d'échange** ont donc été organisées à destination des GPP du domaine public fluvial et des domaines privés de la Fédération mais aussi des GPP des domaines privés des AAPPMA. Il est nécessaire de conserver le lien et de faire le point sur l'année passée pour permettre une continuité efficace l'année suivante.

Le **mercredi 08 mars 2023**, les **GPP des AAPPMA** ont été réunis à partir de 18h. Nous avons été accueillis aux étangs du Seeboden ; nous remercions l'AAPPMA du Bassin Potassique. A l'ordre du jour : les nouveautés règlementaires, les cartes de pêche, généralités toutes techniques, les procédures dont la rédaction des P.V. en version informatique, VIGIPÊCHE et échanges et questions diverses.

Les **GPP du domaine public et des domaines privés de la Fédération** ont également été réunis à plusieurs reprises pour des réunions de travail :



Le **04 avril 2023**, au siège à Guebwiller. A l'ordre du jour de cette journée de travail et de convivialité : nouveautés et rappels règlementaire, bilan 2023 sur les contrôles, les P.V., les agréments et VIGIPÊCHE puis visite des nouveaux locaux.

Le **15 novembre 2023** au siège à Guebwiller. A l'ordre du jour de l'après-midi de travail : présentation du nouveau site internet, convention GPP / Commettant, autorisations de circuler, rédaction de P.V. et divers points.

2. Formation Gardes-Pêche Particuliers

En 2023, une **session de formation initiale Gardes-Pêche Particuliers** s'est tenue les samedis 21 et 28 janvier, au Ball-Trap de Cernay. Le Module I, commun à l'ensemble des gardes-particulier et portant sur les bases générales du droit – droit et devoirs des GPP a été suivi du Module III spécifique à la pêche. Nous remercions les différents intervenants et formateurs : MM ZWICKERT et METZ, Mme SCHMERBER et M GROB pour la Fédération 68 ainsi que MM GIROD et HERBRECHT pour l'Office Français de la Biodiversité. **6 candidats** issus des AAPPMA de Guebwiller, de Munster, de la Vallée de la Doller, de l'ADAPAEF, de la Fédération 68 et de l'APP Turenne, ont suivi la formation et passé les tests avec succès.

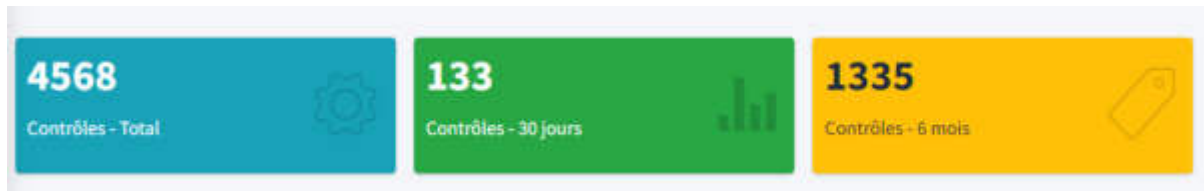
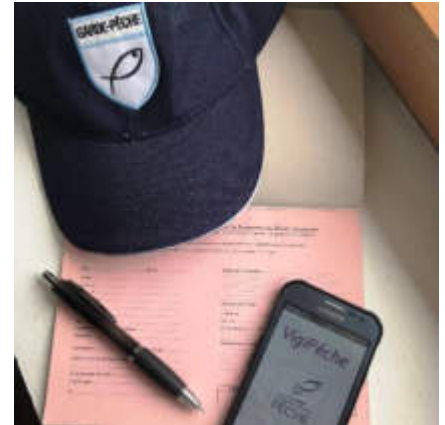


3. Application VIGIPÊCHE

Pour la deuxième année consécutive, l'application de contrôle VIGIPÊCHE est mise à disposition exclusive des GPP ayant un agrément en cours de validité. La Fédération crée et gère les différents comptes des gardes utilisateurs.

Pour rappel, VIGIPÊCHE donne accès à des données à caractère personnel sur les adhérents, les utilisateurs s'engagent donc à respecter ces informations et à ne pas les divulguer. Chaque GPP a ses propres identifiants et mot de passe, aucun partage n'est toléré.


En 2023, l'application a été déployée à tous les GPP en activités et aussi aux instances qui en ont fait la demande à la Fédération. Sont ainsi équipés : **35 GPP, l'Office Français pour la Biodiversité, la Brigade Verte et la Gendarmerie Brigade Fluviale de Vogelgrun**. Selon les statistiques automatiquement générées, les GPP utilisent régulièrement VIGIPÊCHE pendant leurs contrôles : 4568 vérifications effectuées en 2023.



4. Liste des GPP domaines public fluvial et domaines privés de la Fédération

Une brigade de GPP est commissionnée sur les domaines privés de la Fédération et sur le domaine public du Haut-Rhin dont les baux de pêche sont détenus pour une partie par la Fédération et, pour la majorité des parcours, par 14 AAPPMA différentes, à savoir AAPPMA du Bassin Potassique, de Brunstatt, d'Huningue, de Kembs, de la Fraternelle de Colmar, de la Sans-Souci Neuf-Brisach, des Brochets de Mulhouse, des Truites de Colmar, de Riedisheim, de Rosenau, de Saint Louis Neuweg, de la SPL Mulhouse, de Sausheim et de Village-Neuf. Ci-dessous la liste de ces GPP en activité au 31 décembre 2023 :

Secteurs	GPP	Date du dernier agrément
Lac de Kruth Wildenstein	SCHMITT Daniel – SCHMITT Stéphanie	20/07/2021
	DECKER Patrick	16/11/2022
	SIRY Joseph	09/12/2022
Frontalier Sud	METZ Guy	16/11/2022
	KRAFFT Louis	20/07/2021
Frontalier Nord / Plan d'Eau Vauban	SODANO Alain	10/11/2022
	VICHARD René	20/07/2021
Sundgau	MULLER Guy	10/11/2022
Bas Sundgau / Mulhouse	SCALZITTI Antonio – MEUNIER Charles	10/11/2022
Plaine Sud	KRAFFT Louis	20/07/2021
Plaine Nord	SODANO Alain	10/11/2022
	VICHARD René	20/07/2021

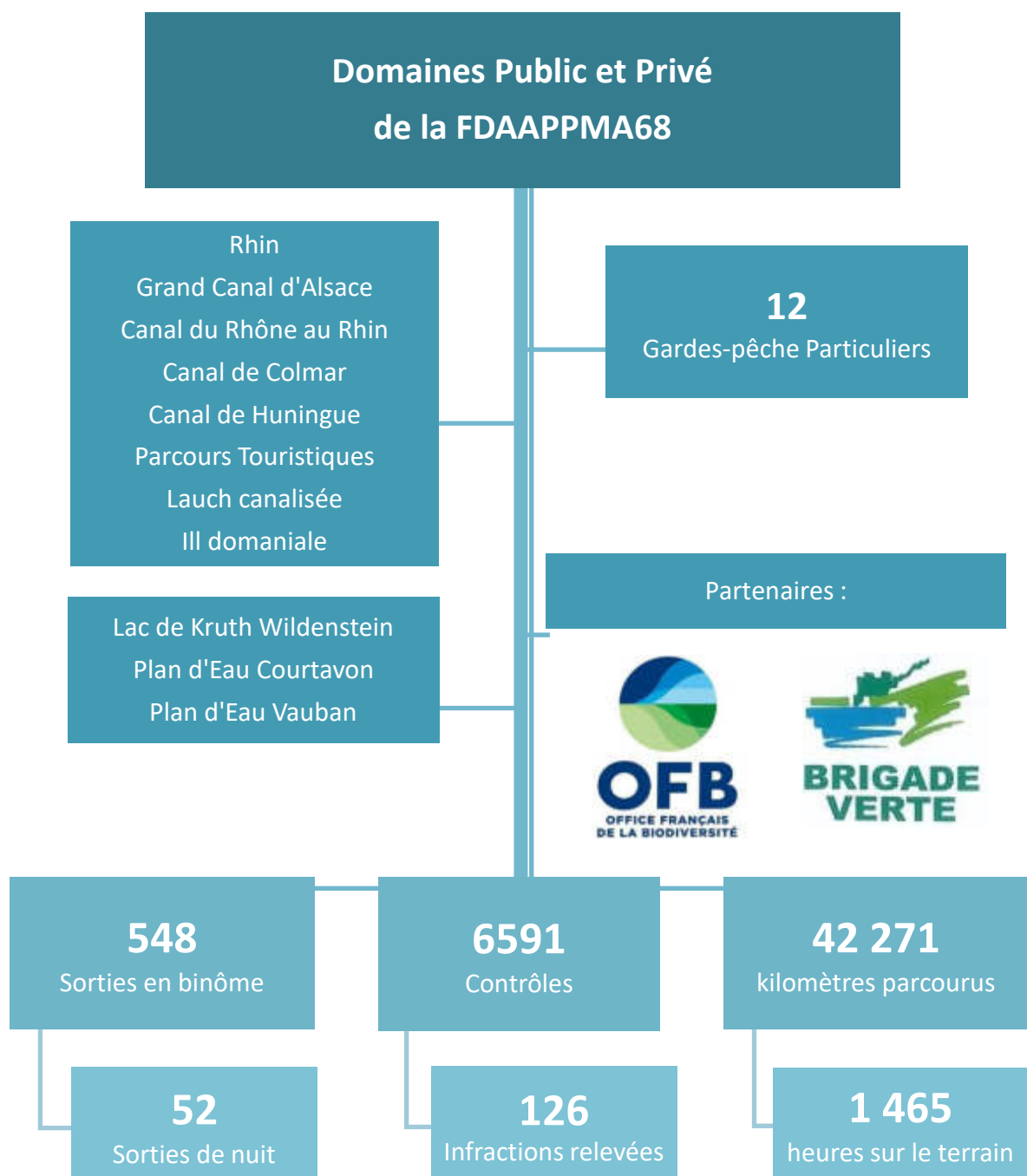
 **M. ROBE Jacques** a décidé de mettre fin à ses fonctions de Garde-Pêche Particulier, dans un premier temps, en se retirant temporairement pour finalement donner sa démission le 19 décembre 2023. La Commission Garderie le remercie pour toutes ces années passées dans l'exercice de ses fonctions de garde sur le domaine public et les domaines privés de la Fédération.

5. Convention GPP – Commettant

Après deux ans de travail, la Commission Garderie a envoyé en décembre 2023, à l'ensemble des AAPPMA, une proposition de convention entre GPP et Commettant. Cette convention a pour but d'informer et de sécuriser les commettants et les gardes, en formalisant par écrit les engagements de chacun ainsi que les pratiques déjà en place dans les AAPPMA mais aussi à la Fédération. En effet, tous les GPP sont concernés : ceux en exercice comme les prochains arrivants, ceux commissionnés sur les domaines privés comme sur le domaine public.

Plusieurs sujets y sont abordés, tels que : le dossier d'agrément et sa procédure, le contrôle et la réglementation, la procédure de signalement, la tenue, l'éventuelle indemnisation, ... La convention est proposée sous un format modifiable, les commettants pourront donc l'adapter selon leur organisation déjà en place. La convention a été accueillie positivement par plusieurs AAPPMA, qui en faisaient régulièrement la demande et qui, par conséquent, l'ont rapidement complétée. La Commission Garderie continuera la mise en place de cette convention tout au long de l'année à venir.

6. Contrôles



6. PÔLE TECHNIQUE



6.1. Réseau de suivi thermique départemental (RST)

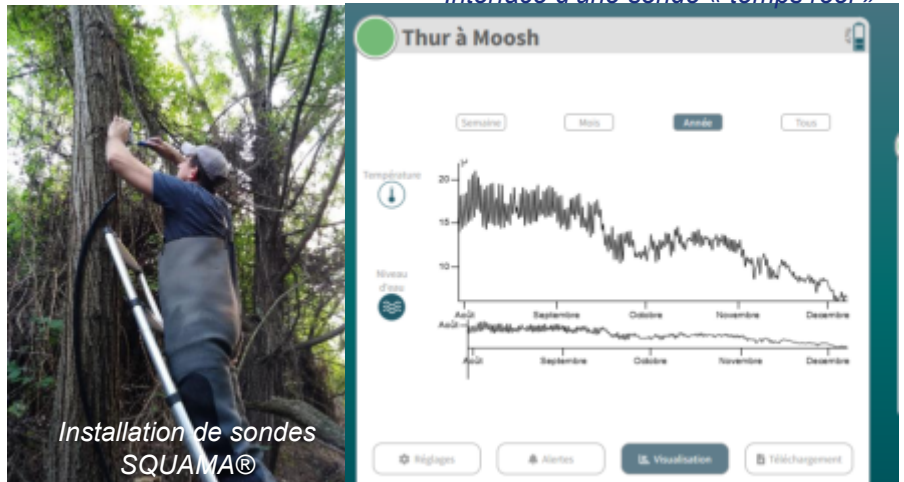
Interface d'une sonde « temps réel »

En impactant directement la répartition, la croissance et le métabolisme des espèces aquatiques, la température est un paramètre primordial pour le suivi de la qualité des écosystèmes aquatiques.

Une augmentation de la température peut induire des changements ou perturber les organismes les plus sensibles.

C'est particulièrement le cas pour les espèces d'eau froide, comme la Truite fario, qui est déjà particulièrement impactée dans un contexte de changement climatique (réduction de l'aire de répartition).

C'est pourquoi depuis 2012, la FDAAPPMA68 s'est lancée dans le suivi thermique des principaux cours d'eau du département, avec un réseau constitué, en 2023, de plus de 120 sondes fixes (HOBO®) et 5 sondes en temps réel (SQUAMA®). En 2023, la campagne de relève des appareils a été faite en été.

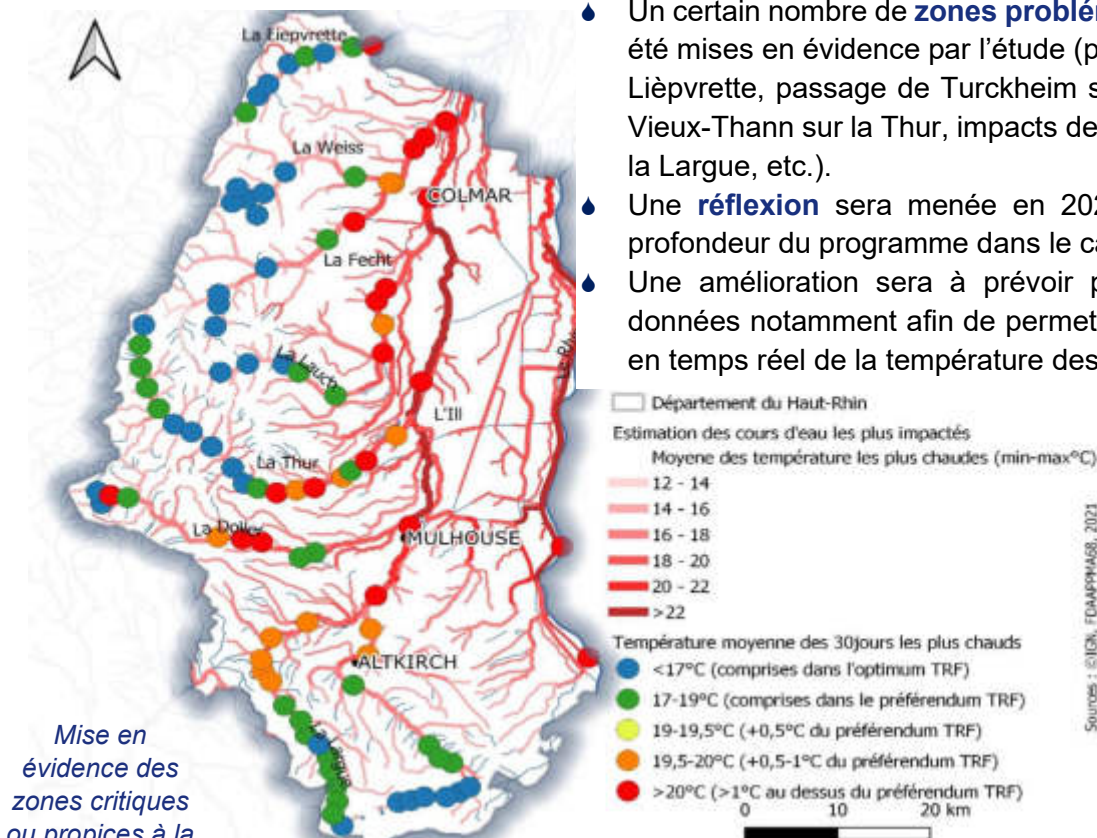


Installation de sondes SQUAMA®

❖ Ce qu'il faut retenir :

- **Deux grands types de profils thermiques** sont mis en évidence avec : les cours d'eau de montagne du massif vosgien et les cours d'eau de source, tels que l'Ill et la Largue, plus homogènes ;
- Il est possible d'établir un « classement » des cours d'eau du département en fonction de leurs **potentialités d'accueil par rapport à la thermie pour la Truite fario** (prise en compte de divers paramètres dont les températures comprises entre 4 et 17°C) : *Lièpvrette – Thur – Weiss - Fecht (amont) - Ill (amont) - Doller – Largue – Lauch – Ill (intermédiaire et aval) - Vieux Rhin*. Néanmoins, chaque cours d'eau présente des spécificités pouvant influencer ou non sur les profils thermiques.

- Un certain nombre de **zones problématiques** à surveiller ont été mises en évidence par l'étude (passage de Lièpvre sur la Lièpvrette, passage de Turckheim sur la Fecht, passage de Vieux-Thann sur la Thur, impacts des étangs sur l'Ill amont et la Largue, etc.).
- Une **réflexion** sera menée en 2024 pour une refonte en profondeur du programme dans le cadre du nouveau PDPG.
- Une **amélioration** sera à prévoir pour la valorisation des données notamment afin de permettre au pêcheur la lecture en temps réel de la température des zones équipées.



Mise en évidence des zones critiques ou propices à la

Truite fario. Association reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement

ieu Aquatique

6.2. Étude des annexes hydrauliques de la plaine d'Alsace (APA)

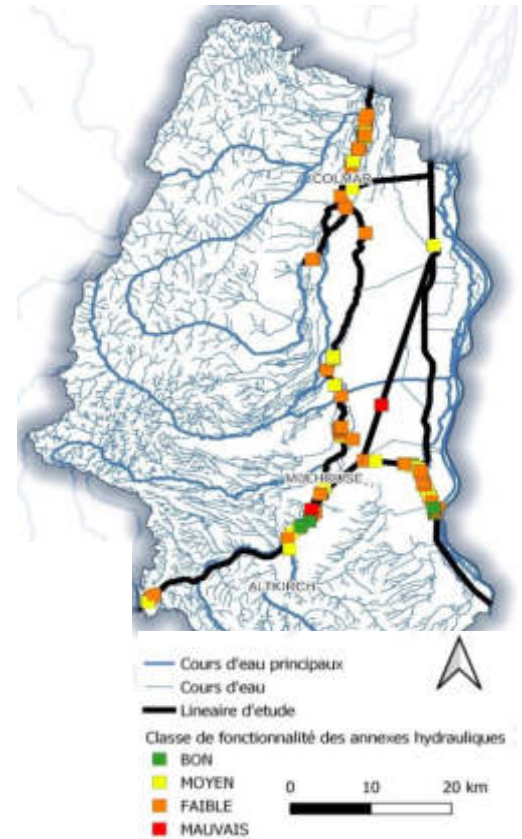
Les annexes hydrauliques sont des zones humides remarquables connectées à des eaux libres (cours d'eau ou canaux). Ces zones offrent aussi des lieux de croissance et de reproduction nécessaires aux cycles biologiques de nombreuses espèces animales.

En réponse à un constat local de disparition des annexes hydrauliques, de banalisation des habitats ou de perte de fonctionnalité tangible, la Fédération a lancé une étude axée autour des annexes hydrauliques de la plaine haut-rhinoise.

Le diagnostic s'articule autour de 2 grandes approches (physique et biologique) et de plusieurs sous-volets centrés autour d'approches pertinentes (analyses multicritères, pêches électriques, etc.) et parfois novatrices (cartographie aérienne par drone, suivi en temps réel des niveaux d'eau, ADNe, etc.). L'étude menée sur 3 ans (2020-2022) a permis de diagnostiquer précisément **87 annexes hydrauliques et de déployer 139 inventaires piscicoles**. Un suivi spécifique a également été réalisé sur 6 sites pilotes. Le bilan et le rapport ont été finalisés en 2023.

❖ Ce qu'il faut retenir :

- ◆ **200km de linéaire étudiés** avec une moyenne de 1 annexe/2,3 km ;
- ◆ **87 annexes** investiguées = 17 ha ;
- ◆ seulement **11%** des annexes ont une **bonne** fonctionnalité ;
- ◆ **139 pêches électriques** réalisées sur 2 ans ;
- ◆ **31 espèces de poissons** ont été observées sur la plaine dont : 8 espèces patrimoniales et 4 espèces exotiques envahissantes ;
- ◆ moins de 4% des annexes de l'III sont efficaces pour la reproduction du Brochet ;
- ◆ 20% des inventaires ont mis en évidence des juvéniles de brochets sur 13 sites entre 2021 et 2022.



Répartition et fonctionnalités des annexes pour le Brochet



Exemple de suivis réalisés en 2022-2023

(Analyse d'habitats, cartographie en 3D des annexes par drone, modélisation, topographie, pêches électriques).

Les résultats ont permis d'identifier les principaux facteurs limitants : pendage des berges, manque d'habitats, ombrage et végétation. La prise en compte de ces observations permet d'orienter les actions à entreprendre, sous la forme de 3 axes : **Protéger --- Optimiser / Corriger --- Restaurer**

L'étude a permis de faire émerger des projets de restauration dès 2022-2023.

→ **La FDAAPMA68 a pour objectif de restaurer 1 annexe hydraulique par an**

6.3. Étude d'impact de l'hydroélectricité et diagnostic écologique sur la Thur sauvage (EIH)

Dans le département du Haut-Rhin, les aménagements des cours d'eaux, et plus particulièrement les **obstacles à l'écoulement**, sont particulièrement nombreux et structurants dans les paysages locaux mais aussi dans la fonctionnalité des hydrosystèmes. C'est notamment le cas des nombreux **tronçons courts circuités** (TCC) en aval d'ouvrages de prise d'eau. **La Thur sauvage** est un TCC situé dans un secteur classé en **arrêté de protection de biotope** (APB). Il s'agit d'une des dernières zones à la **dynamique fluviale active**, qu'il est devenu **rare** d'observer en Alsace et très riches en enjeux de biodiversité (en plus d'être une zone conservatoire). La présente étude fait suite à la mise en exergue d'une problématique de non-respect du débit réservé.



La Thur sauvage, un site naturel protégé

Entre 2022 et 2023, la FDAAPPMA68 a lancé une étude centrée sur la Thur « sauvage » à Cernay en partenariat avec Alsace Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace et les AAPPMA locales.

Les objectifs sont :

- ◆ connaître la qualité écologique de la Thur à Cernay & l'état des peuplements de poissons ;
- ◆ cerner, définir et quantifier l'impact des modifications hydrologiques sur l'écologie de la Thur ;
- ◆ définir des débits biologiques minimum en cohérence avec la fonctionnalité des sites ;
- ◆ **permettre le déploiement de préconisations de gestion** (à ajouter dans le Plan de gestion de la zone en Arrêté de Protection Biotope).

Le diagnostic prend ainsi en compte plusieurs volets d'analyse (température, débit, hauteur d'eau, physico-chimie, habitats, communautés de poissons et d'invertébrés).

❖ Ce qu'il faut retenir :

- ◆ **la qualité biologique**, qui est bonne à très bonne en amont, **baisse à partir de la dérivation** ;
 - ◆ les **communautés de poissons sont impactées**, notamment à causes des assecs (2020-2021), de l'instabilité hydrologique, des hauteurs d'eau et de débits trop faibles (**disparition d'espèces** dont l'Ombre commun et une **densité de poissons divisée par deux**) ;
 - ◆ les communautés d'invertébrés sont impactées par l'effet bief du seuil de répartition et par l'instabilité hydrologique de la Thur sauvage (disparition de nombreuses espèces) ;
 - ◆ l'hydroélectricité ne semble pas avoir d'impact sur la physico-chimie (qui est globalement bonne exceptée pour des concentrations élevées en phosphate mesurées dès l'amont) ;
 - ◆ fort impact sur la température de l'eau avec : une **augmentation significative de +2°C en moyenne en été sur la Thur sauvage en aval** de l'ouvrage. Si la Thur présente une température globalement favorable aux salmonidés en amont, la température devient rapidement plus défavorable en aval de Vieux-Thann et Cernay avec **parfois près de 25°C dans le TCC** (seuil léthal de la Truite) ;
 - ◆ les mesures de débits ont mis en avant un **non-respect du débit réservé dans le TCC (770L/s) lors de 6 jaugeages** réalisés entre 2022 et 2023 ;
 - ◆ les suivis des hauteurs d'eau réalisés à l'aide d'une sonde mettent en avant des débits estimés inférieurs à 704L/s (± 53 L/s) **plus de 75% du temps entre 2022 et 2023 = non-respect de l'arrêté préfectoral la majeure partie du temps.**
- ➔ **Il ressort des investigations que la situation est extrêmement défavorable pour les poissons et les invertébrés (et plus largement la biodiversité) au sein de la Thur sauvage, liée à la mauvaise gestion de la répartition des débits** (et à des pressions indirectes liées à l'ouvrage de dérivation).



Illustration d'une portion de la Thur totalement à sec le 14 août 2020

6.4. Suivi scientifique du Petit-Rhin (SPR)



Le Petit-Rhin vu du ciel



Pêche électrique sur le Petit-Rhin

Électricité de France (EDF) a réalisé des travaux de renaturation écologique sur d'anciennes parcelles de maïs entre le Grand Canal d'Alsace et le Vieux Rhin en 2013. Aujourd'hui, **un bras de rivière de 7 km, appelé « Petit-Rhin », bordé de milieux naturels**, humides et secs favorise l'amélioration de la biodiversité sur ce site de 100ha.

Dans le cadre de la convention cadre nationale signée entre EDF Hydro et la FNPF, **la FDAAPPMA68 suit l'évolution du peuplement piscicole au sein de ce bras, ainsi que d'autres paramètres**. Dans un souhait d'adaptation, ces protocoles sont voués à évoluer.

Le diagnostic s'articule aujourd'hui autour plusieurs approches avec :

- ◆ des prélèvements d'eau pour analyser la physico-chimie ;
- ◆ des suivis de la température sur 5 stations (3 sur le Petit Rhin et 2 sur le Vieux-Rhin) ;
- ◆ des suivis de mesures de débits (sur 6 stations) ;
- ◆ des suivis aériens des habitats en drone ;
- ◆ une opération de pêche électrique par points tous les ans pour suivre le peuplement piscicole.

L'étude est réalisée en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne (PCA).

❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ la physico-chimie du Petit Rhin est classée « bonne » ;
- ◆ sa température est plus élevée en été et plus basse en hiver sur son cours que sur le Vieux-Rhin, lui conférant davantage un rôle de nurserie pour les populations piscicoles ;
- ◆ ces dernières évoluent encore régulièrement, tant en termes de diversité que de densité ;
- ◆ le débit constant théorique de 7m³/s n'a pas été observé lors des deux campagnes de jaugeages, il était en deçà (entre 3 et 4 m³/s). Une réflexion est menée sur le sujet auprès d'EDF pour réaliser une étude des débits plus poussée en 2024. L'objectif étant notamment de réfléchir à des variations saisonnières de débits pouvant être très bénéfiques pour la biodiversité du site.



Le barbeau, une espèce patrimoniale retrouvée chaque année sur le vieux Rhin

Les résultats permettent ainsi de mettre en lumière un état des lieux année par année du bras renaturé et d'apporter de pistes de réflexion dans l'optique de protéger et d'optimiser la restauration et la biodiversité de ce site remarquable.

6.5. Étude des contres-canaux Nord et Sud (ECC)

Le territoire du Haut-Rhin est représenté par une mosaïque de milieux très diversifiés, tantôt à dominance naturelle tantôt à dominance artificielle. Dans la plaine, on trouve ainsi un **très dense réseau de canaux d'origine humaine** datant d'époques aussi variées que leurs origines.

Malgré leur origine artificielle, il arrive souvent que **ces canaux présentent des enjeux** de réservoir de biodiversité. En effet, ils forment un **réseau de circulation pour les espèces aquatiques** (parfois des espèces exotiques, parfois des espèces patrimoniales). Or ces milieux ont longtemps été laissés de côté par les gestionnaires au profit des milieux naturels à plus forte valeur environnementale.

Néanmoins, certains tronçons peuvent revêtir des **enjeux halieutiques importants**, ou tout du moins témoigner d'un réel potentiel. C'est le cas des **contres canaux de drainage du grand canal d'Alsace**. Ces canaux, d'une largeur globalement comprise entre 5 et 10m, longent le grand canal d'Alsace le long de la rive française du Nord au Sud de l'Alsace. Principalement alimentés par l'eau du grand canal d'Alsace (fuites et prises d'eau), ils sont parfois intéressants pour la faune piscicole.



Les parcours touristiques Nord (à gauche) et Sud (à droite), des milieux artificiels mais diversifiés

Deux grands parcours de pêches se distinguent sur ce canal : le **parcours touristique Nord** (entre Biesheim et la limite départementale) **et le parcours touristique Sud** (entre Saint-Louis et Rosenau).

C'est dans le cadre d'une volonté d'amélioration de la valeur écologique et halieutique de ces contre-canaux, que **la FDAAPPMA68 a lancé une étude de diagnostic**.

Les objectifs sont :

- ◆ connaître plus précisément les populations de poissons présentes et leur état ;
- ◆ connaître la fonctionnalité, le potentiel et l'état écologique des contres-canaux ;
- ◆ faire émerger des actions de gestion (introduction d'espèces en accord avec les caractéristiques du milieu) ou des aménagements afin de **rendre ces parcours plus attractifs pour nos adhérents**.



Analyse d'eau dans les contres-canaux

❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ la zone étudiée représente **plusieurs dizaines de km** de contres-canaux ;
- ◆ plusieurs **pêches électriques et inventaires d'invertébrés** ont été réalisés en 2023 ;
- ◆ le secteur est suivi à l'aide de **sondes de température** dans le but de connaître la thermie des canaux, un élément central de la gestion ;
- ◆ des **mesures morphologiques** ont été réalisées ;
- ◆ plusieurs **analyses d'eau** ont également été réalisés.

Rapport d'étude attendu en 2024

6.6. Diagnostic écologique du lac de la Lauch (ELL)

Situé à une altitude de 923m et présentant une superficie de 11ha, le **lac de la Lauch** est un lac artificiel du versant alsacien des Vosges dans le fond de la haute vallée de la Lauch.

Le barrage de la Lauch est le dernier grand barrage domanial alsacien actuellement géré par l'État (via la DDT du Haut-Rhin). Ce barrage et son lac ont vocation à être rétrocédé par convention à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) à l'issue de travaux importants. Dans le cadre des dossiers préparatoires à ces opérations, une étude avant-travaux (état initial et inventaire faunistique et floristique) doit être déployée.

La FDAAPPMA68, dans le cadre des échanges ayant trait à l'étude avant-travaux, a été contacté par la CeA afin de réaliser un **inventaire biologique** (poissons, micromammifères, amphibiens et écrevisses), sous forme de prestation. La prise en compte de la faune aquatique paraît particulièrement prépondérante dans le cadre de la construction d'un avant-projet complet lié à des travaux important (notamment de vidange).



Le lac de la Lauch, un magnifique lac de moyenne montagne, voué à faire l'objet de travaux de rehausse par la CeA.



Analyse d'ADNe en bateau en hiver sur le lac de la Lauch

Les objectifs de ce projet sont multiples :

- ◆ **compléter les connaissances** scientifiques produites en fournissant des données scientifiques qualitatives permettant une connaissance plus fine du site ;
- ◆ **sensibiliser les acteurs du territoire** et les fédérer afin de créer un contexte favorable pour la mise en œuvre d'actions.

❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ Plusieurs inventaires par pêches électriques ont été réalisés en amont et en aval du lac :
 - le chabot et la truite sont bien présents,
 - les **densités de truites sont importantes** en amont et en aval du lac,
 - **l'état écologique** du cours d'eau en amont et en aval est **jugé très bon** ;
- ◆ Un inventaire des poissons, écrevisses, mammifères et amphibiens a été fait à deux saisons (hiver et printemps) à l'aide de **l'ADN environnemental**. Une technique qui permet d'obtenir des listes d'espèces présentes à l'aide d'un simple prélèvement d'eau. Cette approche a permis de mettre en évidence :
 - 8 espèces de poissons différentes dans le lac (dont Brochet, Vairon, poissons blancs et Truite),
 - 3 espèces d'amphibiens (Crapaud commun, Triton palmé et Grenouille rousse),
 - aucune espèce de mammifère aquatique ou d'écrevisse ;
- ◆ Les analyses d'eau semblent très bonnes.
- ◆ **En septembre 2023, la pêche dans le lac redevient possible, le préfet ayant réattribué les baux de pêche à l'AAPPMA de Guebwiller (lac réciproitaire de 1^{ère} catégorie piscicole).**

6.7. Étude des ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Fecht

Dans l'objectif de faire perdurer une dynamique née en 2019 à l'échelle de notre Union de Bassin (UBRM) permettant de mettre en lumière les milieux remarquables que ce sont les **têtes de bassin versant**, la **FDAAPPMA68 a fait le choix s'investir sur le bassin de la Fecht**.

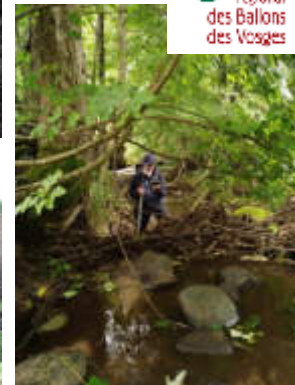
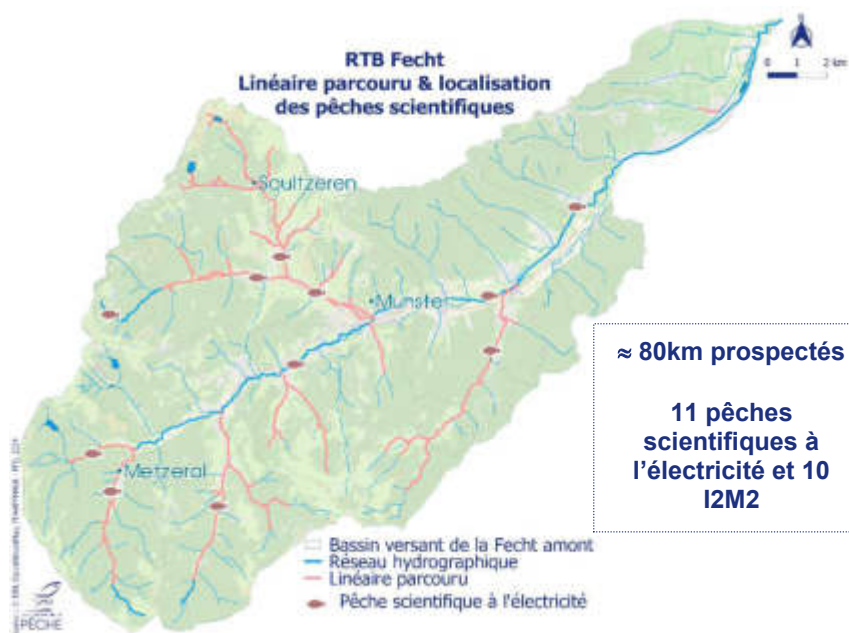
A l'instar de l'étude RTB qui s'est déroulée sur la Lièpvrette (2020) et la Thur (2019), **les objectifs sont triples** :

- ◆ acquérir ou améliorer nos **connaissances** sur le territoire de la Fecht ;
- ◆ faire émerger et mettre en œuvre **des actions et travaux** ambitieux de reconquête du « bon état » ou d'amélioration du milieu ;
- ◆ **sensibiliser** les riverains, les usagers de la rivière et les acteurs locaux.



Une **réunion de démarrage s'est tenue le 12 mai 2023** au sein du home de pêche de l'amicale de Soultzeren en présence d'acteurs majeurs du territoire, notamment la Présidente du Syndicat de la Fecht amont, la Vice-Présidente de la commission Environnement de la Région Grand-Est, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, l'Office National des Forêts, Rivières de Haute-Alsace.

Les prospections de terrain (approches hydromorphologique et biologique) se sont déroulées au cours de l'été 2023. Afin de valider notre protocole, **l'Agence de l'Eau nous a accompagné** lors d'une journée sur les bords du ruisseau de Soultzeren.



L'étude est réalisée à l'aide de **deux approches principales** :

- ◆ **physique** (analyse hydromorphologique complète, recensement des ouvrages, analyses d'eau, etc.)
- ◆ **biologique** (11 stations d'inventaire par pêches électriques et 10 prélèvements d'invertébrés à l'aide du protocole I2M2, sur les mêmes stations). L'étude génétique des truites présentes sur le bassin vient compléter le diagnostic.

Une pêche scientifique à l'électricité a été réalisée sur la **Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal-Missheimle**, en partenariat avec le **Parc naturel régional des Ballons des Vosges**. Cette action s'inscrit dans une démarche « connaissance » initiée par le gestionnaire du site depuis plusieurs années dont l'objectif est de caractériser au mieux le patrimoine de la Réserve Naturelle.

Les résultats de l'étude seront présentés au cours du second semestre 2024.

1. Étude génétique des truites fario du bassin de la Fecht



Une **analyse génétique des populations de truites fario** présentes sur le secteur de l'étude des têtes de bassin versant de la Fecht (2023-2024) a été commanditée auprès de Scimabio Interface. Pour ce faire, des prélèvements de matériel génétique au droit des nageoires pelviennes ont été réalisés par la Fédération sur **30 individus, pour chacune des 11 stations échantillonnées**. Dans l'objectif d'obtenir une structure génétique précise et un point de comparaison, les truites fario de la **pisciculture BEAUME**, d'où proviennent certains individus déversés par les AAPPMA du bassin de la Fecht, ont également fait l'objet de prélèvements génétiques.



Une **conférence grand public** sera organisée à l'automne 2024 afin de présenter les résultats. Les données seront comparées aux échantillons prélevés sur la Thur (2019) et sur la Lièpvrette (2020).

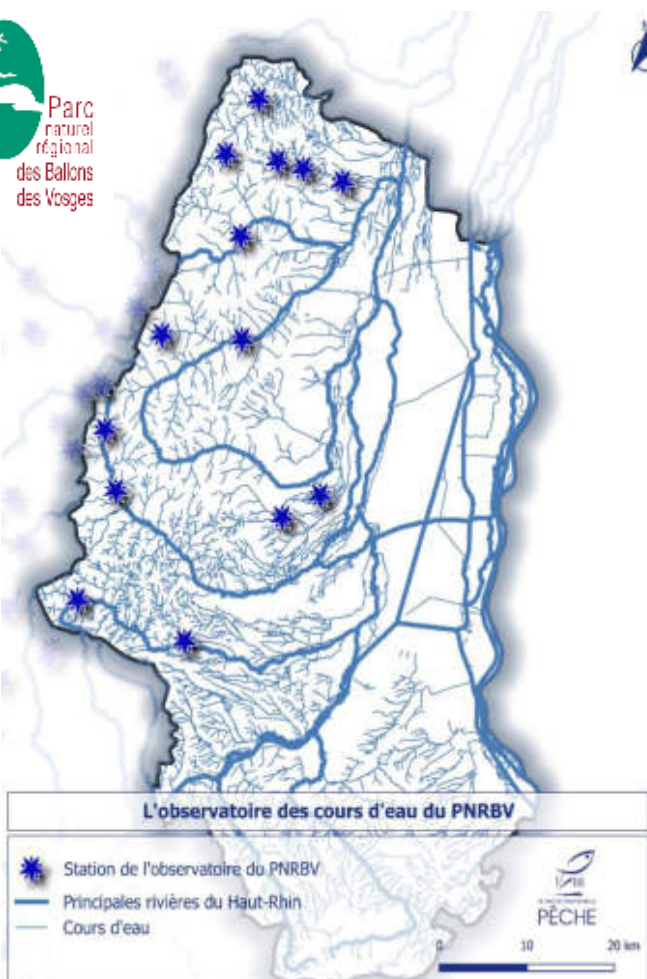


2. Poursuite de l'étude

Les résultats de l'étude seront présentés au cours du second semestre 2024. Par la suite, nous espérons une **collaboration active** avec les AAPPMA de la vallée de la Fecht et avec le syndicat afin de faire émerger des projets de restauration ambitieux des milieux aquatiques sur ce territoire.



6.8. Observatoire des cours d'eau du Parc Naturel des Ballons des Vosges (PNRBV)



L'ancienne charte du PNRBV proposait peu d'engagements spécifiques à l'eau. Pourtant cette thématique est devenue de plus en plus prégnante, notamment au travers des conséquences des **évolutions climatiques** : l'alimentation en eau potable, la gestion des milieux naturels sur les bassins versants, la gestion des milieux aquatiques réservoirs de biodiversité, l'agriculture de montagne, le patrimoine industriel etc.

Le PNRBV désire ainsi inclure pleinement l'eau au cœur de sa nouvelle charte. C'est dans ce cadre que « l'Observatoire des cours d'eau du PNRBV » a vu le jour (à l'instar de ce qui a été mis en place dans le PNR des Vosges du Nord).

Ce programme a pour finalité d'enclencher des actions pour une meilleure prise en compte des impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques d'ores et déjà perceptibles dans le massif des Vosges : quantité, qualité de l'eau et biodiversité.

Cela passe par la mise en place d'un **réseau d'observation avec plusieurs dizaines de stations de référence et de suivi** pour mesurer régulièrement la qualité de l'habitat liquide (l'eau en elle-même, l'habitat physique, les sédiments et de la biologie, la faune et la flore).

Le réseau sera déployé en 2024 dans le Haut-Rhin. La Fédération intervient en partenariat étroit avec le PNR (choix stations, enjeux, etc.).

6.9. Étude des plans d'eau sundgauviens & émergence d'un plan d'actions sur le lac de Courtavon (PES & PAC)



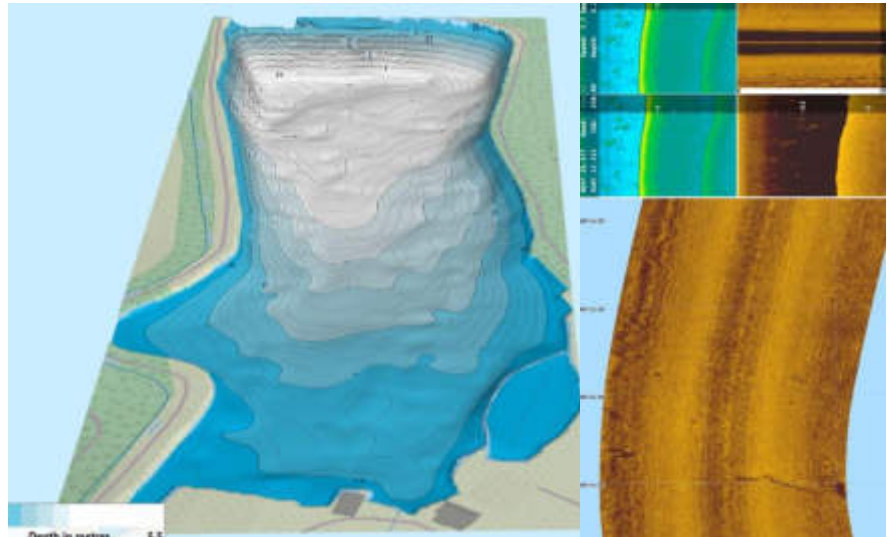
Plan d'eau de Courtavon vu du ciel (côté sud)

Les plans d'eau sont des milieux aquatiques remarquables et leur implantation dans le paysage local est indéniable. Mais si ces systèmes peuvent être des milieux remarquables (biodiversité, ressources en eaux), ils peuvent parfois être impactant (réchauffement de l'eau, franchissement piscicole, physico-chimie, espèces exotiques).

Le Sundgau, situé dans le sud du département du Haut-Rhin, dénombre plus de 1000 étangs et plans d'eau. C'est dans ce cadre que la Fédération a lancé une étude sur le fonctionnement de ces plans d'eau en plusieurs étapes :

- en 2021 avec un diagnostic complet sur 6 sites pilotes dont le plan d'eau de Courtavon ;
- en 2022 avec des compléments d'analyse sur Courtavon.

L'année 2023 fut dédiée à la mise en place de plusieurs rencontres avec les partenaires dans le but de définir ensemble les enjeux pour « l'avenir du plan d'eau de Courtavon ». En effet, l'objectif principal sera de faire émerger des travaux de restauration écologique ambitieux et de grande ampleur dans les prochaines années. Deux principales réunions ont été réalisées dans ce cadre en décembre 2023 et en février 2024 avec : l'EPAGE Largue, le Syndicat intercommunal du plan d'eau de Courtavon, la mairie de Courtavon, la Communauté de communes du Sundgau et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Carte bathymétrique du plan d'eau de Courtavon

6.10. Diagnostic du plan d'eau Vauban



Mesures bathymétriques à l'échosondeur

L'étang Vauban est une ancienne gravière de 11 ha, intégralement en No-kill (remise immédiate à l'eau de toutes les prises) et se situant sur la commune d'Algolsheim près de Neuf-Brisach. Le site fait partie du domaine fédéral. Dans le cadre du souhait de la Fédération d'améliorer son offre pêche et la gestion du site, une étude de diagnostic a été lancée.

Plusieurs opérations sont déployées en 2023 et en 2024 avec :

- cartographie aérienne via un drone ;
- analyse d'eau aux 4 coins cardinaux ;
- caractérisation des différents habitats ;
- prélèvements de plantes aquatiques ;
- inventaires piscicoles ;
- analyse bathymétrique du plan d'eau en bateau.

- Les résultats mettent en évidence une bonne reproduction du Brochet et la présence de 10 espèces.
- Grâce au diagnostic, plusieurs actions seront prévues dès 2024 comme des travaux de restauration d'une frayère à brochets situé au nord-ouest ou encore la mise en place de nouveaux panneaux.

6.11. Observatoire piscicole départemental (OPD)

Depuis 2020, la FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place un **vaste observatoire piscicole départemental à travers l'application d'un plan quinquennal d'inventaire ambitieux**. Un suivi des populations piscicoles du département est prévu sur plus de **100 stations échantillonnées en 5 ans**. Les poissons sont des « bio-indicateurs » c'est-à-dire que leur étude nous permet de connaître précisément **l'état biologique** des cours d'eau, en plus de connaître l'état de leur population.



Le programme est le suivant : 2020 – La Lague, 2021 - La Fecht et la Weiss, 2022 - La Thur et la Lauch, **2023 - La Doller et l'III amont**, 2024 - III médiane et Rhin.

Les objectifs sont :

- ◆ combler les manques de données piscicoles identifiés sur le département ;
- ◆ obtenir une banque de données qualitative et quantitative ;
- ◆ permettre un suivi qualitatif des stations choisies sous forme d'une chronique avec un inventaire tous les 5 ans par station au moins ;
- ◆ connaître l'état de santé des populations de poissons via l'application du protocole d'écopathologie développé par l'Association Santé Poissons Sauvages (ASPS).

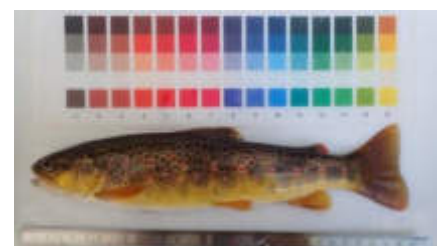
❖ Ce qu'il faut retenir

- ◆ en **2023**, le plan quinquennal a pu être poursuivi pour la 4^{ème} année sur le bassin de la **Doller et l'III amont** (avec leurs affluents principaux), à raison de **30 stations d'inventaire** ;
- ◆ les premiers résultats font état de :
 - **populations de truites fario** très bien implantées à l'amont de la Doller et moyennement implantées à l'amont de l'III,
 - densités de truites fario hétérogènes selon les stations (densités fortes en amont mais qui décroissent très rapidement en aval au profit des cyprinidés rhéophiles),
 - les populations de truites décroissent fortement à partir de Waldighofen sur l'III et de Guewenheim sur la Doller. **Les pressions semblent plus nombreuses que sur les autres bassins** (manque d'eau, thermie, seuils, traversées urbaines),
 - présence de **l'Ombre commun** sur la Doller médiane,
 - populations très diversifiées sur les parties aval des bassins et parfois **très déséquilibrées dans la plaine**,
 - **cortèges riches en espèces patrimoniales** à préserver (Truite fario, Lamproie de Planer, Chabot, Ombre commun et Saumon atlantique) ;
- ◆ **un investissement fort des bénévoles** et des AAPPMA sur ces bassins ainsi que des partenaires (Brigade Verte notamment) et des fédérations voisines que nous remercions pour leur aide ;
- ◆ un partenariat réitéré avec Association Saumon Rhin sur plusieurs stations de pêche pour le suivi des taux d'implantation des juvéniles de saumons atlantique.

3. Étude de l'état sanitaire des populations de poissons sauvages

En parallèle, les agents ayant suivi une formation en éco-pathologie ont appliqué le protocole national de relevé de l'état sanitaire des poissons capturés en pêche électrique.

Sur le bassin de la Doller et de l'III, les inventaires réalisés indiquent que les populations de poissons peuvent être considérées comme étant en bon état sanitaire.



6.12. Restaurations écologiques

1. Étude des ruisseaux de tête de bassin (RTB) de la Lièpvrette

❖ Communauté de Communes du Val d'Argent

Dans le cadre de ses missions statutaires, et dans la poursuite de l'étude portant sur les ruisseaux des têtes de bassin de la Lièpvrette, la FDAAPPMA68 accompagne étroitement la **Communauté de communes du Val d'Argent** sur de l'émergence de projets en faveur des milieux aquatiques.

Depuis janvier 2023, cette dernière s'est d'ailleurs appropriée la **compétence GEMAPI**, compétence obligatoire confiée aux intercommunalités depuis janvier 2018, par la levée d'une taxe spécifique. Cette taxe, en complément de subventions de l'AERM, va permettre le lancement d'une nouvelle dynamique à l'échelle du bassin : un **marché public** visant la définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le bassin de la Lièpvrette sera lancé début **2024**.

Notre structure a **réalisé la rédaction** du **CCTP** (Cahier des Clauses Techniques Particulières) avec les parties prenantes du projet.



❖ Émergence

L'émergence de projets de restauration de la continuité écologique s'est poursuivie en 2023 sur le bassin de la Lièpvrette. Cela s'est traduit par :

- la mise en lumière de **sites problématiques** auprès de services de l'État (OFB, DDT, DREAL) ;
- la recherche des statuts juridiques d'ouvrages hydrauliques situés sur la Lièpvrette ;
- la tentative de résolution des problématiques observées, avec quelques réussites dont le démantèlement d'ouvrage illégaux ;
- la réalisation de compléments nécessaires à la rédaction de **dossiers de déclaration** pour la suppression de très petits ouvrages situés sur le Rauenthal ;
- un appui à la DREAL en faveur de la mise en conformité du site de l'usine Rossmann.



2. Programme de Chantiers Nature

Depuis 2022, la Fédération met en place, avec le soutien des AAPPMA, un programme de **Chantiers Nature** qui ont pour objectif de restaurer les fonctionnalités écologiques de cours d'eau par des opérations de gestion douces tout en limitant le coût des opérations.

Les chantiers nature présentent **plusieurs avantages** :

- ◆ un **coût** de mise en œuvre **relativement faible** ;
- ◆ un **bénéfice écologique élevé** par rapport aux coûts engagés ;
- ◆ une **composante fédératrice** avec la présence de bénévoles des **AAPPMA** ;
- ◆ une dimension de **sensibilisation** (grand public, familles, communes, etc.).



Chantier de plantation de saules en berge

Développer le concept de chantiers nature sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin paraît plus que pertinent puisque cela est un moyen **rapide**, peu **coûteux** et **efficace** d'améliorer la **qualité** écologique **des milieux aquatiques**. En outre, chacun est libre de s'investir à sa mesure, favorisant ainsi les échanges entre bénévoles, sans distinction d'âge ou de savoir-faire. Ces projets partagés visent à tisser des liens entre les AAPPMA, les habitants et leur rivière, mais aussi valoriser un territoire façonné par l'eau. Ces chantiers se basent sur la solidarité, la convivialité mais aussi sur le partage de connaissances et d'expériences en matière d'entretien des cours d'eau.

Une concertation menée entre les AAPPMA et la FDAAPPMA68 a permis de cibler des secteurs à enjeux sur lesquels il semble prioritaire d'intervenir. **Des visites de sites ont été organisées** par l'apprenti en charge de cette mission afin d'établir un programme d'actions cohérent et adapté aux contraintes locales et saisonnières.

Les actions peuvent cibler un ou plusieurs compartiments :

- le lit mineur ;
- la continuité écologique ;
- les habitats aquatiques et rivulaires ;
- la ripisylve ;
- les berges.

et peuvent être de nature variée :

- élagage / entretien raisonné de la ripisylve ;
- plantations ;
- rétablissement de la continuité écologique (suppression partielle ou totale de tout petits ouvrages) ;
- diversification du lit mineur ;
- gestion des embâcles ;
- ramassage des déchets.



Enlèvement d'un embâcle problématique



Plusieurs projets ont eu lieu en 2023, notamment :

- ◆ restauration d'un ruisseau à truites dans le but de recréer une frayère à Whir-au-Val en mars (enlèvement de ronciers, coupes, enlèvements d'embâcles, enlèvement de déchets, etc.) ;
- ◆ plantation d'une ripisylve sur un ruisseau à truites à Wihr-au-Val lors d'une journée « éco-citoyenne » en mai.

Aussi, la Fédération compte sur le dynamisme des AAPPMA haut-rhinoises pour multiplier ce type d'actions dès 2024 !

6.13. Pêches électriques

1. Session de formation « interventions en milieu aquatique » pour bénévoles

Depuis 2020, la Fédération souhaite **former davantage les AAPPMA et les bénévoles**, afin de les doter des moyens techniques, administratifs et matériels leur permettant d'intervenir en appui des salariés de la FDAAPPMA68 (lors de pêche scientifique et de pêche de sauvetage) ou même de pouvoir intervenir de manière autonome. En effet, il n'y a pas forcément besoin de matériel de pêche électrique ou de gros moyens matériels pour sauver des poissons en situation critique. **Au contraire, lorsque la faune aquatique est déjà en situation de stress, la pêche électrique ne doit être utilisée qu'en dernier recours.**



Formation théorique en salle...

Objectifs :

- ✍ Former des bénévoles volontaires dans un milieu professionnel ;
- ✍ Donner l'ensemble des outils (administratif, pratique, ...) et connaissances pour faire partie des forces vives en faveur des milieux aquatiques ;
- ✍ Disposer d'une équipe formée et compétente pour les interventions de la Fédération sur chacun des bassins du département.



Du fait de la réussite de ces formations, d'autres seront à nouveau programmées dans le futur.

Commune	Date	Bassin versant
Roderen	11/07/2023	Doller-III amont

Total : 1 session de formation pour 11 bénévoles

2. Pêches de sauvetage

a) 2023, une année caniculaire mais une sécheresse modérée

L'été 2022 fut particulièrement sec et caniculaire par rapport aux autres années, avec des records de températures sur l'ensemble du territoire. **L'été 2023, fut, par chance, moins impactant pour nos cours d'eau**, même s'il s'agit du 4^{ème} été le plus chaud d'après Météo-France. En effet, plusieurs périodes de pluies ont permis de préserver la faune aquatique. **Aucune opération de sauvetage pour sécheresse n'a été menée.**

En revanche, au vu de la situation critique, **la FDAAPPMA68 a, tout au long de l'année 2023, entrepris un travail d'alerte auprès des services de l'État** pour prendre des mesures fortes au plus tôt. Cela a notamment pris la forme d'un avis très complet joint en parallèle d'Alsace Nature dans le cadre du nouvel Arrêté

Cadre sécheresse. Si des améliorations notables sont observées, la FDAAPPMA68 juge encore les mesures de protection de la ressource comme insuffisante. L'équipe de la Fédération tente ainsi de mettre la priorité sur des actions de sensibilisation, de suivis scientifiques, de gestion de la ressource en eau et de restauration des milieux.

- La Fédération a mis à disposition des AAPPMA volontaires des outils administratifs, en lien avec les services de l'État, pour la réalisation d'opérations de sauvetage à l'épuisette par les AAPPMA si nécessaire.

b) Pêches électriques avant travaux

L'équipe de la FDAAPPMA68 est sollicitée pour suivre et apporter son savoir-faire, comme chaque année, sur un certain nombre de chantiers de travaux en rivière ou en canal.

En 2023, plusieurs opérations de sauvegarde avant travaux ont été réalisées, sous forme de prestations.

Commune	Date	Demandeur	Bassin versant	Nombres de poissons sauvés
Sainte-Marie-aux-Mines	26/07/2023	Collectivité européenne d'Alsace	Robinot	156 truites
Lapoutroie	06/07/2023	Collectivité européenne d'Alsace	Béhine	90 dont 37 truites
Bourbach-le-Bas	12/07/2023	Collectivité européenne d'Alsace	Bourbach	87 truites
Guebwiller	02/10/2023	Commune	Lauch	114 dont 28 truites
Balgau	06/11/2023	Pays Rhin Brisach	Gravière de Balgau	20

Total : 5 pêches de sauvegarde avant travaux, soit 467 poissons sauvés

Les opérations de pêche de sauvegarde sont en général menées pour évacuer la faune piscicole coincée dans la zone des travaux avant leur démarrage. Les poissons sauvés sont comptabilisés et remis directement à l'eau dans une zone hors de l'impact des travaux.

3. Pêches dans le cadre des suivis d'annexes et du suivi de la reproduction du Brochet

Si l'étude globale des « annexes de la plaine d'alsace » a été clôturée en 2023, la Fédération entreprend tout de même chaque année plusieurs suivis localisés. En effet, il est important de pouvoir **suivre l'évolution des populations de poissons (et de la reproduction du Brochet)** sur certains sites comme :

- des sites ou des annexes hydrauliques à restaurer (« étude avant travaux ») ;
- des sites ou des annexes hydrauliques ayant été restaurés (« étude après travaux »).



Dans ce cadre, **4 sites ont été inventoriés pour 11 opérations** de pêches électriques **en mai 2023** appelé « indice d'abondance brochetons » (IAB).

- il s'agit d'une méthode fondée sur des Captures Par Unité d'Effort (CPUE) avec un effort de 5min de temps de pêche effective par station. Les linéaires pêchés ciblent uniquement les habitats favorables à la fraie et au développement des alevins de brochets. Les pêches ont eu lieu à la mi-mars, période précise à laquelle les juvéniles de brochets mesurent entre 5 et 10cm, juste avant le stade migrant.

Commune	Date	Lieu	Espèces trouvées
Horbourg-Wihr	16/05/2023	Annexe du canal de Colmar	Ablette, Gardon, Chevesne, Brochet , Carpe, Gobie à taches
Algolsheim		Plan d'eau Vauban	Ablette, Tanche, Carpe, Brochet , Gardon, Gobie à
Colmar		Annexes de l'III	Brochet , Gardon, Bouvière, Gobie à taches noires,

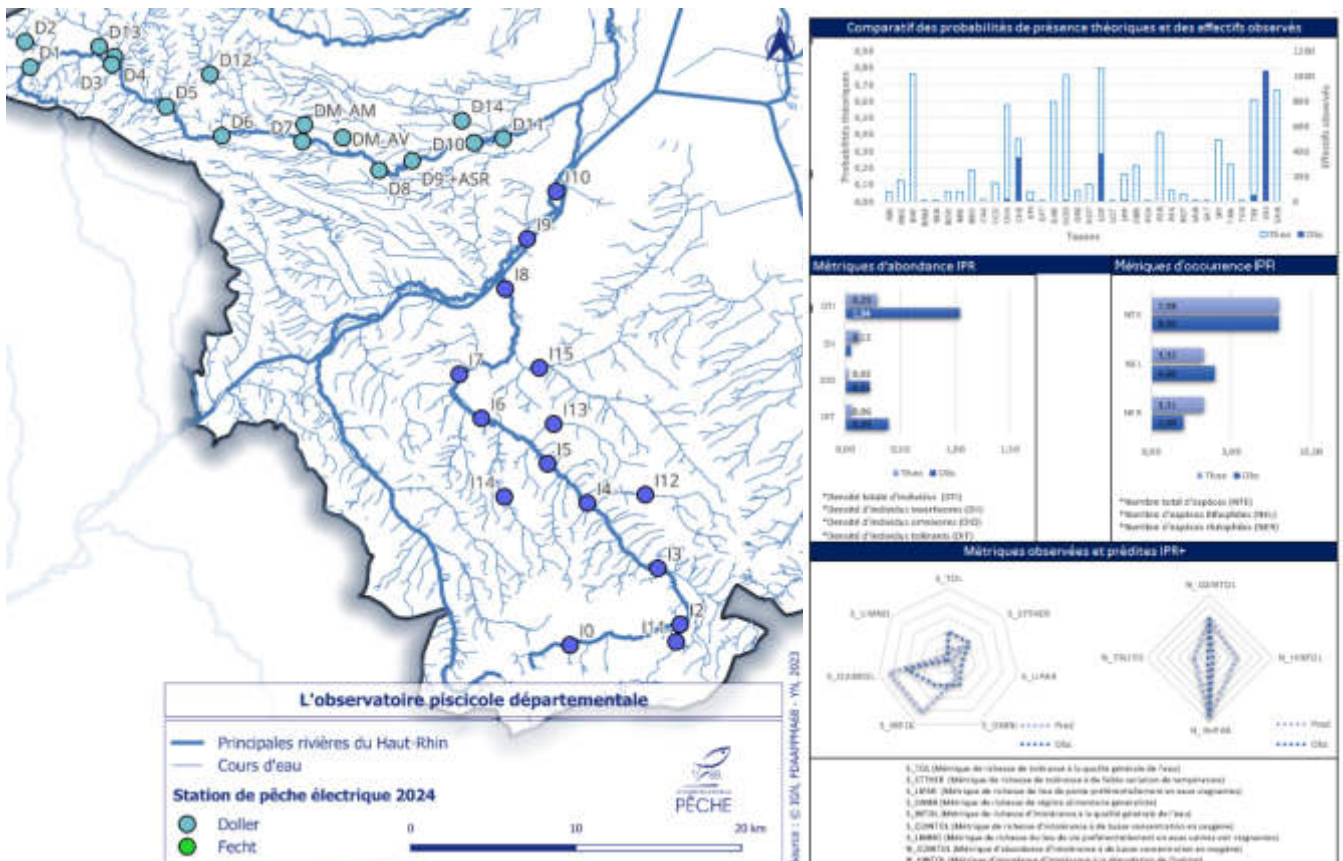
Total : 11 IAB pour 9 espèces différentes

4. Pêches scientifiques dans le cadre de l'observatoire piscicole & autres pêches

Depuis 2020, la FDAAPPMA68 a souhaité mettre en place un **vaste observatoire piscicole départemental à travers l'application d'un plan quinquennal d'inventaire ambitieux**. Un suivi des populations piscicoles du département est prévu sur plus de **100 stations échantillonnées en 5 ans**.

Le programme est le suivant : 2020 - La Lague, 2021 - La Fecht et la Weiss, 2022 - La Thur et la Lauch, **2023 - La Doller et l'III amont**, 2024 - L'III médiane et le Rhin.

- ◆ **30 stations de pêches scientifiques** ont été échantillonnées dans ce cadre en 2024.
- ◆ **4 pêches électriques** ont été réalisées dans un autre cadre (études ou projet locaux).



6.14. Volet pollution



Signaler
toute atteinte
aux milieux aquatiques

Si vous constatez une atteinte aux milieux aquatiques, il est de votre devoir de pêcheur et de citoyen de signaler cette anomalie.

- Je note le lieu précis
- Je caractérise l'atteinte observée
- Je prends des photos
- Je remplis la fiche signalement disponible auprès de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin et l'envoi par mail (contact@peche.fr), accompagnée de photos
- Je contacte la Fédération par téléphone au **03 89 60 64 77** en cas d'urgence uniquement
- En cas de non réponse, je contacte par ordre de priorité :
 - l'OFB : **03 89 33 90 03**
 - la brigade verte du Haut-Rhin : **03 89 74 84 04**
 - la police ou la gendarmerie : **17**
 - les pompiers, en cas de pollution chimique sévère : **18**
 - la DDT68 : **03 89 24 84 40** ou **03 89 24 81 37**

Attention, dans tous les cas, n'intervenez jamais seul, pour des questions de sécurité mais surtout de procédure judiciaire !

En cas d'extrême urgence, faites le 18

Depuis 2021, la Fédération affiche une volonté forte pour épauler les instances en charge des constatations de pollution et perturbation des milieux aquatiques et **faciliter le travail de l'OFB, de la DDT et des Brigades Vertes** notamment.



- Pour cela plusieurs documents ont été mis en place et sont disponibles sur notre [site web](#).
- Ces documents et cette démarche ont été présentés aux dirigeants des différentes AAPPMA du Haut-Rhin lors **des Assises de la pêche du 3 juillet 2021**.

La Fédération participe depuis au traitement des alertes pollution/perturbation en réceptionnant les alertes émises par **les pêcheurs, souvent premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteinte au milieu**, puis en transmettant ces informations bancarisées aux autorités compétentes.

La Fédération apporte aussi son aide au **SAMU de l'environnement dans son projet de mise en place d'une application smartphone de signalement** permettant d'automatiser, prioriser et faciliter l'analyse des

signalements reçus. Une démarche est également en cours à travers le volet « **pêcheur vigilant** » auprès de la gendarmerie.

La Fédération apporte aussi son aide, ses conseils ou son soutien administratif, comme chaque année, auprès des AAPPMA dans le cas d'une volonté de **porter plainte** par exemple. Plusieurs dépôts de plaintes ont été enregistrés en 2023.

- Pour aller plus loin, La Fédération a fait appel à un avocat local spécialisé en matière de droit de l'environnement – Maître ZIND, également avocat d'Alsace Nature .
- C'est dans ce cadre qu'ont pu encore être mis en avant **11 cas majeurs de pollution/perturbation des milieux aquatiques en 2023**, avec notamment :
 - plusieurs écoulement suspect (« eaux grises ») comme à Linthal sur la Lauch en mars, Cernay sur l'Erzenbach en novembre ou encore la Thur à Oderen en septembre ,
 - mortalité importante à Rouffach sur la Lauch le 21/06/2023,
 - de nombreux rejets suspects (rejet de STEP, déversoirs, lisiers, rejets d'usines, etc.),
 - mortalité importante de sandres et de carpes sur le canal Rhône-Rhin en mars 2023.



Exemples de pollution en 2023 avec de gauche à droite : sur la Lauch, Canal du Rhône au Rhin, ruisseau de l'Erzenbach.

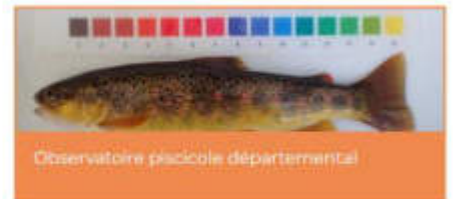
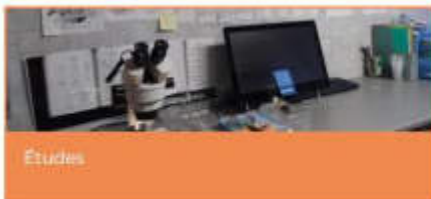
6.15. Valorisation technique & scientifique

1. Mise en ligne des productions techniques

En parallèle d'actions de communication auprès du Grand public, la Fédération a établi depuis quelques années le constat d'une forte nécessité de **valorisation du travail de l'équipe technique à travers l'export/la mise en ligne de ses productions**.

Ainsi, **le nouveau site internet de la FDAAPPA68 a été mise en ligne en juillet 2023. Il est possible de télécharger l'ensemble des productions récentes de la Fédération**, ainsi que les anciennes productions remises à jour et valorisées.

Rendez-vous ici : <https://www.peche68.fr/>



2. Revue de presse et mise en lumière des actions

En 2023, et comme chaque année, la Fédération du Haut-Rhin a eu la chance de pouvoir **mettre en lumière un certain nombre d'actions de notre réseau associatif**.

L'objectif est de pouvoir communiquer sur nos actions techniques mais aussi et surtout, de pouvoir mieux mettre en évidence certaines problématiques auprès du grand public, parfois encore peu informé malgré une prise de conscience collective croissante (pollution, sécheresse, état des populations piscicoles, etc.).



Des technologies futuristes pour SAUVER LA PÊCHE (et nos rivières) !...

7,3 k vues · il y a 1 mois



- 🔗 [Édition du 22 février 2023 de l'Alsace / DNA \(sécheresse et arrêté préfectoral\)](#)
- 🔗 [Édition du 1 octobre 2023 de l'Alsace \(changement de siège\)](#)
- 🔗 [Édition du 6 octobre 2023 de l'Alsace \(pêche de sauvegarde avant travaux\)](#)
- 🔗 [Vidéo en partenariat avec la FNPF et le youtubeur « Nervurax Fishing » sur « des technologies futuristes pour sauver la pêche et nos rivières \(présentation des actions du pôle technique de la FDAAPPMA68 en 20minutes environ\)](#)

L'ALSACE

7. PÔLE LOISIR PÊCHE

7.1. Halieutisme

1. Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche 68 suit son cours !

La Fédération, dans l'optique de se doter d'un outil politique, promotionnel et opérationnel, s'est lancée en 2022 dans la réalisation de son **Schéma départemental de développement du Loisir Pêche (SDDPL)**.

Pour réaliser cette action d'ampleur, la Fédération s'est attaché les services d'un prestataire extérieur, le **bureau d'études AYGA**, qui va réaliser notre SDDLPL sur une durée d'au moins 2 ans.



Phases du projet :

Phase 1 : Diagnostic du Loisir Pêche à l'échelle du Département – 2022 ;

Phase 2 : Analyse et bilan – Définition de la stratégie d'action – 2023 ;

Phase 3 : Élaboration du programme d'actions 2024/2028 et évaluation financière – 2023/2024.

La première partie du diagnostic départemental a démarré à l'été 2022. La phase 2 s'est déroulé sur l'année 2023, tandis que la dernière phase d'élaboration du programme d'actions 2024/2028 est encore en cours.



Une Assise dédiée devrait avoir lieu avant l'été 2024, avec présentation des différents résultats, présentation du Schéma départemental et échanges.

2. La réglementation pêche

Comme chaque année, la Fédération recueille les propositions de ses AAPPMA, ensuite soumises à la DDT et à l'OFB pour approbation et intégration à l'arrêté préfectoral réglementant l'activité pêche dans le Haut-Rhin. L'objectif est de faire évoluer la réglementation à l'échelle départementale afin qu'elle réponde aux attentes grandissantes des pêcheurs tout en prenant en compte les besoins biologiques des espèces piscicoles, mais également que le non-respect de ces mesures puisse être sanctionné par un PV.

Les services de l'État (DDT et OFB) n'ont toutefois pas souhaité modifier l'arrêté préfectoral depuis la saison 2021, malgré tout le travail de concertation et préparatoire réalisé par la Fédération, ainsi que les nombreuses demandes des AAPPMA.

L'arrêté du 21 décembre 2020 reste ainsi valable, jusqu'à ce qu'un nouvel arrêté soit pris.



3. Le domaine fédéral : étang Vauban, plan d'eau de Courtavon et lac de Kruth-Wildenstein

La **Fédération** a la charge de la gestion halieutique de ces sites, inclus dans la réciprocité, avec la volonté de les rendre attractifs. Bien que déjà très largement connus et plébiscités par les pêcheurs, ces plans d'eau demandent une attention toute particulière. La commission de gestion du domaine fédéral a actualisé la **réglementation commune** aux sites fédéraux pour 2023.

❖ Quelques nouveautés 2023 à retenir :

☞ La **mise en place de 4 week-end dédiés à la pêche en float-tube** sur le plan d'eau Vauban (pêche de la Carpe interdite de jour comme de nuit sur ces dates) :

- 20 et 30 avril 2023 (ouverture de la pêche du Brochet),
- 24 et 25 juin 2023,
- 29 et 30 juillet 2023,
- 26 et 27 août 2023.

Cette mesure vise à satisfaire une demande croissante de parcours dédiés aux embarcations légères mais également à valoriser l'attractivité du plan d'eau sur la pêche des carnassiers. Ce test a été une grande réussite et fut encouragé par les retours des pêcheurs. Ces événements sont voués à perdurer compte tenu des nombreux retours positifs.

☞ **La réservation du plan d'eau Vauban pour la pêche des carnassiers en automne/hiver.**

Pour la 1^{ère} fois, le plan d'eau Vauban sera réservé à la pêche des carnassiers du 1^{er} octobre 2023 au 28 janvier 2024. La pêche de la Carpe y était interdite sur cette période, de jour comme de nuit.

Objectifs :

- laisser un temps de repos aux carpes qui sont très sollicitées ;
- permettre la pêche des carnassiers en embarcation légère, sur un site autorisé et sécurisé.

☞ **L'extension de la période de pêche en embarcation non motorisée et en float-tube sur le plan d'eau de Courtavon.** Cette pratique est désormais autorisée sur toute la période d'ouverture de la pêche du Brochet (du dernier samedi d'avril jusqu'au dernier dimanche de janvier) ;

☞ **La limitation de durée des sessions de pêche de la Carpe de nuit.** Elle est fixée à maximum 7 jours consécutifs sur place avec un retour sur site après un minimum de 7 jours hors du plan d'eau, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'y pratiquer son loisir.



4. Lancement des autorisations de circuler sur le DPF pour les pêcheurs !

Le lancement officiel du dispositif de demande des **autorisations de circuler aux abords du Domaine Public Fluvial** a eu lieu le 20 septembre 2023.

Ce dernier a été présenté lors des **Assises du 02 août** à l'AAPPMA Sans-Soucis.

Après plusieurs mois de négociation et de rencontres avec l'ensemble des acteurs (VNF, EDF, ONF, CEN Alsace, Brigade Fluviale, Aviron Club Région Colmar, FDAAPPMA67), c'est désormais officiellement en vigueur sur 3 secteurs du Domaine Public Fluvial haut-rhinois ! :



- ✍ 3 tronçons sur le canal du Rhône au Rhin grand gabarit (bief de Niffer) ;
- ✍ 1 secteur sur le Vieux-Rhin à Vogelgrun, entre l'écluse EDF et l'ancienne rampe à char ;
- ✍ 1 secteur le long du Grand Canal d'Alsace et du Vieux-Rhin entre Ottmarsheim et Petit-Landau.

2 types d'accès y sont autorisés en fonction des secteurs :

- ✍ circulation uniquement (stationnement interdit) afin d'accéder à des zones de pêche ou à l'une des 3 mises à l'eau pour bateau (1 à Vogelgrun et 2 sur le bief de Niffer) ;
- ✍ circulation et stationnement autorisés dans le respect des autres usagers et de l'environnement.

Les autorisations seront délivrées par VNF, sur la base du processus légal en vigueur, après analyse et traitement par les élus bénévoles de notre Fédération.

1 secteur >>> 1 autorisation

1 véhicule >>> 1 autorisation

Autorisation à renouveler chaque année car conditionnée par une carte de pêche valide.

Autorisation valide jusqu'à fin janvier de l'année suivante (délai d'1 mois négocié afin de permettre l'accès dès début janvier), à condition d'avoir une carte de pêche en cours de validité.

Les 3 conditions pour obtenir une autorisation :

- ◆ copie de sa carte de pêche valide,
- ◆ copie de la carte grise du véhicule,
- ◆ acceptation du règlement.



scannez moi

Comment procéder pour obtenir ses autorisations de circuler ?

Tout se passe en ligne, sur notre site internet 🖱 <https://www.peche68.fr/5579-autorisation-de-circuler.htm>

Fonctionne également via un téléphone ! Les autorisations seront reçues par mail, dans un délai maximum de 2 semaines.

Sans réception de ces autorisations, l'accès motorisé est interdit. L'accès piéton reste toutefois possible.



7.2. Les animations : une année exceptionnellement riche !

1. La convention avec l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace »

En 2022, la Fédération et l'EPLEFPA « Les Sillons de Haute Alsace », qui regroupe le lycée du Pflixbourg à Wintzenheim et le Lycée agricole de Rouffach ont scellé un partenariat avec pour objectifs de :



- ✍ réaliser des actions pédagogiques et des travaux sur des sites gérés et suivis par la FDAAPPMA68, avec la participation d'un agent de la FDAAPPMA68 à certaines évaluations ;
- ✍ proposer aux élèves des formations, notamment de garde pêche, au cours de leur cursus.
- ✍ à partir de 2023, les interventions entre le lycée et la Fédération ont eu un impact très important pour les lycéens, car en plus d'un simple partenariat, les élèves ont été notés sous forme de CCF comptant pour l'obtention de leur baccalauréat.

La classe de première est intervenue sur une après-midi d'observation sur les travaux de la frayère du canal de Colmar pour pouvoir monter un projet de A à Z sur la création d'un panneau pédagogique de la frayère du canal. Ce projet a été suivi de janvier à juin 2023 et sera reconduit chaque année avec la classe de première sur les nouvelles créations de frayères à brochets de la Fédération.

Nous avons pu également intervenir avec la classe de première et de terminal GMNF sur des chantiers nature à l'étang Vauban. Les élèves ont pu réaliser et entretenir l'accès de l'étang pour les pêcheurs, coupes de ripisylves pour créer des abris pour nos amis les poissons et création de marches d'escalier là où les berges présentent des pentes problématiques pour l'accès au secteur de pêche.

Nous avons également pu programmer plus de 8 interventions pour les trois classes de GMNF pour la fin d'année scolaire 2023/2024.



Ces premières interventions avec les classes de GMNF ont été un réel succès pour nos deux structures au vu des excellents retours de la part des enseignants ainsi que des élèves.



2. Les séances « découverte de la pêche »

Nos séances de découverte de l'activité pêche ont pour objectif de permettre au plus grand nombre de s'essayer, le temps d'une demi-journée, à l'activité pêche. Cela permet également de mettre en lumière les valeurs portées par notre structure, comme l'écoresponsabilité, le respect de l'environnement, la connaissance, la protection des milieux aquatiques ou encore l'engagement associatif.

Pour chaque séance, la Fédération fournit une canne, des appâts et le « PassPêche », une carte de pêche valable uniquement pour la durée de l'animation.

Nos séances sont dispensées de façon à faciliter l'apprentissage, en limitant la quantité d'informations à assimiler et en favorisant la partie pratique. La partie théorique est bien entendu incontournable, mais abordée de façon simplifiée afin de rendre plus agréable la compréhension des notions évoquées.

Comme pour l'année 2022, ces séances n'ont été réalisées que pour répondre à des demandes d'intervention liées à des partenariats plus larges comportant un volet Education à l'Environnement, la Fédération souhaitant favoriser d'autres types d'actions (partenariats, éducation scolaire, etc.). Elles sont maintenues dans notre programme car elles restent une porte d'entrée vers nos autres actions et permettent de toucher un grand nombre de participants.



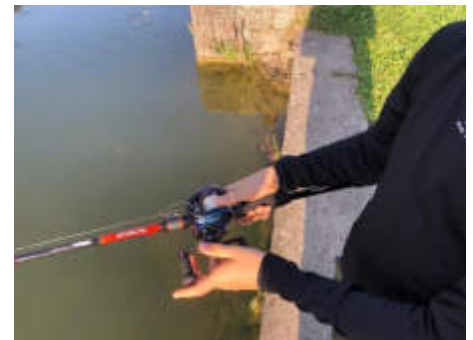
Bilan 2023 :

- ◆ 3 Classes de CM2 de l'école Jean XXIII à Mulhouse ;
- ◆ 6 classes du secteur Nord.

3. Réforme de l'Atelier Pêche Nature fédéral

Les Ateliers Pêche Nature (APN) ont pour objectif de permettre au **pêcheur débutant**, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable.

Avec des thématiques variées et complémentaires, allant des techniques de pêche des poissons blancs (coup, feeder et anglaise) et des carnassiers (spinning et casting), à la biologie des espèces, en passant par la connaissance du réseau pêche et de la réglementation, nos séances d'atelier Pêche Nature ont connu un succès retentissant.



Chaque jour, les jeunes peuvent s'essayer ou se perfectionner à des techniques différentes sur des secteurs adaptés. L'APN fédéral a toujours la côte auprès des jeunes pêcheurs et de leurs parents en 2023. Malgré une demande constante, le nombre de ces séances a dû être réduit pour laisser la place à d'autres actions.

La grande nouveauté 2023 fut l'essai de l'itinérance.

Historiquement, notre APN se déroulait sur le secteur de Mulhouse. Dans l'objectif de rendre ces séances accessibles au plus grand nombre et pallier le manque d'animations sur de nombreux secteurs, **l'APN va désormais se déplacer sur tout le département.**



4. Les stages de perfectionnement

Organisés durant les vacances scolaires, nos stages thématiques sont destinés à améliorer et diversifier le bagage technique des jeunes pêcheurs, ainsi que leurs connaissances des différents sites de pêche du département.



Ils ont pour objectif principal de faire évoluer les participants vers **une pratique autonome**, tout en leur inculquant le respect du poisson et la connaissance du milieu aquatique.

Les stagiaires ont ainsi découvert les sites de pêche emblématiques du Haut-Rhin ou des secteurs au potentiel insoupçonné, permettant d'en savoir plus sur les richesses halieutiques de notre département.

Les participants ont notamment pu y découvrir les parcours idylliques du Vieux-Rhin, de l'Ill et des plans d'eau fédéraux (Courtavon et Vauban) et ont su déjouer la méfiance des carnivores ou encore arpenter la façade vosgienne avec les cours d'eau et lacs du département (Fecht, Thur, Doller) afin de traquer les truites fario.

Le stage de perfectionnement comprend :

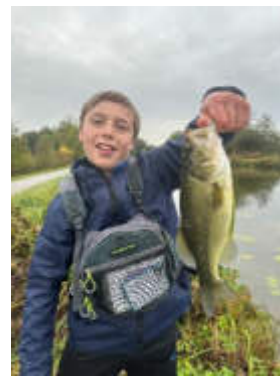
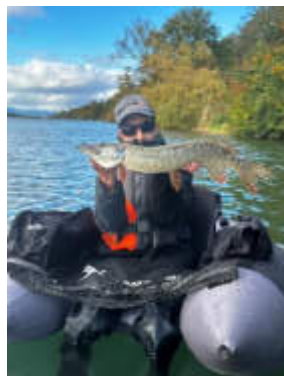
- ◆ des moments théoriques (découverte du milieu aquatique, des poissons, réglementation pêche, organisation de la pêche en France notamment),
- ◆ des moments pratiques (connaissance du matériel, nœuds de pêche, montages),
- ◆ des moments de pêche (techniques de lancer, de pêche, choix du poste, connaissances des techniques, esches et amorçage, manipulation du poisson).



Le stage se déroule sur deux journées consécutives. Les enfants sont déposés au lieu de rendez-vous chaque matin pour 8h30 et récupérés à 17h30.

En 2023, les 12 sessions de stages ont affiché complets !

Chaque session a permis la création de liens entre nos pêcheurs en herbes lors de ces moments de pêche forts et conviviaux.



5. Les interventions scolaires

La Fédération propose des séances d'éducation à l'environnement à destination du public scolaire :

- ✍ écoles maternelles,
- ✍ écoles élémentaires,
- ✍ collèges,
- ✍ lycées agricoles.



Le but de nos activités est de faire découvrir et de sensibiliser les élèves sur les différents écosystèmes aquatiques présents au sein de leur cadre de vie, leur fonctionnement et les êtres vivants qui s'y trouvent.

Ces interventions sont dédiées aux cycles 1, 2 et 3 et comptent des temps de pleine nature, qui permettent de véhiculer des valeurs de partage, de citoyenneté, d'entraide, de cohésion et viennent apporter les valeurs buissonnières, d'éducation populaire et d'écoresponsabilité.

Véritable enjeu pour la Fédération, les séances d'éducation à l'environnement dans le cadre scolaire font partie des priorités.



a) À retenir sur le secteur Nord

- ✍ Intervention avec le Lycée du Pflixbourg sur :
 - ◆ des Chantiers Nature à l'étang Vauban,
 - ◆ le suivi des travaux de la frayère de Horbourg-Wihr avec réalisation de panneaux pédagogiques,
 - ◆ découverte de la Fecht, dont les Chantiers Nature réalisés par l'association de la basse vallée de la Fecht.

Ce partenariat avec le Lycée représente :

- ◆ 5 interventions avec la classe de 1^{ère} ;
- ◆ 1 intervention avec la classe de 2nd ;
- ◆ 1 intervention avec la classe de terminale.



- ✍ Préparation d'interventions avec le collège de Sainte-Marie-aux-Mines avec 1 séance pour les éco-délégués collégiens de toute l'Alsace (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

- ✍ 6 classes de CM1/CM2 qui viennent de 5 écoles différentes dans le nord du département haut-rhinois ont participé à 3 séances d'animations dont 2 en intérieur (poisson, rivière, cycle de l'eau, etc...) et 1 demi-journée d'initiation pêche et découverte du monde aquatique.

Les écoles qui ont participé à l'intervention sont :

- la classe de CM1/CM2 de l'école de Sultzeren ;
- la classe de CM1/CM2 de l'école de Sigolsheim ;
- la classe de CM2 de l'école de Kaysersberg ;
- les deux classes de CM1/CM2 de l'école de Ammerschwihr ;
- la classe de CE1/CM2 de l'école de Lièpvre.

La totalité de ces 6 classes correspond à **168 élèves initiés à la connaissance des milieux aquatiques et à la découverte de la pêche.**



- En plus des interventions scolaires, l'Association de Prévention Spécialisée de Colmar est venue vers nous en 2022 afin d'approfondir les techniques de pêche avec un groupe de jeunes adolescents très motivés par notre loisir sportif. Nous avons donc clôturé leur perfectionnement par une journée initiation float tube au lac de Kruth-Wildenstein en juin 2023.
- Nous avons organisé, en collaboration avec l'Observatoire de la Nature de Colmar, une animation d'initiation à la pêche en juillet avec un groupe d'adolescents. L'action sera reconduite en 2024.



b) À retenir sur le secteur Sud

- 14 séances réalisées**, pour des classes allant de la maternelle (1 classe de l'école Charles KIENTZL à Guebwiller) au CM2 (3 classes de l'école Jean XXIII à Mulhouse).

Nos séances s'articulent autour de cours théoriques et pratiques, de jeux ludiques, dynamiques, participatifs et parfois expérimentaux, amenant les enfants à comprendre le fonctionnement des milieux aquatiques ainsi que la biologie des espèces en lien avec le territoire de vie.



Le programme pédagogique est élaboré avec chaque enseignant en fonction des programmes scolaire, de ses attentes mais également en fonction de la connaissance et sensibilité de chaque groupe de classe.

Concrètement, cela abouti à un cycle de 3 séances par groupe avec 2 séances en classe ou sur le terrain sur une thématique eau/environnement et une séance pêche/découverte des poissons.



Le fait de choisir un programme à la « carte » permet à l'enseignant d'intégrer au mieux nos séances dans leur déroulé annuel. Chaque classe a pu être sensibilisée aux problématiques et enjeux environnementaux, acquérir les notions d'espèces, milieux, biodiversité et découvrir une activité de pleine nature.

📌 Sollicité par l'AAPPMA de Guebwiller pour la réalisation d'animation sur l'éducation à l'environnement, la Fédération a réalisé de concert avec l'association locale **une animation découverte des petites bêtes au bord de la Lauch à Issenheim avec l'école Emile STORCK.**



Chaque association peut faire appel à sa Fédération pour ce type de soutien sur une ou plusieurs séances, qu'elle ait des besoins en termes de compétence, outils et matériel ou encore besoin humain nous nous tenons à votre disposition.

7.3. Les manifestations

2023 fut une année riche en événement pour notre Fédération qui a représenté le monde la Pêche lors des très nombreuses manifestations présentes un peu partout sur le département.

Avec pas moins de 8 événements différents, cela représente 16 jours au contact direct du public qui était bien au rendez-vous avec une estimation de plus de 27 000 visiteurs pour cette année.



On distingue deux grands types de public ciblé lors de ces journées :

- ◆ le « Grand public non-pêcheur » pour lequel notre objectif est de faire connaître et de rendre accessible notre passion, sensibiliser, rendre attentif et responsabiliser sur les enjeux de protection des milieux aquatiques.
- ◆ le public pêcheur, ou futur pêcheur, qui souhaite s'informer ou s'initier à une pratique de la pêche moderne et responsable.

A travers ces différents événements, nous pouvons toucher un large public de débutant, ou non, qui représente de potentiels participants à nos futures activités (APN, STAGE PÊCHE, etc.).

Sur chacune de ces journées, le stand de la Fédération a proposé de nombreuses animations autour de la pêche et de l'environnement, pour les non-initiés comme pour les confirmés ! Ce fut également un moment d'échange entre les pêcheurs, les agents de la Fédération et les bénévoles des AAPPMA.

1. Trinationales Jugendfischen



Le 1 octobre 2023 a eu lieu le 4^{ème} événement du Trinationales Jugendfischen qui s'est déroulé dans le **département du Bas-Rhin à Brumath**. Cet événement a pour but de rapprocher les structures associatives de la pêche des trois pays riverains du Rhin supérieur : l'Allemagne, la Suisse et la France.

De nombreux jeunes pêcheurs, âgés entre 10 et 18 ans, venant de trois pays frontaliers du Rhin, se sont donc réunis sur le terrain de l'association de pêche du Brumath pour partager leur passion commune au contact de la nature et de l'eau.

Notre Fédération a sélectionné 7 jeunes pêcheurs issus de notre département pour représenter notre département lors de cette rencontre. Les jeunes étaient connus de notre Fédération pour leur participation à nos stages pêche et nos APN (3 jeunes issus des stages pêche de la Fédération, 3 issus de l'APN fédéral et 2 issus de l'APN de l'AAPPMA Basse Vallée de la Fecht).

Lors de cette journée, nos jeunes ont pu participer à plusieurs animations comme sur l'initiation à la pêche à déboîter, montage de mouche et lancer au leurre, suivi d'une après-midi pêche dans les étangs de l'AAPPMA. Nos jeunes se sont largement démarqués grâce à leur attitude et à leur adresse.

Cette journée riche en partages et en poissons s'est clôturée sur la remise de prix.



2. Lancement du 1er Open Street fishing de Mulhouse

Première compétition de pêche urbaine du département organisée à l'initiative et par 2 administrateurs de la Fédération, cette nouveauté fut l'évènement qui marqua à coup sûr le début de la saison de pêche automnale 2023 !

L'objectif de cette manifestation était de mettre en avant une pêche moderne qui a le vent en poupe et les parcours urbains de Mulhouse via une compétition ouverte à tous.

C'est ainsi que le dimanche 24 septembre, **36 équipes** ont pu s'affronter sur le parcours mulhousien et tenter de gagner plus de **7 000 € de lots**.

Chaque participant s'est vu remettre un lot en fonction de son classement, grâce aux dotations de nos nombreux partenaires.

Nous avons également profité de cette journée pour faire connaître la « pêche moderne » au Grand public via de nombreuses animations proposées sur le site avec : initiation pêche, démonstration, jeux pédagogiques d'éducation à l'environnement, renseignements et échange avec les pêcheurs, présentation du monde associatif pêche, information Grand Public et élus locaux etc.

Merci encore à nos partenaires pour leur confiance et soutien dans cette aventure, mais aussi et surtout aux bénévoles qui, par leur investissement, ont permis la réussite pleine et entière de la compétition.

Pour revivre l'évènement en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Nq9D6yySGM4>



3. Festi'Pêche

FestiVitas est un salon qui se tient au Parc Expo de Mulhouse début février et qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs. Il réunit plusieurs thèmes autour du tourisme : la gastronomie, le vin, les voyages et les loisirs. C'est ce dernier thème, le loisir, qui a amené la Fédération à y animer un espace « **Festi'Pêche** » de **plus de 900 m²** depuis 2019, qui fut une belle réussite.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- ◆ promouvoir le Loisir Pêche auprès du « Grand public » pas forcément pêcheur ;
- ◆ promouvoir la richesse halieutique du département ;
- ◆ mettre en valeur des missions et des actions des SAPL ;
- ◆ promotion du Tourisme Pêche.



L'édition 2023 a eu lieu du 3 au 5 février.

La mise en commun des moyens des 7 fédérations constituant ce territoire (25, 39, 67, 68, 70, 88, 90) et de l'Association de poissons migrateurs nous a permis de donner une très belle image à la fois du monde de la pêche, mais aussi une certaine solidarité territoriale assumée grâce à la Réciprocité nous unissant.



Maquette animée du fonctionnement d'un bassin versant

4. La Fête de la Pêche au Lac Kruth Wildenstein : partie pour durer !

La Fête de la Pêche, c'est le rendez de l'été !

Cette journée nationale destinée à faire **découvrir la pêche gratuitement** sur les animations dédiées par les Fédérations ou AAPPMA.

Chaque 1^{er} samedi de juin, la Fédération propose de s'initier à notre passion à travers des séances pêche mais également à la sensibilisation à l'environnement grâce à de nombreuses activités ludiques proposées sur notre stand.

Le **Lac de Kruth-Wildenstein** s'est avéré être le site idéal pour cette journée destinée au grand public par sa facilité d'accès et une pratique de la pêche riche et diversifiée, avec de nombreuses prises.

Beaucoup ont pu profiter de ce moment pour découvrir notre passion en s'essayant à plusieurs techniques allant de la familiale pêche au coup, à l'essai du float-tube en passant par la pêche de la Carpe ou encore de la pêche aux leurres. En plus du public venu pour pêcher en grand nombre, des curieux et des touristes présents sur site ont profiter de nos initiations.

Avec un tel engouement, le créneau est d'ores et déjà réservé pour l'année prochaine.

Retrouvez l'article du journal l'Alsace ici : <https://bit.ly/43Eqpl3>



5. Les journées dédiées aux pêcheurs

Ces journées sont destinées préférentiellement aux pêcheurs qui veulent s'essayer à une nouvelle technique de pêche, découvrir un site ou encore se renseigner et échanger avec leur Fédération et association locale.

Fort de la réussite des journées organisées en 2022, la formule n'a que peu évolué. L'objectif premier est de rendre notre structure disponible en gardant une réelle proximité avec les pratiquants, le tout au bord de l'eau, sur des sites d'exception.



Le nombre de rendez-vous a sensiblement augmenté en 2023 avec 4 journées réparties sur l'année et aux quatre coins du département. Ce choix a eu l'avantage de varier les techniques et de diversifier les sites mis à l'honneur chaque jour

- 👉 le 1^{er} avril, journée pêcheur **thématique « Truite » sur la Fecht**, dont démonstration de spey casting avec Philippe Koehler, instructeur AAPGAI de lancer à deux mains et gérant du magasin PLC ;
- 👉 le 13 mai, journée pêcheur **thématique « Lac » au Lac du Ballon** avec l'Atelier Pêche Nature de l'AAPPMA Guebwiller ;
- 👉 le 7 octobre, journée pêcheur **thématique « float-tube » à l'étang Vauban** ;
- 👉 le 25 novembre, journée pêcheur **thématique « Rhin & pêche en bateau » à Vogelgrun**.

Un bilan plus que positif pour les sessions organisées en 2023. Malgré une météo capricieuse, nombre de pêcheurs ont fait le déplacement pour nous retrouver au bord de l'eau. Ils ont été rejoints par des non-initiés rencontrés lors des autres manifestations venus pour tester la pêche avec les animateurs de la Fédération.

Merci à tous les bénévoles venus nous épauler lors de ces 4 journées de 2023. Nous reconduirons sans faute ces journées lors des saisons à venir et espérons vous y retrouver encore plus nombreux !



6. Opération Vital Sport



Les 9 et 10 septembre, la Fédération de Pêche a participé à l'opération VITALSPORT du Decathlon de Wittenheim. Un rendez-vous incontournable au moment de la rentrée de septembre pour s'initier gratuitement à plus de 45 sports, dont la pêche.

Sur cet événement, qui reunit 13 500 personnes sur deux jours, le stand de la Fédération a fait carton plein et a proposé de nombreuses animations autour de la pêche et de l'environnement, pour les non-initiés comme pour les confirmés ! En plus de faire la promotion de nos activités APN, Stage thématique, ou encore journée pêcheur ce fut également un moment d'échange entre les pêcheurs, les agents de la Fédération et les bénévoles des AAPPMA.

7. Les journées de la biodiversité à l'ECOMUSEE D'ALSACE

Rendez-vous devenu incontournable depuis plusieurs années, les journées de la Biodiversité organisées par notre partenaire l'Écomusée d'Alsace nous permettent de montrer au public la richesse biologique de notre territoire. Le fort potentiel et la diversité de milieux aquatiques présents sur site sont des atouts majeurs pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.



8. Les Ecodialogues de l'Eau

Les Ecodialogues de l'Eau sont une manifestation permettant de diffuser le savoir par le biais de sorties variées, de conférences, de spectacles amusants et de temps d'échanges autour d'un bien commun et précieux : l'EAU. Cet événement a été organisé par la Maison de la Nature du Sundgau (MNS) et l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE Largue) qui nous ont naturellement sollicité pour participer la journée de la fête de l'eau et de la nature le dimanche 2 juillet.

Cette journée est consacrée à un public familial, où nous avons tenu notre stand eau et environnement avec de nombreuses activités pour découvrir les milieux aquatiques comme aquarium, jeux, tapis de lancer, quizz.

Lors de cet événement phare au cœur du Sundgau nous avons pu toucher un public plutôt acquis à la cause environnementale mais souvent éloigné des enjeux et défis liés aux milieux aquatiques.



9. Revue de presse « Loisir Pêche »

Pour la pêche à la truite, une ouverture qui s'arrose

À l'issue d'un hiver très sec, l'ouverture de la pêche dans les eaux de première catégorie, ce samedi 11 mars, s'annonçait dans des conditions anormales, mais les pluies de ces derniers jours dressent un décor plus conforme à la saison.

« L'ouverture de la pêche dans les eaux de première catégorie, c'est toujours une fête ! Après plusieurs mois de pause hivernale pour les amateurs de truite fario, elle marque le retour au bord des rivières, au moment où la nature renaît, à quelques jours du printemps », rappelle Patrick Mathieu, le président de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

L'ouverture de la truite se caractérise traditionnellement par une pêche dans des eaux vives et abondantes. En début de semaine, la tendance était contraire, avec des niveaux « pas catastrophiques », mais anormalement bas pour la saison, en raison du manque de précipitations et de la rareté de la neige



En prévision de l'ouverture de la pêche à la truite, ce samedi 11 mars, les pêcheurs et garde-pêches ont procédé à l'empoissonnement du contre-canal de drainage du Rhin à Rhinau, jeudi matin. Photo DNA/Franck DELHOMME

en montagne : la fédération du Haut-Rhin relevait ainsi seulement 13 % du débit moyen pour un mois de mars dans la Doller, 27 % dans la Weis, 28 % dans la Thur, 56 % dans la Lauch (lire aussi en page 24H)...

Un état des populations encore incertain

« Les pluies tombées depuis mercredi ont fait monter les niveaux, sans provoquer de crues pour autant. Bien que ce soit très ponctuel, les conditions de pêche de ce samedi devaient être meilleures », anticipe le directeur de la fédération haut-rhinoise, Émilien Bordier. « Mais après le déficit de 2022, on attendait la recharge de l'automne-

hiver et elle n'est pas venue », dit-il.

Il est trop tôt pour connaître les conséquences globales de ces conditions environnementales sur la reproduction des poissons. « Les associations des secteurs de première catégorie font de la protection du cheptel existant, quand les rivières sont en bon état, dans les têtes de bassin-versant [l'amont des rivières, NDLR], décrit Patrick Mathieu. « Plus bas, c'est plus difficile. Quand les eaux ne sont pas en état de maintenir une population de truites, les associations apportent un complément en empoissonnant [en versant des poissons dans la rivière, NDLR]. Ce sont de toute façon des poissons appelés à être prélevés rapidement et si le milieu

pouvait les produire, on n'aurait pas besoin de les introduire... »

La fédération du Bas-Rhin subventionne ces réempoissonnements à hauteur de 50 % si les associations jouent le jeu de la réciprocity (l'ouverture de leurs parcours aux membres extérieurs). Elle en fait elle-même sur les rivières de première catégorie du domaine public, notamment sur son parcours mouche en no-kill à Plobsheim, le long du contre-canal de drainage du Rhin, un parcours très prisé.

Protéger et sanctuariser

Dans le Haut-Rhin, l'état des populations semble déjà plus fragile. Trois associations agréées pour la

Un engouement à entretenir

La fédération de pêche du Bas-Rhin, troisième de France, a vendu 33 000 cartes l'an dernier, enregistrant la plus importante progression de l'Hexagone (plus 3 600 cartes). « La progression est surtout tirée par les cartes réciprocaires [qui permettent de pêcher sur l'ensemble des parcours des associations jouant l'ouverture, NDLR], constate le président. Les premiers chiffres de 2023 sont « plutôt très bons », ajoute Patrick Mathieu, qui se réjouit d'un « engagement constant » pour la pêche, « un sport au contact de la nature, chacun étant libre de prélever ou non » les poissons.

De son côté, la fédération haut-rhinoise, qui vient de déménager de Mulhouse à Guebwiller dans une Maison de la pêche et de la nature, a vendu l'an dernier quasiment au-

tant de cartes qu'avant la pandémie. « Les chiffres de ce début 2023 sont très bons », relève Émilien Bordier. Avec quelque 5 000 pêcheurs à date, il s'attend à terminer la saison avec 6 000 à 7 000 adhérents. « Mais trop de pêcheurs, membres d'associations communales ou d'familiales, ne prennent toujours pas de carte », regrette-t-il.

Pour recruter de nouveaux pratiquants, la fédération prévoit deux opérations ce printemps : le samedi 1^{er} avril, deux animateurs parcourent les berges de la Fecht pour faire découvrir la pêche ou aider à son perfectionnement, et le premier week-end de juin, une fête sera organisée sur les bords du lac de Kruth, avec notamment une initiation à la pêche en float-tube (un siège flottant). Le matériel sera fourni dans les deux occasions.

pêche et la protection du milieu aquatique (les AAPPMA de Sainte-Croix-aux-Mines, de la basse vallée de la Fecht et de la vallée de la Thur) ont décidé de « sanctuariser » les zones où se reproduisent les truites, en interdisant la pêche dans les ruisseaux et en renforçant la surveillance dans leurs secteurs.

Pour le brochet, dont la pêche recommencera officiellement le 29 avril, la fédération haut-rhinoise a décidé d'imposer une « fenêtre de capture » : sur le lac de Kruth-Wildenstein et l'Il (entre Hiringue et la « frontière » bas-rhinoise), en attendant l'obtention d'un arrêté préfectoral plus étendu, les brochets inférieurs à 60 cm et supérieurs à 80 cm devront être remis à l'eau. Dans cette fenêtre, la pêche est en outre limitée à un brochet par jour et par personne depuis 2020.

« Les pêcheurs recherchent de grands spécimens, qui peuvent atteindre plus d'un mètre, mais il faut préserver les meilleurs géniteurs, car les zones de reproduction sont malmenées, les prairies inondables et les crues sont de moins en moins nombreuses », développe Émilien Bordier.

La réouverture annoncée – le troisième samedi de mai – de la pêche de friture commun, interdite depuis une dizaine d'années, est en revanche le signe d'une amélioration de sa situation, notamment dans la Thur, la Doller, la Fecht. Mais la remise à l'eau restera obligatoire. La saison de pêche dans les eaux de première catégorie s'achèvera le dimanche 17 septembre.

Un dossier d'Olivier BRÉGEARD



La fédération de pêche du Bas-Rhin subventionne les réempoissonnements à hauteur de 50 %. Photo DNA

Extrait du Journal l'Alsace



8. RÉCIPROCITÉ DÉPARTEMENTALE

La réciprocité est un accord entre les aappma qui permet à tout membre de l'une d'elles, de profiter des parcours de l'ensemble des aappma adhérentes de 91 départements !

Le Haut-Rhin fait partie de cette entente, via le groupement URNE (Union Réciprocaire du Nord Est).



❖ Les évolutions

Pas de nouvelle entrée d'AAPPMA, la plupart ayant déjà rejoint la réciprocité les années précédentes (**32 AAPPMA sur 36**).

De nouveaux parcours sont toutefois entrés dans la Réciprocité en 2023, dont le **Lac de la Lauch** (11ha) avec la signature d'une convention entre la DDT et l'AAPPMA de Guebwiller.



LOISIRS

Le retour des pêcheurs au bord du lac de la Lauch

Depuis 2022, la pêche dans le lac de la Lauch n'était en principe plus autorisée. L'AAPPMA de Lautenbach-Zell, détentrice des baux de pêche, s'était fait retirer son agrément. Début septembre, les baux ont été attribués à l'association de pêche de Guebwiller, et la pratique est redevenue possible.

Chaque week-end, de bon matin, depuis le 9 septembre, quelques pêcheurs montent taquiner la truite fario au bord du lac de la Lauch. Cette année, ils ont jusqu'au dimanche 8 octobre au soir pour s'adonner à leur passion. Passée cette date, la pêche en première catégorie ne sera plus autorisée, comme tous les autres lacs de montagne du département.

Il reste donc encore une semaine pour profiter d'un plaisir qui était interdit aux pêcheurs depuis plus d'un an. En effet, un arrêté du préfet

du Haut-Rhin du 13 juin 2022 avait retiré l'agrément à l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) de Lautenbach-Zell, qui détenait les baux de pêche pour le lac de la Lauch.

« Le lac de la Lauch, c'est notre vallée ! »

Cet arrêté préfectoral pointe un non-respect des obligations statutaires de l'association, à savoir le non-renouvellement de son conseil d'administration. Il évoque un dysfonctionnement concernant le versement des cotisations liées à la délivrance de la carte de pêche. Et enfin, un manquement lié à la délivrance des cartes de pêche.

Depuis samedi 9 septembre, les baux du lac situé en contrebas du Markstein ont été réattribués par la DDT (Direction départementale des territoires) à l'AAPPMA de



La pêche dans le lac de la Lauch est désormais gérée par l'AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) de Guebwiller. Photo DNA/Christiane GRAWLEY

Guebwiller. La pêche a donc pu reprendre sous l'égide des pêcheurs guebwillerois. « Au total, il a fallu attendre près de deux ans de flou et de questionnements pour savoir qui pouvait faire quoi là-haut », remarque Mathieu Wipf, président de l'AAPPMA de Guebwiller depuis 2017.

Cerise sur le gâteau, compte tenu du fait que l'association agréée de pêche de la capitale du Florival est réciprocitaire (c'est-à-dire qu'elle fait partie des AAPPMA qui permettent à leurs membres d'aller pê-

cher dans d'autres secteurs géographiques gérés par une association qui pratique, elle aussi, la réciprocité. Et réciproquement), le lac de la Lauch s'en trouve accessible à tous les pêcheurs de France ou presque.

« Par le passé, il fallait être membre de l'association agréée de pêche de Lautenbach-Zell pour se rendre au lac de la Lauch, ou prendre une carte journalière auprès de cette AAPPMA. La situation passée a pu créer des tensions fortes. Alors que nous avons tous la même passion », note

encore Mathieu Wipf. « À Guebwiller, nous avons immédiatement décidé d'intégrer le lac de la Lauch dans la réciprocité. Il y avait auparavant une forme de frustration. Le lac de la Lauch, c'est notre vallée ! »

Un site très accessible aux pêcheurs

À la suite de la fermeture de la pêche, l'AAPPMA va s'atteler à remettre en place un mode de gestion de la pêche dans ce lac. « Contrairement aux lacs de la vallée de Muns-

ter, le lac de la Lauch a la particularité d'être très accessible en voiture. Il peut donc intéresser un certain public qui n'a pas la possibilité de marcher pendant des heures pour aller pêcher. Une réflexion porte notamment sur l'autorisation des float tubes (bateau flottant pour une personne), ou bouées de pêche.

À une semaine de la fin de la saison, l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Guebwiller n'a pas prévu de repeupler le lac. Ce sera probablement fait avant l'ouverture de la prochaine saison, le deuxième samedi du mois de mars 2024.

Fort de quelque 500 membres, l'AAPPMA de Guebwiller est particulièrement dynamique. Elle mène notamment un gros travail auprès d'environ 150 jeunes, à travers son école de pêche qui dispense ses formations aux deux étangs du Saint-Gangolph, au bord des lacs (notamment celui du Ballon), et des rivières du secteur. La carte de pêche adulte fédérale homme (pour le département) coûte 85 euros par an, et la carte interdépartementale homme (pour toute la France) 105 euros ; la carte pour les femmes coûte 26 euros par an ; la carte pour les mineurs 22 euros, et 7 euros pour les moins de 12 ans.

Édouard COUSIN



On pêche essentiellement de la truite fario dans le lac de la Lauch, ainsi que d'autres poissons salmonidés. Photo DNA/C.G.

EN SAVOIR PLUS Renseignements sur le site de l'AAPPMA de Guebwiller www.peche-guebwiller.fr et sur la page Facebook Aappma Guebwiller.

Extrait du Journal l'Alsace

8.1. Les déversements de poissons

1. Sur le domaine public et les domaines fédéraux

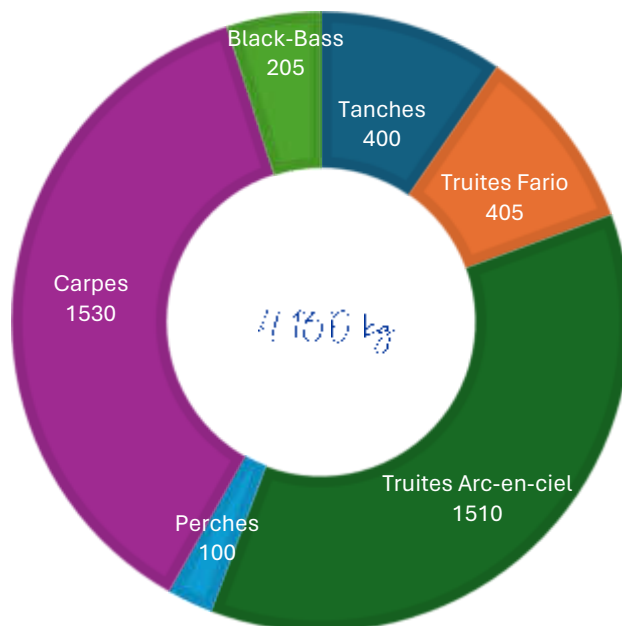
4,15 tonnes de poissons ont été déversées dans les eaux du **domaine public fluvial et dans les eaux privées de la Fédération**, en provenance de la pisciculture Beaume, de la pisciculture Kohler, ainsi que de la pisciculture de l'AAPPMA « Vallée de la Thur » pour un total de **22 313 €**.

Les truites adultes (1915 kg) ont été déversées sur :

- 📍 le **parcours touristique Nord** => 410 kg de truites arc-en-ciel ;
- 📍 le **parcours touristique Sud** => 265 kg de truites fario et 80kg de truites arc-en-ciel ;
- 📍 le **lac de Kruth-Wildenstein** => 140kg de truites fario et 950kg de truites arc-en-ciel ;
- 📍 la **rigole de la Largue** => 70 kg de truites arc-en-ciel.

Les **plans d'eau privés de la Fédération**, *Courtavon* et *Vauban*, ont chacun accueilli respectivement 300kg et 150kg de carpes.

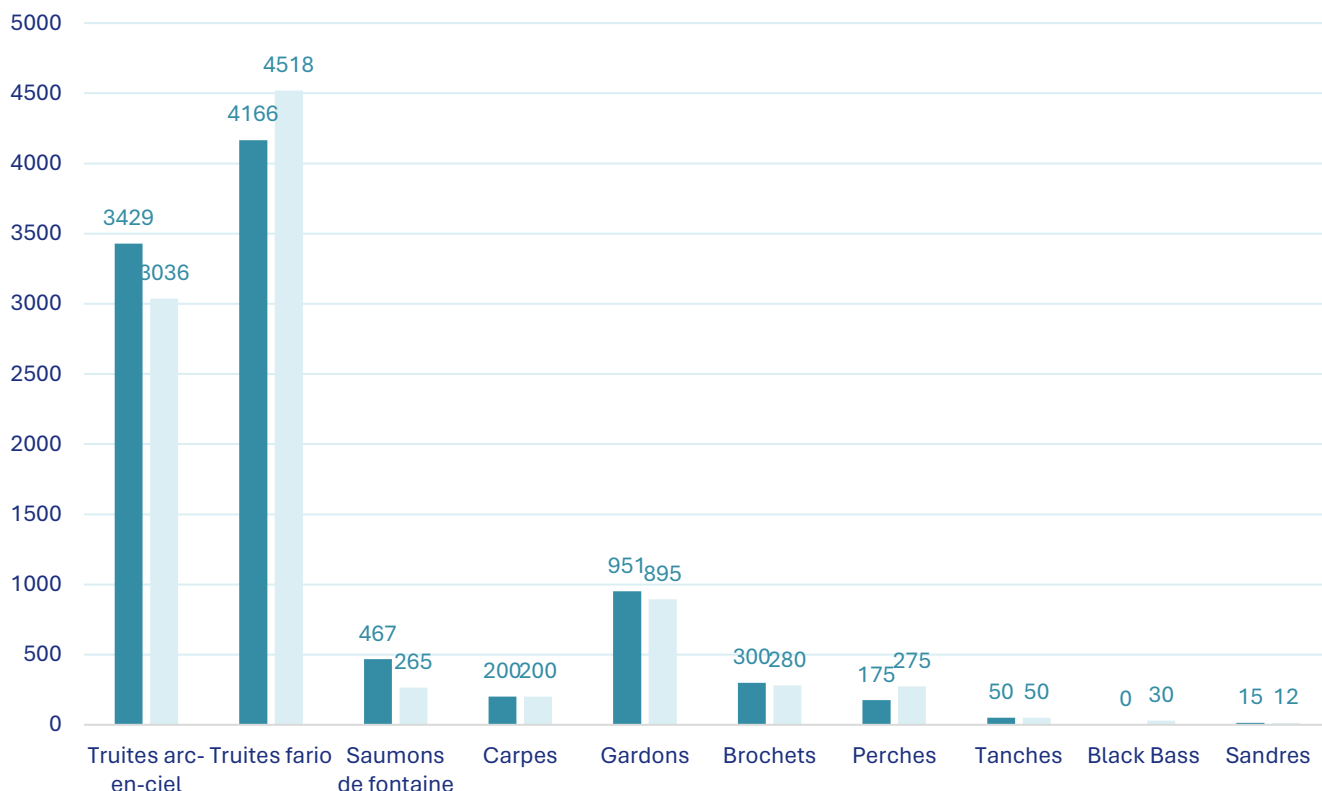
REMPHOISSEMENTS (kg)



2. Sur les parcours réciprocaires des AAPPMA

Bilan des subventions attribuées aux AAPPMA (en kg)

■ 2022 ■ 2023



9. ADHÉRENTS

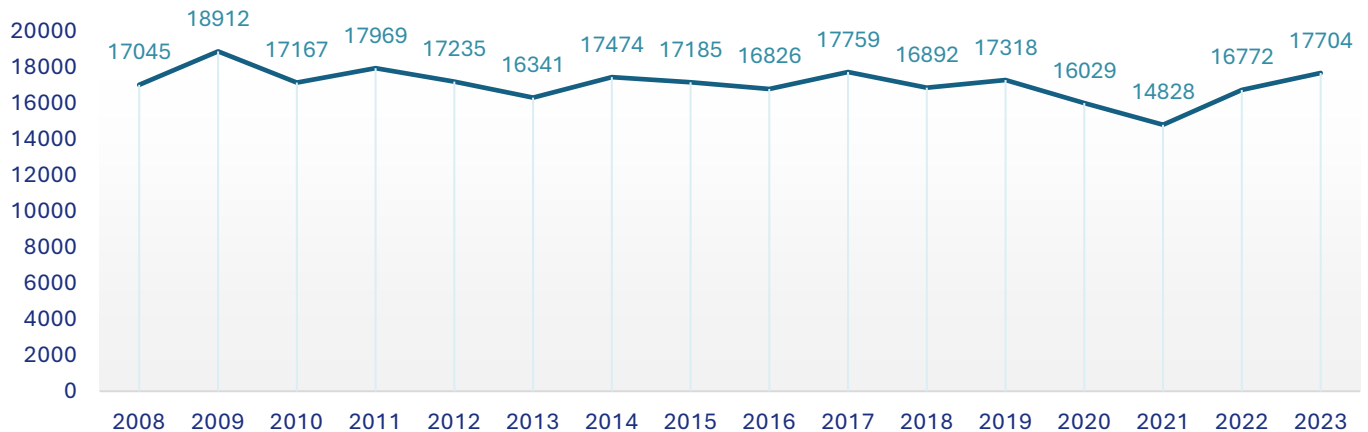
9.1. Nombre d'adhérents

On dénombre **17 704 pêcheurs en 2023** dans le Haut-Rhin, contre 16 772 en 2022, soit une **augmentation de 932 pêcheurs**, ce qui équivaut à une **hausse d'environ 5 %** de l'effectif global.

Ce chiffre correspond au nombre d'adhérents avant la période COVID.



Variation de l'effectif des pêcheurs

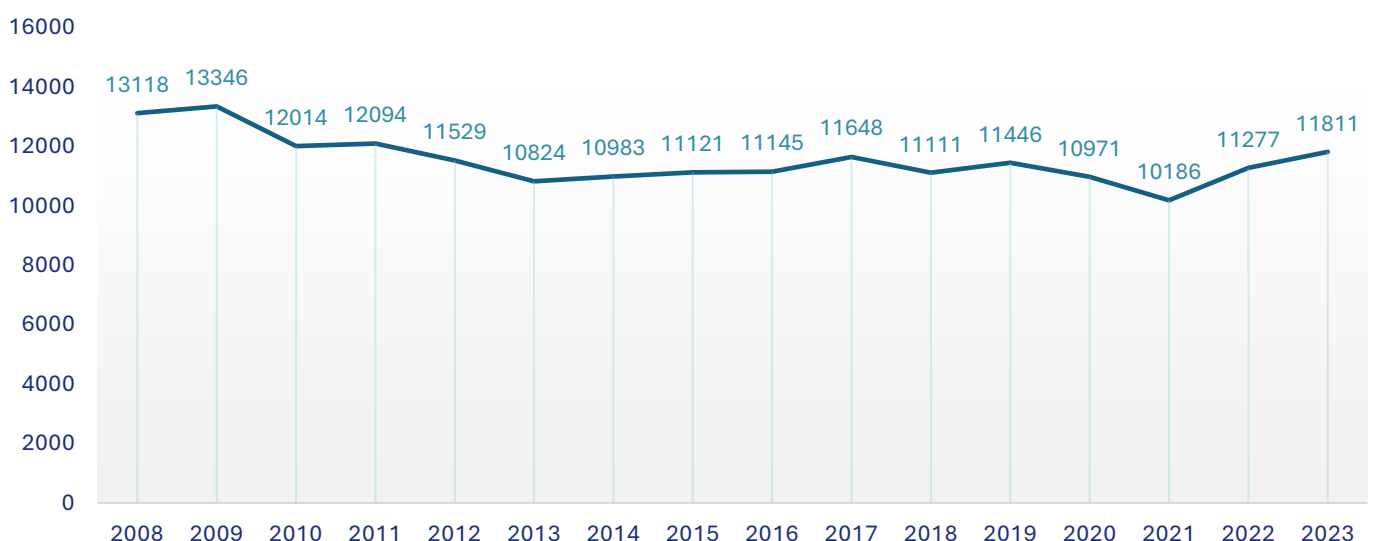


9.2. Membres actifs

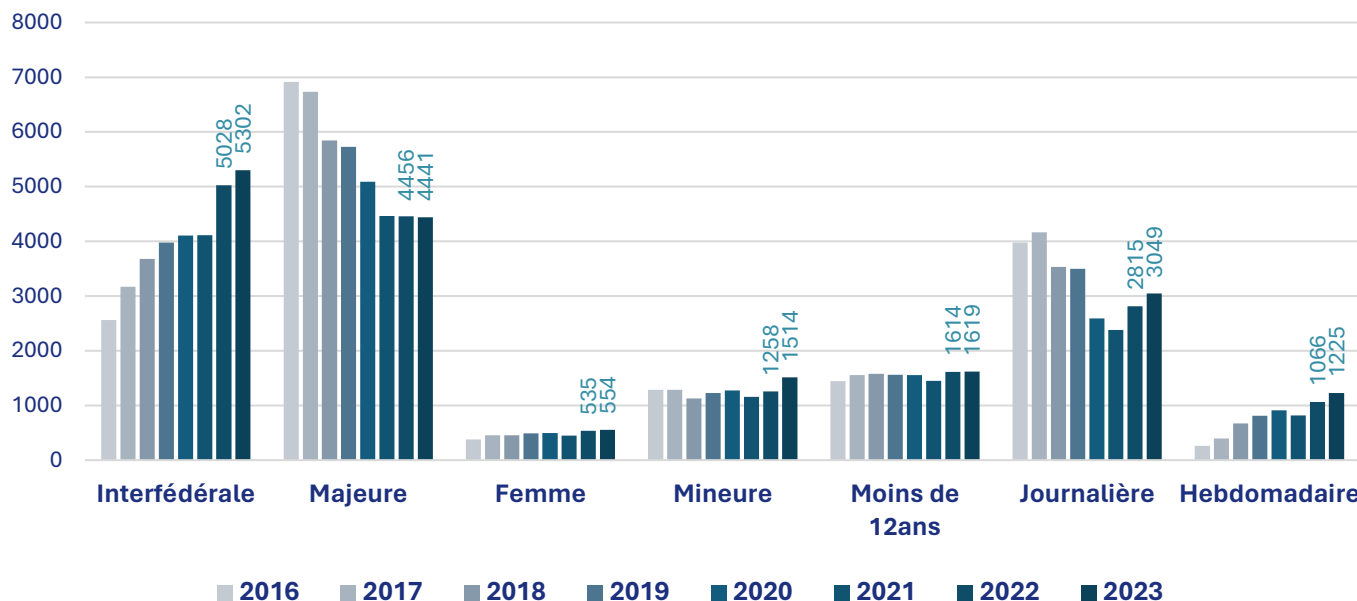
Sont membres actifs les adhérents à qui l'association a délivré une **carte annuelle** éditée par la Fédération nationale, à l'exception des cartes « -12 ans ».

On dénombre **11 811 membres actifs en 2023**, soit une **augmentation de 534 membres** par rapport à l'année précédente, ce qui équivaut à une hausse d'environ **4,7 %** ! Cette évolution départementale positive est d'autant plus appréciable que la tendance nationale suit une courbe inverse.

Variation de l'effectif des membres actifs



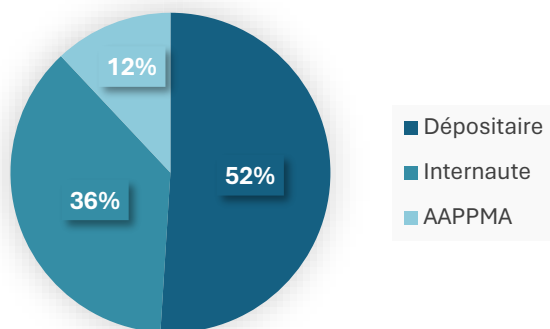
9.3. Détail des ventes de cartes de pêche : des chiffres encourageants



On constate plusieurs tendances sur cette nouvelle année :

- 🐟 une **augmentation régulière des cartes interfédérales** qui prouve le succès et l'engouement des pêcheurs pour la Réciprocité ;
- 🐟 une **remontée des cartes journalières** ;
- 🐟 une **progression constante des cartes hebdomadaires** assez significative, résultat d'une volonté politique tournée vers le tourisme pêche ;
- 🐟 la **légère augmentation des cartes promotionnelles** « Femme » et « moins de 12 ans » ;
- 🐟 une **stagnation des cartes départementales** ces 3 dernières années.

Le monde associatif de la pêche, au travers de ses Fédérations, poursuit ses efforts pour attirer de nouveaux pêcheurs comme la participation à des manifestations Grand public, des animations auprès du jeune public, des jeux concours, des facilités de paiement, etc.



Notons toujours que la majorité des cartes de pêche sont vendues par les dépositaires (52%), bien que le pourcentage des cartes prises en direct par les pêcheurs soit en constante augmentation, sur un téléphone ou via un ordinateur.

Les AAPPMA continuent malgré tout à vendre 12% des cartes de pêches lors de permanences tenues dans leur Club House, pour celles qui en ont un.

Lieux d'achat des cartes de pêche

9.4. Répartition détaillée par AAPPMA

SECTEUR	Association	Carte interfédérale URNE			Carte Personne majeure			Carte Découverte Femme			Carte Personne mineure			Carte Découverte -12 ans			Carte Hebdomadaire			Carte Journalière		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
3 Frontières	HUNINGUE	70	144	155	71	113	91	9	15	20	27	22	43	23	36	36	22	32	29	58	84	108
	KEMBS	57	63	70	76	81	71	6	7	9	24	25	24	29	30	37	14	16	8	34	44	71
	ROSENAU	23	30	22	33	37	30	4	6	5	4	6	7	6	14	10	7	12	5	15	17	23
	SAINT LOUIS NEUWEG	156	310	244	286	305	279	21	16	21	49	62	55	65	72	68	32	37	36	127	131	135
	VILLAGE NEUF	1151	1439	1745	483	440	547	102	148	169	231	254	346	246	313	348	386	405	530	885	988	1026
Haute Vosges	BASSE VALLEE DE LA FECHT	71	112	103	47	34	34	4	11	6	23	22	19	16	19	17	9	4	10	21	30	35
	BASSIN POTASSIQUE	36	45	41	49	53	56	7	8	9	11	27	33	18	30	26	5	10	4	8	13	17
	GRANDE VALLEE DE MUNSTER - METZERAL	85	109	90	107	89	86	6	7	8	26	27	34	25	22	28	25	30	14	115	66	89
	GUEBWILLER	114	131	143	175	163	185	22	25	21	36	41	57	76	89	100	8	20	36	23	43	63
	HAUTE-THUR	94	95	109	113	87	68	17	22	11	28	31	44	54	66	59	45	58	82	72	106	118
	LAPOUTROIE ESPERANCE	0	0	0	23	24	32	0	0	0	5	3	4	6	9	11	0	3	4	3	3	6
	LES TRUITES DE LA WEISS - ORBEY	0	0	0	80	86	61	5	6	4	3	10	7	8	16	8	5	2	2	3	20	23
	LES TRUITES DU BONHOMME	0	0	0	18	20	20	0	0	1	4	1	3	3	1	3	1	0	2	3	1	5
	LUTTERBACH	20	22	21	56	43	47	3	4	3	18	13	15	23	21	19	2	5	1	5	5	9
	MUNSTER	25	27	30	46	42	39	6	7	7	11	13	15	6	10	10	6	10	5	19	12	25
	OSTHEIM	41	21	28	19	16	20	1	1	0	14	6	17	10	12	8	2	1	1	7	8	6
	PETITE VALLEE DE MUNSTER - SOULTZEREN	44	56	58	89	82	74	8	7	7	24	20	32	21	29	19	13	10	13	119	69	91
	REININGUE	119	155	165	156	173	189	11	18	10	27	30	34	38	39	34	6	1	2	1	20	4
	RIBEAUVILLE	38	62	43	23	22	18	4	4	2	7	8	12	11	8	12	1	0	3	4	5	18
	ROUFFACH	18	24	30	39	38	44	1	2	3	15	16	16	12	10	11	0	1	3	2	16	8
	SAINTE CROIX AUX MINES	30	31	25	11	8	7	3	3	2	4	3	2	3	8	10	0	0	1	3	0	2
SAINTE MARIE AUX MINES	49	49	53	9	8	5	3	3	5	2	2	2	10	9	8	0	0	1	6	5	3	
VALLEE DE LA DOLLER - MASEVAUX	114	115	111	190	189	172	14	12	6	50	45	54	73	56	68	23	37	34	64	87	108	
VALLEE DE LA THUR - THANN	191	216	202	219	242	244	14	18	21	43	44	44	53	59	67	5	28	14	43	40	87	
Plaine Ill/Rhin	BRUNSTATT	84	90	110	191	189	210	13	10	16	38	44	48	48	59	55	11	10	16	50	71	44
	HERRLISHEIM	29	32	32	34	28	29	4	4	4	13	13	12	17	17	12	0	1	2	6	0	6
	LA FRATERNELLE COLMAR	258	289	273	241	197	210	29	25	29	78	75	94	115	102	95	21	33	43	90	183	117
	LES BROCHETS DE MULHOUSE	171	187	204	247	212	253	18	16	27	37	42	64	80	62	59	17	32	35	62	113	156
	LES TRUITES DE COLMAR 1880	107	112	107	87	64	60	14	7	5	22	24	33	34	21	29	29	55	47	23	48	45
	RIEDISHEIM	48	90	73	126	171	165	8	12	12	20	27	26	20	33	35	5	11	8	22	28	18
	S.P.L. MULHOUSE	424	595	633	455	608	544	45	62	56	90	145	114	99	156	145	63	92	119	226	317	228
	SANS-SOUCI - NEUF BRISACH	163	194	207	195	219	217	16	17	30	74	91	120	67	98	91	28	72	80	135	153	183
	SAUSHEIM	37	66	68	120	119	103	3	7	5	12	17	24	19	26	29	8	18	11	32	58	59
Sundgau	BERGES DE L'ILL FROENINGEN-ZILLISHEIM	28	34	28	51	57	49	6	10	8	11	11	13	13	12	12	1	4	1	2	5	13
	ILLFURTH	0	0	0	32	32	26	4	5	2	12	7	12	6	7	7	5	1	7	4	11	14
	SUD ALSACE	107	83	66	128	147	134	7	10	8	25	31	33	49	43	31	7	15	11	28	15	44

10. BILAN FINANCIER & COMPTE DE RESULTATS

Le bilan et le compte de résultats sont réalisés depuis de nombreuses années par le **cabinet d'experts-comptables KPMG**, en collaboration avec la Fédération. Les documents sont présentés ci-après.



Les **réviseurs aux comptes** ont également procédé à la révision des comptes de l'année au siège de la Fédération, conformément à nos statuts.

10.1. Événements principaux

Le siège social de l'association a été transféré à Guebwiller en 2023.

Le prix d'acquisition, soit 798 K€, avait été comptabilisé en immobilisations en cours au 31/12/2022.

Il a été transféré vers les immobilisations au 31/12/2023, et a commencé à être amorti à compter du 1er mars 2023, date à laquelle le déménagement effectif des équipes a eu lieu.

La Fédération a par ailleurs vendu les anciens locaux qu'elle détenait et qui accueillait l'ancien siège social, à savoir 2 appartements à Mulhouse, pour un prix total de 165 K€.

Compte tenu du prix d'acquisition net des amortissements, des travaux conséquents sur rénovation des façades qui avaient été réglés, et des subventions perçues lors de l'acquisition qui figuraient encore en comptabilité, l'impact net de cette opération est de 94 K€, comptabilisés en résultat exceptionnel.

D'important travaux de rénovation du chalet situé à Courtavon ont été réalisés sur les années 2022 et 2023. Ce chalet a été mis en location au Garde Pêche du site en mars 2024. Les travaux afférents, comptabilisés en immobilisations en cours, s'élèvent à la clôture de l'exercice à 101 K€ et seront amortis à compter de mars 2024.

10.2. Chiffres clés

Produits/Recettes : 944 004 €

Charges/Dépenses : 899 514 €

Résultat d'exploitation : 44 430 €

Valorisation du bénévolat : 90 511 €

Total du Bilan : 2 110 892 €

10.3. Détails des comptes annuels



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
CS 72247
60 rue Jacques Mugnier

68068 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33389329494
Télécopie :
Site internet : www.kpmg.fr

Monsieur Zwickert
FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.
29 Avenue de Colmar

68200 MULHOUSE
À Mulhouse, le 27/03/2024

Attestation de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité FEDERATION DES A.A.P.P.M.A. relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	2 170 892 €
• Produits d'exploitation :	944 004 €
• Résultat net comptable :	144 776 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Jean-Jacques
Bissel

Signature numérique
de Jean-Jacques Bissel
Date : 2024.03.27
07:56:33 +01'00'

Jean-Jacques Bissel
Expert-comptable

FEDERATION DES A.A.P.M.A.

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	49 270	26 269	23 001	24 559
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	49 270	26 269	23 001	24 559
	Immobilisations corporelles	Terrains	577 454	178 608	398 846	292 290
		Constructions	750 993	93 561	657 432	84 602
		Inst.techniques, mat.out.industriels	425 637	269 468	156 169	48 894
Immobilisations corporelles en cours		101 233		101 233	826 622	
Avances et acomptes					43 659	
	TOTAL	1 855 319	541 637	1 313 681	1 296 069	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	25 453		25 453	25 000	
	Prêts	4 000		4 000	7 700	
	Autres	1 062		1 062	1 062	
	TOTAL	30 515		30 515	33 762	
	Total I	1 935 105	567 907	1 367 197	1 354 391	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	66 607		66 607	12 050
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	323 443		323 443	429 403
		TOTAL	390 050		390 050	441 454
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	394 164		394 164	454 625	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	19 479		19 479	24 860	
	Total II	803 694		803 694	920 940	
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	2 738 800	567 907	2 170 892	2 275 332	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 156 163	1 005 713
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	144 776	150 449
	Situation nette (sous-total)	1 300 940	1 156 163
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	9 196	42 798
	Provisions réglementées		
	Total I	1 310 136	1 198 962
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	57 000	57 000
	Total II	57 000	57 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	376 552	400 000
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	200 707	400 472
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 582	62 342
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	47 510	45 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	118 402	111 520
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	Total IV	803 755	1 019 369
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	2 170 892	2 275 332
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 131 256	1 032 587
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	-591 417	-594 765
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	375 332	397 438
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 072	21 538	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	13 760	13 109	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	944 004	869 908
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	343 066	366 565
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 423	12 614
	Salaires et traitements	290 017	259 695
	Charges sociales	84 321	82 285
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	73 588	44 448
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	88 156	83 538
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	899 574	849 147
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	44 430	20 760

FEDERATION DES A.A.P.P.M.A.

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 707	687
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	2 707	687
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 441	472
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	9 441	472
2. Résultat financier (III-IV)		-6 733	215
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		37 696	20 975
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 000 198 602	15 000 230 404 16 670
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	200 602	262 074
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	93 522	99 396 26 203 7 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	93 522	132 600
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		107 080	129 474
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 147 314	1 132 670
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 002 537	982 220
EXCÉDENT OU DÉFICIT		144 776	150 449
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		90 571	93 567
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total		90 571	93 567
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		90 571	93 567
Total		90 571	93 567

11. BUDGET PREVISIONNEL

Le Budget prévisionnel 2024 a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Administration lors de la séance du 18 décembre 2023, puis lors d'une version révisée présentée au cours de la séance du 18 mars 2024.

Basé sur une augmentation des ventes de cartes de pêche de 5% en 2024, il est équilibré à **1 653 000 €** et détaillé ci-après.

Principaux faits marquants et nouveautés à retenir :

Pôle Administration & Fonctionnement

- ◆ conception & création d'une Maison de la Pêche et de la Nature, estimées à 250 000 €.
- ◆ accueil d'1 apprenti en Communication.

Domaines fédéraux

- ◆ fin des travaux de réfection du chalet de Courtavon.

Pôle Technique

- ◆ embauche de 2 CDD pour mener à bien l'étude sur les lacs de montagnes alsaciens de la vallée de la Fecht, ainsi que la révision de notre PDPG,
- ◆ étude de la génétique des truites fario du bassin de la Fecht,
- ◆ budgétisation de 30 000€ de travaux de restauration des milieux aquatiques,
- ◆ 1 apprenti,
- ◆ accueil de 3 stagiaires,
- ◆ accueil d'1 volontaire service civique pour 10 mois.

Pôle Loisir Pêche

- ◆ accueil d'1 apprenti & 2 stagiaires,
- ◆ poursuite de l'organisation d'un Espace Pêche sur le salon FESTIVITAS au Parc Expo de Mulhouse,
- ◆ finalisation de la prestation de réalisation du SDDLPP confiée au bureau d'études AYGA.

Pôle Réciprocité

- ◆ achat d'un bateau multi-usage,
- ◆ lancement de l'étude du poids socio-économique de la pêche,
- ◆ reconduction de l'Open Street Fishing Mulhouse.

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



DEPENSES	Budget prévisionnel 2023	Budget prévisionnel 2024	RECETTES	Budget prévisionnel 2023	Budget prévisionnel 2024
<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>			<u>ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT</u>		
<u>Charges de personnel</u>			<u>Aides aux salaires</u>		
Rémunération du personnel	117 369 €	111 000 €	FNPF agent dével.	42 250 €	44 250 €
Charges sur salaires	52 650 €	52 000 €	FNPF agent administratif	12 250 €	14 250 €
Apprenti en Communication		15 000 €	Aide Etat "apprenti"	7 000 €	7 000 €
Provision pour primes d'investissement/résultat		3 000 €			
Revalorisation des salaires		16 000 €			
Déplacements, repas	1 500 €	1 500 €	AERM "animation"	13 776 €	14 835 €
location véhicule Directeur	2 700 €	4 320 €			
carburant Directeur	1 000 €	800 €			
lavage, entretien véhicule & équipements	150 €	300 €			
<u>Elus</u>			<u>Subventions</u>		
Indemnités Président, Trésorier & Bureau	11 000 €	11 000 €	Remboursement de frais de déplacement par FNPF		2 500 €
Déplacements, repas des élus	5 000 €	2 500 €	FNPF sub. Hydro	13 000 €	13 000 €
Représentation à la FNPF		2 500 €	FNPF compétition "jeunes"		4 000 €
location véhicule Président	3 400 €	4 680 €			
carburant Président	2 000 €	1 500 €			
lavage, entretien & équipements	300 €	1 000 €	Aide formations FAFSEA	500 €	500 €
<u>Divers</u>					
Cotisations div. (ARGE, UBRM, ASR, SNSAPL, Alsace Nature, ...)	7 400 €	6 000 €	URNE - mise à disposition de personnel	3 500 €	- €
Congrès Fédéral + assises + fête Noël + Oberrheinconferenz	2 500 €	3 000 €	Convention ENEDIS	1 000 €	700 €
Cadeaux, coupes, remise prix, obsèques	500 €	1 000 €	Convention RTE		300 €
Formations	1 000 €	1 500 €	intérêts bancaires	400 €	1 500 €
Gestionnaire de temps et RH	800 €	1 000 €	Aide Axa frais d'avocats	- €	- €
Cartes offertes à l'ensemble du personnel	300 €	600 €			
<u>Matériels</u>			FNPF "communication d'ouverture"		
Alimentation	500 €	500 €			1 000 €
Fournitures de bureau	1 000 €	1 200 €	Cotisations fédérales	216 348 €	287 000 €
Habillement		1 300 €	Participation à l'envoi des cartes de pêche		165 €
Petit matériel & équipement		500 €			
Maintenance générale	1 500 €	3 500 €			
Achat matériel informatique	300 €	1 500 €			
Achat 2 bureaux + 2 fauteuils		1 300 €			
Achat 2 téléphones portables	- €	500 €			
<u>Services extérieurs</u>			<u>Subventions Maison Pêche & Nature</u>		
Assurances (RC, locaux, véhicules, etc.)	7 000 €	9 551 €	Région Grand Est		250 000 €
Honoraires de l'expert comptable + gestion des paies	18 000 €	20 000 €	CeA		
Délégation de la comptabilité		11 000 €	Feader		
Frais bancaires	2 500 €	2 800 €	Commune		
Remboursement annuel emprunt - siège	33 000 €	33 000 €			
Frais avocats	- €	3 000 €			
Communication	3 000 €	10 000 €			
Documentations - Journal L'Alsace	600 €	250 €			
Maintenance informatique et téléphone	7 500 €	6 000 €			
Site internet	- €	700 €			
Affranchissement		1 000 €			
Location défibrillateur	- €	1 200 €			
Leasing & maintenance copieur	2 400 €	6 000 €			
Abonnements téléphones portables		850 €			
<u>Charges locaux</u>					
Electricité	4 000 €	1 200 €			
Gaz	10 000 €	11 000 €			
charges locatives EAU	- €	200 €			
charges locatives ORDURES	- €	250 €			
Alarme	3 000 €	1 282 €			
Entretien & réparation	2 805 €	3 000 €			
Prestation de ménage		8 400 €			
Taxes foncières	3 000 €	3 000 €			
Travaux & aménagements Siège		5 000 €			
Travaux & aménagements Maison Pêche & Nature 68	200 000 €	250 000 €			
DEPENSES IMPREVUES	0	1 817 €			
TOTAL ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT			TOTAL ADMINISTRATION & FONCTIONNEMENT		
		641 000			641 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



DEPENSES	Budget prévisionnel 2023	Budget prévisionnel 2024
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>		
Domaine de Courtavon		
Taxes foncières	4 500 €	5 050 €
Charges syndic et Com.Com.	1 550 €	1 000 €
Débroussaillage plan eau	1 000 €	800 €
Entretien & petits travaux	1 000 €	2 000 €
Travaux de réfection du chalet	30 000 €	- €
Domaine de Vauban - Colmar		
Taxes foncières Algolsheim+Vogelsheim	1 000 €	1 000 €
Bail maison éclusière	1 €	1 €
ordures ménagères Com. Com.	605 €	650 €
Entretien du plan eau	200 €	500 €
Maintenance, travaux & analyses Maison	1 000 €	1 000 €
Hirsingue (ancienne pisciculture fédérale)		
Taxe foncière Hirsingue	130 €	900 €
St-Bernard		
Taxe foncière	50 €	50 €
Montreux (ancienne esociculture fédérale)		
Loyer étangs Montreux-Magny	600 €	600 €
DEPENSES IMPREVUES	164 €	449 €
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX	14 000 €	14 000 €

RECETTES	Budget prévisionnel 2023	Budget prévisionnel 2024
<u>CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX</u>		
Syndic. Courtavon rembt 50% taxe foncière	2 525 €	2 525 €
Loyer chalet Courtavon	- €	1 200 €
Loyer Maison éclusière Vauban		4 500 €
Location Hirsingue & Montreux	3 000 €	3 000 €
Cotisations fédérales	36 550 €	2 775 €
TOTAL CENTRE DO - DOMAINES FEDERAUX	14 000 €	14 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



DEPENSES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

RECETTES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

CENTRE TE - TECHNIQUE

Charges de personnel

Rémunération du personnel (45%AG)	110 883 €	100 000 €
Charges sur salaires	42 979 €	40 000 €
<i>Revalorisation des salaires</i>		20 300 €
Volontaire Service Civique		4 000 €
Apprenti		12 100 €
Stagiaire Master		3 000 €
<i>Provision pour primes d'investissement/résultat</i>		4 000 €

Frais déplacements et repas	2 500 €	3 000 €
-----------------------------	---------	---------

Coûts spécifiques des Etudes & Projets

PDPG, dont CDD 18 mois	12 000 €	96 000 €
Etude "Lacs alsaciens", dont CDD 16 mois	2 500 €	173 000 €
Etude "Réseau de Suivi Thermique RST"	2 000 €	8 000 €
Etude génétique Truite fario - bassin Fecht		15 000 €

Travaux

Restauration des milieux	- €	30 000 €
--------------------------	-----	----------

Divers

Bénévolat (repas & déplacement)	500 €	300 €
Prestations externes pour prestations (Spygen, etc.)		200 €
Achat matériel (pêche électrique, laboratoire, logiciels)	1 000 €	7 000 €
Aménagement du laboratoire		6 500 €
Entretien matériel de pêche (oxygène - APAVE etc.)	300 €	500 €

Conférences & réunions publiques	500 €	500 €
----------------------------------	-------	-------

Formations divers	2 500 €	3 000 €
-------------------	---------	---------

Véhicules

carburant	2 998 €	2 500 €
-----------	---------	---------

entretien et réparations	1 000 €	1 000 €
--------------------------	---------	---------

DEPENSES IMPREVUES	1 765 €	1 100 €
---------------------------	----------------	----------------

TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE

531 000 €

CENTRE TE - TECHNIQUE

Aides aux salaires

FNPF Chargé de mission	35 250 €	37 250 €
AERM "animation"	45 862 €	44 850 €

Aide Etat Volontaire Service Civique	700 €	2 000 €
--------------------------------------	-------	---------

Aide Etat "apprenti"	7 000 €	7 000 €
----------------------	---------	---------

Subventions "actions" pour projets & études

AERM Plan Gestion Courtavon		14 000 €
-----------------------------	--	----------

AERM PDPG		84 000 €
-----------	--	----------

FNPF PDPG		20 900 €
-----------	--	----------

AERM Lacs de montagne alsaciens	- €	158 000 €
---------------------------------	-----	-----------

CeA Lacs de montagne alsaciens		37 200 €
--------------------------------	--	----------

AERM "Réseau de Suivi Thermique RST"	7 990 €	4 000 €
--------------------------------------	---------	---------

FNPF "études & matériels techniques"		20 000 €
--------------------------------------	--	----------

AERM RTB Fecht		34 000 €
----------------	--	----------

FNPF Etude génétique		5 000 €
----------------------	--	---------

Travaux

Sub AERM (80%)	- €	24 000 €
----------------	-----	----------

Sub FNPF	- €	3 600 €
----------	-----	---------

Sub FNPF Matériel laboratoire		5 500 €
-------------------------------	--	---------

Prestations

Pêches électriques divers	2 998 €	12 000 €
---------------------------	---------	----------

Subvention FNPF pour formations	1 200 €	- €
---------------------------------	---------	-----

Aide formations FAFSEA	500 €	1 500 €
------------------------	-------	---------

Subvention Région	- €	- €
-------------------	-----	-----

Remboursement assurance voiture	- €	- €
---------------------------------	-----	-----

Cotisations fédérales	- €	16 200 €
-----------------------	-----	----------

TOTAL CENTRE TE - TECHNIQUE

531 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



DEPENSES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

RECETTES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

CENTRE AN - ANIMATION

Charges de personnel

Rémunération du personnel (45%AG)	49 955 €	40 000 €
Charges sur salaires	16 222 €	17 000 €
Apprenti		11 000 €
Revalorisation des salaires		7 250 €
Provision pour primes d'investissement/résultat		2 000 €
Frais déplacements et repas	800 €	1 000 €

Frais de fonctionnement

Subventions APN - AAPPMA	10 000 €	10 000 €
Cartes de pêches offertes "promotion du loisir"	470 €	500 €
Achat matériel de pêche	- €	5 000 €
Panneaux signalétiques divers	- €	3 000 €
Frais liés aux animations	1 500 €	5 000 €
Promotion du Loisir pêche (simulateur, etc.)	- €	- €

SDDL

Prestation partielle AYGA	21 250 €	22 000 €
---------------------------	----------	----------

Formations

Formations	1 000 €	200 €
------------	---------	-------

Véhicules

carburant	2 050 €	2 000 €
entretien véhicule	300 €	800 €

Salons

Frais réunions Tripartite Internationale & Jugendfischen	500 €	500 €
Salon Festivitas	30 000 €	24 000 €

DEPENSES IMPREVUES 833 € 750 €

TOTAL CENTRE AN - ANIMATION 152 000 €

CENTRE AN - ANIMATION

Aides aux salaires

FNPF agent dével.	42 250 €	44 250 €
AERM "animation"	18 203 €	22 500 €

Aide Etat pour apprentissage	7 000 €	7 000 €
------------------------------	---------	---------

Subventions

Sub. FNPF formation bénévoles APN	- €	
Sub. FNPF achat matériel pêche	- €	3 000 €
Sub. FNPF habillement animateurs	- €	- €
Sub. FNPF panneaux	- €	- €
Sub. EDF	15 000 €	15 000 €
Sub. FNPF développement du loisir pêche	- €	- €
Sub Région pour Education Environnement	- €	3 650 €
Sub CeA pour Education Environnement	- €	5 400 €
Sub. FNPF SDDL	6 400 €	6 500 €

Sub OCAPIAT "formations"	500 €	100 €
--------------------------	-------	-------

Prestations

Facturation animations STAGES	1 500 €	4 800 €
Facturation Animation Pêche		400 €
Inscriptions au STREET FISHING		2 400 €
Facturation Education Environnement		1 000 €
Restauration Festivitas	1 000 €	1 000 €
Participations & exposants Festivitas	10 000 €	17 500 €
Subv. FNPF organisation Festivitas	5 000 €	5 000 €

Cotisations fédérales 12 500 €

TOTAL CENTRE AN - ANIMATION 152 000 €

FDAAPPMA68 - BUDGET PREVISIONNEL 2024



DEPENSES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

RECETTES

Budget prévisionnel 2023

Budget prévisionnel 2024

CENTRE RE - RECIPROCITE

Charges de personnel

Rémunération du personnel (Sodano+Grob10%)	7 468 €	8 100 €
Charges sur salaires	2 824 €	2 500 €
Revalorisation des salaires		750 €

Gardes-pêche

Partenariat avec les Brigades Vertes	15 000 €	15 000 €
Indemnités Garderie Départementale	26 000 €	26 000 €
Cartes de pêche offertes gardes	1 500 €	1 100 €
Equipement garderie fédérale	500 €	500 €
Tenues gardes des AAPPMA	- €	3 000 €
Formation des gardes	350 €	1 000 €
Barrière accès voiture LKW	5 000 €	- €
Application autorisation circuler DPF	8 500 €	500 €
Street Fishing	5 000 €	5 000 €
Etude du poids socio-économique de la pêche		16 000 €
Achat bateau multi-usages + moteur + remorque		15 000 €

Véhicules

carburant		2 000 €
Equipement & entretien	200 €	200 €

Reversement aux AAPPMA

Subvention aux AAPPMA - baux de pêche	15 250 €	20 000 €
Subvention aux AAPPMA - repeuplement	72 000 €	80 000 €
Subvention aux AAPPMA - reverst URNE	49 600 €	57 000 €
Repeuplement Fédé	34 000 €	34 000 €
Baux de pêche Domaine Public	13 000 €	13 000 €
Repeuplement Rhin truitelles PCA	3 000 €	3 000 €

DEVELOPPEMENT RECIPROCITE & LOISIR PECHE	9 908 €	11 350 €
---	----------------	-----------------

TOTAL CENTRE RE - RECIPROCITE	315 000 €	
--------------------------------------	------------------	--

TOTAL DES DEPENSES	2 042 250 €	1 653 000 €
---------------------------	--------------------	--------------------

CENTRE RE - RECIPROCITE

P.V. Gardes pêche	9 500 €	7 500 €
Sub. FNPF habillement gardes	- €	1 500 €
participation AAPPMA - tenues GPP	- €	1 500 €
Sub. FNPF formation gardes	- €	
participation aux formation GPP		
Sub FNPF Etude du poids socio-économique de la pêche		8 000 €
Sub FNPF Bateau		7 500 €

ventes cartes part Réciprocité	181 000 €	199 000 €
--------------------------------	-----------	-----------

Reversement URNE	52 000 €	90 000 €
------------------	----------	----------

TOTAL SECTION RE - RECIPROCITE	315 000 €	
---------------------------------------	------------------	--

TOTAL DES RECETTES	2 042 250 €	1 653 000 €
---------------------------	--------------------	--------------------



18 000
pêcheurs
sentinelles
œuvrant en
faveur de la
biodiversité



Fédération

du Haut-Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

03 89 60 64 74

47 rue de la Commanderie
68500 Guebwiller

contact@peche68.fr

Facebook Fédération de Pêche Haut-Rhin

Instagram @fedepeche68

peche68.fr

Partenaires financiers :

